
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 26 juin 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{me} Laurence Andersen*, *MM. Jean-Marie Hainaut, Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pierre Oetiker, Georges Queloz* et *Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous soumetts, au nom du Conseil administratif, une motion d'ordre demandant d'ajouter à votre ordre du jour la proposition PR-483 concernant le Fonds chômage municipal. Cette proposition arrive un peu au dernier moment, mais elle est due à une situation nouvelle. En effet, je rappelle qu'une partie du budget du fonds avait été réservée pour payer notre participation aux frais salariaux des personnes engagées par la Ville dans le cadre des emplois temporaires cantonaux. 750 000 francs ont ainsi été affectés à ce but particulier, mais n'ont pas été utilisés, suite au moratoire décidé par l'Etat. Le Conseil administratif propose donc de les réaffecter au Fonds chômage municipal. Je vois que M. Bonny n'a pas l'air de comprendre... Je vais donc m'expliquer plus longuement.

Il existe un Fonds chômage municipal voté chaque année par le Conseil municipal, indépendamment des emplois temporaires cantonaux. Au début de l'année, nous pensions que la Ville devrait payer 15% du salaire des personnes placées à la Ville dans le cadre des occupations temporaires cantonales. Nous avons donc prélevé sur le Fonds chômage municipal la somme nécessaire pour payer ce montant. Or il s'avère que l'Etat a renoncé à demander ces 15% de participation aux communes, notamment parce que l'Office cantonal de l'emploi n'arrivait pas à placer tous les demandeurs. Le montant que nous avons affecté à cette participation est donc heureusement resté à notre disposition. Toutefois, comme il avait été prévu de l'affecter à ce but particulier, nous ne pouvons pas l'utiliser sans autre pour l'action du Fonds chômage municipal, ce qui est évidemment dommage vu la nécessité dans laquelle nous nous trouvons. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif demande au Conseil municipal, par le biais de la proposition PR-483, de pouvoir réaffecter ces 750 000 francs au Fonds chômage municipal.

En l'occurrence, il faut voter cette proposition en urgence, car, en septembre ou octobre, il n'y aurait plus grand intérêt à voter le retour de cet argent dans la caisse générale du Fonds chômage municipal. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous ne vous avons pas soumis cet objet plus tôt, c'est parce que nous ne savions pas que ces 750 000 francs reviendraient à notre disposition.

Le président. Monsieur le conseiller administratif, nous traiterons votre motion d'ordre tout à l'heure.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai deux communications à faire. Tout d'abord, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que la Fête des écoles enfantines aura lieu mercredi 28 juin, l'après-midi. Espérons qu'il fera beau! Cette année, nous avons rétabli le cortège originel, selon le vœu formulé par des parents, des instituteurs et de nombreux conseillers municipaux.

Deuxièmement, je demanderai à l'huissier de bien vouloir vous distribuer un reportage paru dans le journal romand *Espaces contemporains*. C'est M. Ferrazino qui m'y a rendu attentif. Malheureusement, les photocopies ne sont pas de très bonne qualité, mais vous verrez quand même que le jardin impressionniste que le Conseil administratif a créé sous le nom de Jardin de la Paix, dans l'ancien jardin Moillebeau, est d'une splendeur remarquable. Je pense qu'il sera pour vous très instructif de lire ce reportage, afin de voir où va l'argent du contribuable.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Tout d'abord, je dois excuser l'absence de M. le maire, André Hediger, en voyage à l'étranger, ainsi que celle, ce soir et demain soir, de M. Pierre Maudet, premier vice-président du Conseil municipal, qui est lui aussi à l'étranger. Je vous informe, chers collègues, que les membres de la commission de l'informatique et de la communication sont priés de se réunir aujourd'hui à 19 h dans la salle Nicolas-Bogueret, afin de désigner le nouveau président ou la nouvelle présidente de ladite commission. Les membres de la commission du logement se réuniront demain, mardi, à 19 h, dans la salle Nicolas-Bogueret, pour faire de même.

Par ailleurs, en raison de l'actualité sportive, le bureau du Conseil municipal a une proposition à vous faire. En raison du match de football qui opposera la Suisse à l'Ukraine ce soir à 21 h, sachant que le Conseil municipal commence normalement sa deuxième séance à 20 h 30, le bureau suggère de changer notre horaire et de siéger de 17 h à 19 h puis, après une petite pause d'un quart d'heure, de 19 h 15 à 21 h. Ainsi, nous pourrions avancer dans nos travaux en toute sérénité – nous avons un ordre du jour chargé – tout en permettant à celles et ceux qui le souhaitent, vu l'engouement populaire exceptionnel provoqué par la Coupe du monde de football, de suivre ce match. Je mets aux voix cette suggestion du bureau du Conseil municipal.

Mise aux voix, la proposition de siéger de 19 h 15 à 21 h est acceptée par 36 oui contre 13 non (6 abstentions).

Le président. Nos travaux se dérouleront donc comme de coutume en ce qui concerne la première séance du jour, puis nous ferons une courte pause à 19 h, et nous reprendrons nos travaux à 19 h 15.

Nous sommes saisis de six motions d'ordre concernant des objets urgents. Si elles sont acceptées, le bureau décidera à quel moment et dans quel ordre nous débattons du fond.

Je commence par la motion d'ordre du Conseil administratif dont M. Mugny a parlé tout à l'heure, concernant la proposition PR-483 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 750 000 francs destiné au Fonds chômage municipal, proposition qui vous a été distribuée.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (49 oui et 1 abstention).

Le président. Je propose que nous intégrions cet objet au point 9 bis de notre ordre du jour, c'est-à-dire à la fin des propositions du Conseil administratif qui y figurent déjà.

Nous avons reçu une autre motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la nouvelle motion M-627 de MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz, M^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann et Frédérique Perler-Isaaz, intitulée: «Transparence et majorité à 022 Télégenève SA». Cette motion n'a pas encore été distribuée à tous les membres du Conseil municipal. Je demande à ses auteurs de s'exprimer sur l'urgence.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Il nous a semblé utile de déposer ce soir la motion M-627 afin d'en discuter le plus rapidement possible. En effet, la Ville de Genève est majoritaire à 51% dans la société Télégenève, mais il semblerait que de grandes manœuvres soient en cours et que d'importantes décisions risquent d'être prises d'ici au 30 juin. Je pense qu'il est utile que le Conseil municipal soit tenu au courant des débats y afférents; c'est pourquoi nous avons déposé cette motion. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir en accepter l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 31 oui contre 22 non (1 abstention).

Le président. Nous débattons de cet objet ce soir ou demain soir, c'est le bureau du Conseil municipal qui en décidera. Vu le nombre de motions d'ordre que nous avons reçues, nous devons organiser les débats en conséquence...

Nous avons reçu deux motions d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour les nouvelles résolutions R-95 de M^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo, intitulée: «Contre la nouvelle loi sur les étrangers», et R-96 de M^{mes} Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Frédérique Perler-Isaaz et M. Pierre Rumo, intitulée: «Contre la nouvelle loi sur l'asile». Je demande à leurs auteurs de bien vouloir justifier l'urgence.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ces deux textes portent respectivement sur la loi sur l'asile et sur la loi sur les étrangers – deux lois fédérales à propos desquelles le peuple aura à se prononcer le 24 septembre prochain. Sans en venir au fond de ce que proposent nos deux textes, nous demandons que le Conseil municipal et le Conseil administratif prennent officiellement position. La votation populaire étant prévue pour le 24 septembre prochain, si nous voulons avoir une quelconque chance de discuter pertinemment sur ces deux résolutions, nous devons le faire ce soir ou demain.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la résolution R-95 est acceptée par 39 oui contre 20 non.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la résolution R-96 est acceptée par 38 oui contre 20 non.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre des libéraux demandant de traiter en urgence le point 25 de notre ordre du jour, soit le rapport M-563 A et P-170 A concernant l'Espace Rousseau.

M. Froidevaux a déposé une autre motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour le nouveau projet d'arrêté PA-64 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Marie-France Spielmann relatif à la mise en œuvre du rapport M-563 A et P-170 A sur l'Espace Rousseau.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La commission des arts et de la culture a examiné la motion M-563 et la pétition P-170. Elle est arrivée à la conclusion que le Conseil municipal avait la volonté de permettre la réouverture de l'Espace Rousseau. La pétition P-170 a donc été largement acceptée, et la motion M-563 a été amendée, afin de demander au Conseil administratif d'ouvrir ce lieu sans délai. Or il est évident que, si nous ne traitons pas le rapport M-563 A et P-170 A ce soir ou demain, l'Espace Rousseau n'ouvrira ses portes que l'année prochaine. Je ne crois pas que tel soit le vœu exprimé par la commission des arts et de la

culture. C'est la raison pour laquelle, sans préjuger du fond, nous avons déposé une motion d'ordre demandant l'examen en urgence dudit rapport.

Nous avons également déposé le projet d'arrêté urgent PA-64, qui demande le versement de la moitié de la subvention antérieurement attribuée à l'Espace Rousseau, afin d'anticiper sur l'arrêté que nous attendons du Conseil administratif à ce sujet. Je crois que l'ensemble de ces éléments forment un tout, et qu'il est intéressant d'examiner ces questions en urgence, sans préjuger du fond. Mais je vois que le magistrat Mugny prend déjà position sur ce point, puisqu'il a demandé la parole; cela me paraît tout de même très prématuré!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Froidevaux, je ne peux pas m'opposer à l'urgence elle-même, qui sera sans doute acceptée. Y recourir pour modifier l'ordre du jour du Conseil municipal reste votre droit le plus strict. Simplement, je souris... Vous avez fait des dizaines et des dizaines d'auditions lors de l'examen de la motion M-563 et de la pétition P-170, et il a fallu des mois pour qu'une affaire finalement assez simple et claire aboutisse devant le Conseil municipal par le biais d'un rapport. Et voilà que, tout à coup, cet objet devient urgent! C'est au Conseil municipal d'en décider, mais je trouve que l'urgence n'a aucune raison d'être, cela d'autant plus que je n'ai pas l'argent nécessaire dans le budget 2006 voté par le Conseil municipal en décembre 2005. Par conséquent, même si vous votiez l'urgence aujourd'hui, il faudrait que je soumette au Conseil municipal une demande de crédit pour 2006, avant de passer cette subvention au budget 2007.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant les rapports M-563 A et P-170 A est refusée par 33 non contre 29 oui.

Mise aux voix, la motion d'ordre concernant le projet d'arrêté PA-64 est refusée par 33 non contre 32 oui.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M^{me} Christiane Olivier, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation de Saint-Gervais Genève par un membre par parti, l'élection sera tacite. Je demande au Parti socialiste le nom de son candidat.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Grégoire Carasso, titulaire d'une licence en relations internationales et d'un diplôme en histoire et politique internationales. Il est connu pour son engagement actif et fervent en faveur de l'Europe, puisqu'il est membre du Nomes (Nouveau mouvement européen suisse). Il est également trésorier de la section municipale du Parti socialiste. Son intérêt pour la problématique culturelle est certain. C'est donc avec plaisir que nous vous soumettons sa candidature à la Fondation de Saint-Gervais Genève. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Madame Valiquer Grecuccio. Je constate que l'élection de votre candidat n'intéresse visiblement pas les socialistes qui se trouvent au pied de la tribune et qui bavardent...

J'annonce donc que *M. Grégoire Carasso* est élu à la Fondation de Saint-Gervais Genève. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et plus particulièrement à M. Ferrazino. J'aurais voulu avoir des nouvelles au sujet de l'éclairage des quais que nous avons demandé à proximité du jet d'eau. Je rappelle que cette demande se fonde sur la pétition P-166 des habitants des Eaux-Vives concernant les problèmes de drogue, ainsi que sur la motion M-551 votée par le Conseil municipal et demandant instamment qu'un éclairage, même provisoire, soit installé durant l'été – c'est-à-dire dès le 21 juin. Je me suis rendu sur les

lieux la semaine dernière, et rien n'avait été fait. J'aimerais donc savoir où nous en sommes, concernant cette demande du Conseil municipal et des habitants des Eaux-Vives.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Bonny, je vous donne un premier élément de réponse. Avant le dépôt de la pétition P-166, mon collègue Manuel Tornare et moi-même, dans le cadre de la Délégation pour le mobilier urbain, avons demandé à nos services respectifs de présenter un projet d'éclairage des quais sur les deux rives, c'est-à-dire tant le quai Gustave-Ador que la rive droite. Ce projet sera vraisemblablement soumis au Conseil municipal cet automne, car nous avons demandé à nos services de retravailler et d'affiner la première version qu'ils nous avaient soumise.

Cependant, il s'agit de savoir si nous pouvons intervenir provisoirement dans l'intervalle, comme vous le demandez, Monsieur Bonny. Il faut savoir que la rade est l'un des sites protégés les plus prestigieux de Genève, et que nous ne pouvons pas y faire n'importe quoi. J'en ai parlé avec un certain nombre d'usagers, dont M. Urben, que j'ai rencontré récemment, lors de l'inauguration de l'aménagement éphémère du quai Gustave-Ador à laquelle plusieurs conseillers municipaux ont assisté. Nous avons pu évoquer la question de vive voix avec les personnes qui vivent au quotidien la situation que vous venez de décrire, Monsieur Bonny. Elles aussi souhaiteraient que nous trouvions une solution provisoire, en attendant que le crédit que vous soumettra le Conseil administratif soit examiné en commission et permette ensuite le financement de l'installation prévue, ce qui, nous le savons, demandera quand même un certain temps.

J'ai donc demandé à mes services d'examiner la question et de voir s'il était possible de trouver une solution. Je ne peux pas vous donner de réponse à ce sujet ce soir ni demain, Monsieur Bonny, car il faut me laisser un peu plus de temps. Nous pourrions vraisemblablement faire le point à la rentrée, si vous voulez bien me contacter à ce moment-là. Mais nous ne négligeons pas, sachez-le, les éléments évoqués par les uns et les autres dans cette enceinte lors du débat concernant la pétition P-166.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question concerne l'horloge située à la place des Charmilles. Elle comporte quatre cadrans censés indiquer l'heure, or ils en donnent tous une différente – et aucune n'est la bonne! Je voudrais donc savoir à qui appartient cette horloge. Si c'est à la Ville de Genève, serait-il possible soit de la supprimer, soit de faire en sorte qu'elle indique l'heure exacte, la place des Charmilles étant très fréquentée, dans cette ville qui se veut la capitale de l'horlogerie?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. François Sottas (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'ai appris incidemment que les services de la Ville impliqués dans la coordination du projet du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) étaient d'avis que le tronçon compris entre le carrefour de la Servette et Cornavin ne devait pas être pourvu d'un site propre en relief, comme c'est le cas le long de la rue Henri-Dunant par exemple. Pourtant, ce tronçon est assez étroit et il faudra y signifier l'emplacement réservé à chacun, soit les taxis et les autres véhicules des Transports publics genevois (TPG) circulant, eux aussi, sur le site propre du tram. Je pense qu'il serait bon d'y maintenir l'idée de la bordure en relief, et j'aimerais savoir pourquoi la Ville a pris position contre ce projet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il faut distinguer le site que vous évoquez, Monsieur Sottas, qui se situe à la sortie du tunnel de Montbrillant et permet d'accéder à la rue de la Servette, et celui de la rue de la Servette, au sujet duquel M. Norer m'a interpellé récemment. En ce qui concerne la rue de la Servette, j'ai enjoint à mes collaborateurs de défendre auprès de l'Etat – maître d'ouvrage de l'ensemble du chantier, comme vous le savez – la solution du site propre partout où cela est possible. Ce sera le cas sur la plus grande partie du parcours en Ville, mais malheureusement pas sur la totalité. Au-delà du Bouchet, c'est-à-dire au-delà du territoire de la Ville, j'ai appris que les TPG eux-mêmes avaient renoncé au site propre, car le problème se posait là de manière tout à fait différente.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Sottas, c'est-à-dire le tronçon permettant de relier la gare Cornavin à la rue de la Servette, il est exact qu'il sera réservé aux transports publics, mais sans site propre pour le tram. Vous en avez vous-même évoqué la raison: il n'y aura que des bus et des taxis! J'insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de voitures et que cet axe, absolument interdit à la circulation individuelle motorisée, sera exclusivement réservé aux transports publics et aux voitures d'urgence – pompiers et ambulances.

C'est essentiellement pour ces raisons-là que cette solution a été retenue, à la demande des différents services concernés: ambulances, pompiers, TPG. Si, après l'aménagement de cet axe, vous deviez rencontrer des problèmes dans le cadre de votre activité professionnelle, Monsieur Sottas, il faudra tout de suite les dénoncer. Dans la mesure où cet endroit n'est pas destiné à accueillir des véhicules individuels motorisés, mais uniquement les transports publics, semi-publics et d'urgence, il ne devrait y avoir aucun conflit dans l'usage des lieux, d'où la solution préconisée par les services de la Ville.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le réaménagement de la ligne de bus N° 1. Par le passé, le Conseil municipal de la précédente législature a voté les propositions PR-117 et PR-222, ouvrant respectivement un crédit d'étude de 2,2 millions et un crédit d'étude de 1,4 million pour le réaménagement de la ligne N° 1 et divers autres projets. Ce réaménagement était inscrit au Plan directeur des transports publics 2003-2006. Je voudrais savoir ce qu'il en est, étant donné que ce plan directeur est arrivé à échéance et que nous sommes censés passer à l'étape suivante, alors que cette ligne de bus conserve encore son tracé alambiqué.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous donne une première partie de réponse, Monsieur Norer. Il est vrai que la ligne de bus N° 1 est un peu un serpent de mer. Mes services – vous en savez quelque chose – ont dû beaucoup travailler sur ce dossier. Les Transports publics genevois (TPG), dans le cadre de leurs discussions avec l'office compétent en matière d'organisation des transports, à savoir l'Office cantonal de la mobilité, ont prévu certaines modifications du tracé. Certaines études ont donc dû être abandonnées et n'ont pas été suivies de réalisations, vu ces modifications.

Monsieur Norer, je vous dirai plus précisément demain ce qu'il en est actuellement des deux crédits que vous avez mentionnés, ainsi que des projections retenues dans le cadre du futur contrat de prestation liant l'Etat de Genève aux TPG. Vous saurez ainsi dans quelle direction nous allons, avec cette ligne N° 1 qui intéresse tout particulièrement les habitants des Pâquis et, plus largement, ceux du centre-ville. En effet, cette ligne est très importante pour la ceinture urbaine genevoise. Je vous donnerai donc une réponse plus pointue demain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'ai lu dans la presse que des problèmes d'amiante se posaient au 25, rue du Stand, et je souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. L'expérience nous amène à être prudents quant à ce qu'on lit dans la presse, Monsieur Lathion! J'apprécie donc tout particulièrement le ton posé de votre question... J'ai lu la même chose que vous, dans le même journal – il s'agit d'une presse gratuite, en l'occurrence – qui croyait déceler un nouveau scandale concernant le bâtiment du 25, rue du Stand. Cette presse-là est très friande de scandales...

Dans le cas présent, le scandale en question consiste en une plaque d'amiante de 1 m², qui servait à protéger une cuisine. En effet, au septième étage de ce bâti-

ment, il y avait une cuisine. Or il est très fréquent, lorsque l'on aménage ce type d'équipements, d'utiliser un matériau ignifuge. Cette plaque en amiante a, bien entendu, été enlevée par une entreprise spécialisée. Sur ma demande, on a procédé à des analyses de l'air, dont les résultats ont démontré qu'il y avait là beaucoup moins d'amiante que dans les différents endroits où l'on en respire d'habitude, par exemple des bureaux. Il n'y a donc absolument aucune crainte à avoir.

Cela dit, nous avons évoqué ce problème plus largement avec mes collègues du Conseil administratif. A plusieurs endroits – je ne sais pas si c'est le cas du bâtiment où nous nous trouvons à l'instant – on a trouvé de l'amiante, par exemple dans des prises électriques au Grand Théâtre – nous les avons bien évidemment fait changer! Chacun sait qu'il est parfaitement possible qu'il y ait de l'amiante dans certains locaux et dans certaines constructions. La cathédrale Saint-Pierre en fait elle-même l'expérience – à ses dépens – en ce moment. Son cas est beaucoup plus grave que celui du 25, rue du Stand, car il s'agit là de flochage; il faut donc intervenir très rapidement, car la santé des usagers du lieu est en danger. Il s'est passé la même chose à la tour de la télévision, qui a été vidée de ses occupants pour être défloquée.

A ma connaissance, la Ville de Genève ne possède pas d'immeuble floqué à l'amiante. Par contre, nous ne pouvons pas exclure qu'il y ait de l'amiante à tel ou tel endroit dans les bâtiments. Non floquée, l'amiante n'est pas dangereuse pour la santé des usagers aussi longtemps qu'ils ne la touchent pas. Le danger survient lorsqu'il y a une intervention dans le bâtiment concerné, comme la dépose d'installations lumineuses ou de prises électriques, par exemple. Dans ce cas, nous devons agir avec la plus grande précaution et les entreprises mandatées ont un certain nombre de procédures à suivre.

De manière générale, nous prenons très au sérieux ce problème pour tous les bâtiments de la Ville. Nous avons donné des instructions très précises à nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à tous les services susceptibles d'être concernés – et non pas seulement le Service des bâtiments. Nous incluons, dans les contrats qui nous lient aux entreprises que nous mandatons des éléments spécifiques visant à attirer leur attention sur ce problème.

Mais, pour en revenir à votre question et au 25, rue du Stand, Monsieur Lathion, les analyses de l'air qui ont été effectuées ont démontré qu'il n'y avait absolument aucune crainte à avoir et que la situation était parfaitement maîtrisée.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Muller. J'espère qu'il va revenir de la salle des pas perdus pour pouvoir y répondre... J'ai lu dans un journal renommé de la République, le journal de l'Association suisse

des locataires (Asloca), que la Gérance immobilière municipale (GIM) avait supprimé l'aide personnalisée au logement à des locataires bénéficiant des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), sous prétexte que ces dernières constitueraient déjà une aide au logement. Le Tribunal administratif vient de condamner cette mesure comme illégale, et d'ordonner le remboursement au locataire recourant.

J'ai trois questions à poser à ce sujet. Premièrement, combien de locataires ont-ils été lésés par cette mesure de la GIM? Deuxièmement, le Conseil administratif s'engage-t-il formellement à tous les rembourser, et non pas seulement celui qui a fait recours? Troisièmement, le Conseil administratif s'engage-t-il aussi à ne pas introduire une telle mesure dans le nouveau règlement de la GIM actuellement en cours de gestation?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Habituellement, j'apprécie vos questions, Monsieur Mino... Mais là, franchement, c'est du réchauffé, ce que vous nous demandez! Vous retardez d'une guerre! Vous venez comme la grêle après les vendanges!

En effet, tout est réglé. Une décision du Tribunal administratif a donné raison au plaignant, c'est-à-dire aux personnes touchant l'aide de l'OCPA. Cela signifie que, avec la subvention de la Ville de Genève, nous subventionnons l'Etat – voilà qui est extraordinaire! Mais le Tribunal administratif a estimé qu'il était bon que la Ville subventionne l'Etat... Je rappelle que le Canton vient de nous transmettre une charge de 18 millions de francs à payer, mais tant pis, on en rajoute encore une couche!

Je me suis entretenu de cela avec le Conseil administratif et notamment mon collègue ici présent, M. Ferrazino, pour lui expliquer que l'avocat Zutter, qui a fait recours pour certaines personnes au nom de l'Asloca, a obtenu gain de cause. Nous avons immédiatement passé les remboursements rétroactifs en comptabilité, et toutes les personnes concernées toucheront l'aide au logement de la Ville en lieu et place de ce qu'aurait pu payer l'Etat. Cette affaire est donc réglée administrativement, et elle suit son cours au niveau de la GIM.

Quant au nouveau règlement de cette dernière, il a été déposé auprès du Conseil administratif, et je suppose, vu sa majorité, que ce dernier ira dans votre sens, Monsieur Mino. Je réponds donc en tout cas oui à vos deux premières questions, et en principe oui à la troisième.

M. Philippe Herminjard (R). Pour les Fêtes de Genève, la Ville a instauré une stratégie de tri des déchets exigeante et très perfectionnée; tout le monde

doit s'y plier. Or on retransmet actuellement les matches du Mondial sur la plaine de Plainpalais, et il se trouve que les infrastructures de tri y sont complètement absentes. Eh oui! Aucune directive n'a été imposée aux responsables de stands, et nous nous en étonnons. Pire que cela: j'ai appris que la Voirie aurait reçu dernièrement une note de service précisant que la Ville de Genève ne doit pas s'ingérer – je pèse mes mots! – dans l'organisation d'un événement privé.

Evidemment, le groupe radical s'étonne. Nous ne comprenons pas la différence de traitement en comparaison avec les exigences pour les Fêtes de Genève, par exemple. Accessoirement, nous aimerions également connaître le montant total des redevances liées aux animations qui se déroulent à Plainpalais.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Si vous le voulez bien, Monsieur Herminjard, le Conseil administratif vous répondra en deux temps, d'abord par ma bouche, puis par celle de mon collègue Muller, qui complétera mes propos. Nous sommes régulièrement sollicités pour des manifestations qui empiètent sur le domaine public. De manière générale, le point de vue du Conseil administratif consiste à se montrer favorable, chaque fois que cela est possible, au déroulement de ces manifestations dans notre ville. Nous tenons bien évidemment compte des nuisances qu'elles peuvent provoquer en matière de bruit – mais M. Muller en parlera tout à l'heure.

Comme vous le savez, en ce qui concerne la manifestation à Plainpalais à laquelle vous avez fait allusion, l'autorisation décernée a fixé des conditions très strictes – d'entente avec les exploitants, d'ailleurs – pour la clôture de la manifestation à une heure précise. Nous intervenons également systématiquement dans le cadre du nettoyage du domaine public. Vous conviendrez que, vu le budget municipal, lequel n'augmente pas d'année en année, nous ne pouvons pas demander aux services de la Voirie de multiplier les passages. Il en va de même pour les parcs, je le signale car un journal gratuit – encore un! – prétendait que les jeux pour enfants étaient souillés. Nous ne pouvons pas multiplier indéfiniment les passages de la Voirie lors de manifestations publiques, je le répète.

Que fait la Ville? Nous demandons aux organisateurs – c'est l'une des conditions de l'autorisation que nous leur délivrons – de s'engager à nettoyer les lieux à leurs frais, et la somme correspondante doit figurer dans le budget d'exploitation de la manifestation en question. Ou alors, si ce sont les services de la Ville qui s'en chargent, ils le font contre remboursement de la part des organisateurs. Par ailleurs, sachant qu'il y a parfois des lacunes dans le respect de nos exigences, nous essayons de veiller comme nous le pouvons, avec les moyens du bord, à rétablir la situation. Mais, quand 6000 personnes viennent assister à un match,

il n'est tout simplement pas possible que les services de la Ville, en plus des nettoiemens qu'ils doivent assurer au quotidien, puissent y faire face sans effectifs supplémentaires.

Vous avez cité les Fêtes de Genève, Monsieur Herminjard. Dans ce cadre, nous discutons des mois durant avec les organisateurs, afin de mettre au point l'ensemble des conditions à réunir pour la réalisation de cette manifestation. Il est vrai que la problématique du nettoiemens n'est pas des moindres! Mais savez-vous quelle manifestation souille le plus le domaine public? La Lake Parade, pour laquelle la Ville n'intervient que de manière subsidiaire, puisqu'elle exige année après année que les organisateurs se chargent eux-mêmes du nettoiemens.

Votre question – et j'en terminerai par là, pour ma part – porte finalement sur les moyens dont dispose la municipalité pour s'assurer que les conditions qu'elle fixe en délivrant une autorisation d'exploiter le domaine public sont respectées. A vous entendre, à Plainpalais, elles ne le sont pas. Mais faut-il pour autant donner une prime à celui qui bénéficie d'une autorisation sans en respecter les conditions, en palliant immédiatement ces manquemens et en faisant intervenir les services municipaux? En l'occurrence, nous allons intervenir pour que les organisateurs respectent les engagements qu'ils ont pris. Je demande maintenant à mon collègue Muller de compléter ma réponse.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Herminjard, à mi-parcours des retransmissions à Plainpalais, j'ai reçu un rapport de la police municipale m'expliquant le contexte et quels avaient été les dérapages observés. Or il y en a eu très peu! Je n'ai malheureusement pas ce document avec moi ce soir, mais je me propose de vous donner quelques éléments d'information supplémentaires demain à 17 h, lors des communications du Conseil administratif. Je sais qu'il y a eu peu de dérapages en matière d'excès de bruit ou de dépassement d'horaire, mais je préfère avoir les détails précis sous les yeux pour vous les communiquer, c'est pourquoi j'attendrai demain.

En ce qui concerne le montant total des redevances, je rappelle que l'association Caribbean Connection avait demandé la gratuité au magistrat en charge de ce dossier. Cette demande a été soumise au Conseil administratif et je m'y suis formellement opposé, car il s'agit d'une manifestation à but commercial. Finalement, après discussion au sein du Conseil administratif, nous avons demandé 20 000 francs à ladite association. Je signale néanmoins que la facturation de cette somme dépendra du contrôle des comptes de cette manifestation: s'il s'avère qu'elle est déficitaire, nous pourrions alors accorder la gratuité. Mon collègue Hediger et moi-même veillerons à recevoir un rapport comptable précis car, vu le déroulement des événements jusqu'à présent, il me semble que les affaires doivent être bonnes!

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne l'horloge qui, avant les travaux, se trouvait au rond-point de Plainpalais. Elle était très pratique pour tous ceux qui passaient à proximité. Actuellement, bien que les travaux aient été achevés, cette horloge n'a pas été remise à son emplacement d'origine et j'aimerais savoir si la Ville en réinstallera une. Je tiens à préciser que j'ai été interpellé à ce sujet par un certain nombre de personnes et que je relaie donc aussi leur question.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain. Pas plus tard que le week-end dernier, je posais la même question au deuxième vice-président du Conseil municipal – c'est donc un sujet d'actualité!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne la suspension des travaux rue Gautier – rue des Pâquis. Depuis un certain nombre d'années, les Pâquis souffrent des travaux qui y ont été entrepris. Monsieur le magistrat, vous avez bien évidemment connaissance du recours d'un certain nombre de citoyens à ce sujet. Les habitants de ce quartier sont vraiment choqués, et je crois savoir qu'une association les regroupant vous a écrit pour jouer le rôle de médiatrice avec les recourants.

Ma question est la suivante: pouvons-nous imaginer que ces travaux reprendront avant la fin de l'été? Ou bien ne reprendront-ils pas avant l'hiver... ou Dieu sait quand?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. La réponse est très simple. Nous avons reçu une autorisation de construire pour réaliser un certain nombre d'aménagements dans le quartier des Pâquis et y terminer l'installation de la zone 30 km/h. Or il s'avère que l'ADEP (Association pour la défense économique des Pâquis) – qui est une association de commerçants – a fait recours contre cette autorisation auprès de la Commission de recours en matière de construction, invoquant notamment le fait que la zone 30 km/h irait à l'encontre de la qualité de vie des habitants du quartier... Mais une digression de cette nature n'a absolument rien à voir avec les travaux eux-mêmes, puisque la zone 30 km/h est entrée en vigueur depuis bien longtemps dans ce quartier! Inutile de dire que la Commission de recours en matière de construction a débouté l'association recourante. J'ai reçu cette information il y a une semaine à peine.

J'ai bien reçu la lettre de l'association Survivre aux Pâquis (Survap), me priant d'intervenir pour trouver un compromis. Dans la situation où nous nous trouvons actuellement, la meilleure solution serait que l'association recourante

devienne raisonnable et ne poursuive pas la procédure qu'elle a engagée. En effet, elle pourrait théoriquement s'adresser dans les trente jours au Tribunal administratif. Or j'ai personnellement reçu pas moins de quatre lettres de commerçants du quartier qui se plaignent de la suspension des travaux. Je me suis fait fort de leur répondre très rapidement ce matin, pour leur dire que le meilleur moyen de permettre une reprise rapide des travaux consistait pour eux à intervenir auprès de cette association – laquelle dit représenter les intérêts des commerçants – afin de la convaincre de ne pas continuer cette procédure de recours et de s'incliner devant la décision de justice.

Dès lors, les travaux pourront se poursuivre, et nous sommes tout à fait prêts à les reprendre. J'ose donc espérer que cette association de commerçants sera raisonnable et entendra la demande des habitants que vous venez de rappeler, Madame Contat Hickel, et que nous partageons.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, mais plus précisément à M. Ferrazino. Nous avons déjà beaucoup parlé d'affichage dans cette enceinte; or vous savez, Monsieur le magistrat, que le Grand Conseil a modifié le 8 juin dernier la loi sur les procédés de réclame et a restreint le droit d'affichage libre. Vous savez également, j'imagine, qu'un référendum a été lancé à ce sujet.

J'aimerais savoir si cette loi, votée le 8 juin dernier par le Grand Conseil, est entrée en vigueur et quelles sont les mesures que la Ville de Genève entend prendre pour garantir aux associations sportives, sociales et culturelles la possibilité d'afficher gratuitement sur le domaine public.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous donne un premier élément de réponse, Madame Salerno, car nous n'avons pas encore évoqué en détail l'ensemble de la situation au sein du Conseil administratif. Cependant, nous en avons parlé à plusieurs reprises, ces derniers temps, et, en tout cas en ce qui me concerne, j'espère franchement que ce référendum aboutira. En effet, cette nouvelle loi consiste pour le Canton à régler le cadre de la réclame, à interdire l'affichage dit «sauvage», tout en laissant les communes se débrouiller pour prévoir des installations – à leurs frais! – permettant ce type d'affichage. C'est un peu facile!

Nous commençons à en avoir un peu assez de la méthode utilisée par le Canton qui, sous prétexte d'être respectueux des droits municipaux, pose des interdictions tout en laissant aux communes le soin de trouver des solutions de substitution. De même, nous ne pouvons pas accepter que le Canton soit l'organe qui encaisse les amendes, dont le montant s'élèvera, selon la nouvelle loi, jusqu'à

60 000 francs. Comment pourrait-il encaisser cet argent sur l’affichage dit «sauvage», tout en demandant aux communes de procéder à des dépenses supplémentaires pour mettre à disposition des associations un certain nombre de panneaux?

En outre, il faut distinguer l’affichage commercial de l’affichage culturel. Je sais que nous sommes plusieurs à être sensibles à cette question. La Ville de Genève ne peut pas maintenir d’année en année une politique culturelle comme la sienne, avec l’offre diversifiée dont elle peut se targuer non sans une certaine fierté, sans donner aux créateurs des spectacles la possibilité de les annoncer. Ce serait là un non-sens, et il faut accorder le droit à la publicité à cette vie culturelle intense que nous souhaitons continuer à développer à Genève. Nous avons donc besoin de cet affichage que, pour ma part, je qualifie de «culturel» – et non pas de «sauvage». Il faut vraiment le distinguer de l’affichage commercial, de celui qui vante les mérites de telle barre chocolatée qui vous donne un peu de tonus quand vous en avez besoin... Cette publicité-là n’a pas lieu de faire l’objet d’un traitement privilégié de la part des collectivités publiques.

Enfin, je rappelle que nous renégocierons la convention liant l’Etat et la Ville avec la Société générale d’affichage (SGA). Nous lancerons un nouvel appel d’offres puisque, comme vous le savez, la convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2007. Dans le cadre des réflexions que nous menons actuellement pour établir le cahier des charges du futur concessionnaire, nous intégrerons la mise à disposition d’un certain nombre de panneaux pour l’affichage culturel et associatif – disons l’affichage «libre». Le Conseil municipal a d’ailleurs voté récemment deux motions M-167 et M-204 demandant d’attribuer plus généreusement au monde associatif les panneaux mis à la disposition de la Ville par la SGA actuellement. C’est là aussi un élément dont nous devons tenir compte.

Pour reprendre le fond de votre question, Madame Salerno, il est vrai que la manière dont le Grand Conseil a souhaité régler ce problème n’est en tout cas pas satisfaisante pour une commune comme la Ville de Genève. En effet, le Canton ne peut pas simplement nous transmettre le problème en nous disant de nous débrouiller pour trouver une solution, tout en se frottant les mains à l’idée de prélever des amendes auprès des récalcitrants qui ne respecteraient pas la nouvelle loi... Nous sommes sensibles à ce problème, et nous espérons qu’il sera réglé autrement que ne le souhaite le Grand Conseil.

Si d’aventure la loi cantonale en question devait être confirmée en votation populaire, nous nous ferions fort de donner malgré tout les possibilités les plus larges au monde associatif et culturel, afin qu’il puisse continuer à s’exprimer.

Le président. Ce matin même, dans la *Feuille d’avis officielle*, figurait l’appel d’offres pour l’affichage en ville, sauf erreur...

Onze conseillères et conseillers municipaux ne pourront pas poser leur question, car nous avons déjà dépassé les trente minutes imparties. Ainsi que le prévoit notre règlement, nous passons au point suivant de notre ordre du jour.

5. Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue:

- **du boucllement du crédit extraordinaire de 250 000 francs destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 86 658 francs (PR-478).**

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte de ce crédit extraordinaire terminé dont la responsabilité de l'arrêté II incombe au département municipal des affaires culturelles, à savoir:

Crédit géré par le Musée d'art et d'histoire:

crédit voté (arrêté II de la proposition PR-180):	250 000 francs
date de vote: 9 avril 2003	
dépensé:	<u>336 658 francs</u>
dépassement:	86 658 francs

Le second crédit de la proposition PR-180, de 2 918 000 francs (arrêté I), est géré et sera bouclé par le Service d'architecture.

Rappelons que le bâtiment des Casemates abrite la direction et l'administration des Musées d'art et d'histoire, ainsi que les activités de conservation du musée, de même que les locaux scientifiques et techniques de cette institution.

Le Musée d'art et d'histoire a géré ce crédit de 250 000 francs destiné à financer les mesures d'accompagnement de la rénovation des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates. Or il s'avère que l'opération s'est doublée d'un second chantier imprévu ayant des conséquences sur les frais encourus.

Rappel des dépenses prévues

Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal PR-180 du 5 décembre 2001. Rapport de la commission des travaux PR-180 A présenté au Conseil municipal le 9 avril 2003.

Le crédit de 250 000 francs était destiné à financer:	Fr.
Frais de déménagement	100 000
Location/aménagement de locaux extérieurs	50 000
Matériel de protection et d'emballage	20 000
Frais de personnel de surveillance	80 000
Soit un crédit total pour les mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail du Musée d'art et d'histoire pour permettre l'exécution des travaux	250 000

Dépenses effectives

PFI 42.017.05	Crédit extraordinaire, selon proposition de crédit	
	PR-180, votée par le Conseil municipal le 9 avril 2003	250 000
	Dépenses	<u>336 658</u>
	Dépassement	86 658

Cette différence s'explique par un chantier supplémentaire et imprévu (changement des faux plafonds dans tout le bâtiment en raison d'une menace d'effondrement), survenu parallèlement aux travaux planifiés. Cette situation a nécessité l'évacuation du personnel dans l'urgence, entraînant des frais supplémentaires non planifiés, afin de permettre au Service des bâtiments de faire réaliser les travaux qui s'imposaient. La problématique relative aux mesures d'organisation à prendre autour du chantier initial s'est trouvée modifiée, les frais augmentés et répartis différemment.

Conclusions

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier: – Approuve le boucllement du compte relatif au crédit extraordinaire de 250 000 francs, voté le 9 avril 2003 (plan financier d'investissement 042.017.05), destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 86 658 francs.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2006, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 7 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-479).

Préambule

Cet immeuble de logements de quatre étages et combles, construits sur un rez-de-chaussée commercial et entièrement excavé, est situé dans «l'îlot 13»; il est contigu à d'autres édifices du même type appartenant également à la Ville de Genève, soit les immeubles situés rue des Gares 17 et 21. Le plan localisé de quartier (PLQ 28621) de «l'îlot 13», accepté par le Conseil d'Etat le 27 juillet 1994, prévoit le maintien et la rénovation de ces trois immeubles.

Historique de l'opération

- 1861-62: Construction de l'immeuble.
- 1992: Achat de l'immeuble par la Ville de Genève, pour un montant de 950 000 francs.

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

- Mai 1994: Le Conseil municipal accepte le PLQ de «l'îlot 13», qui prévoit le maintien des immeubles situés rue des Gares 17, 19 et 21.
- Janvier 1996: Le Conseil municipal refuse le crédit d'études pour la rénovation des trois immeubles (PR-30), d'un montant total de 600 000 francs, dont 225 000 francs pour l'immeuble rue des Gares 19. La commission des finances se montre défavorable au plan financier présenté. La solution de démolition-reconstruction est encore évoquée par la commission du logement, mais, depuis 1994, le PLQ en force exclut cette hypothèse en déclarant les trois immeubles «maintenus».
- 11 novembre 1997: Vote d'un crédit d'étude de 250 000 francs pour la rénovation des immeubles situés rue des Gares 17, 19 et 21, «en tenant compte au plus près des vœux des habitants» (rapport PR-81 A).
- Janvier 1998: Le Conseil administratif accepte la procédure de concertation avec les habitants de ces trois immeubles, procédure mise au point par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
- 12 février 2003: Attribution par le Conseil administratif d'un crédit d'étude complémentaire de 40 000 francs, part de la ligne budgétaire 12.50 de la proposition PR-138 votée le 25 avril 1989. Ce montant représente le complément nécessaire à la reprise de l'étude, suite à la modification du programme, accepté dans un premier temps par les habitants puis remis en cause par ces derniers (voir § ci-dessous «Concertation avec les habitants»).

Notice historique

Edifié en 1861-1862, l'immeuble sis au 19 de la rue des Gares participe, avec ses voisins immédiats, de la première phase d'urbanisation du secteur, urbanisation essentiellement conditionnée par l'établissement de la gare de chemin de fer (1858-1859). Certainement conçu par le propriétaire de la parcelle, qui était entrepreneur, l'immeuble comprend un rez-de-chaussée commercial et des appartements destinés à une classe sociale modeste. Le mode constructif – rez-de-chaussée en maçonnerie et quatre étages en colombages – que l'on peut rapprocher de certains bâtiments du secteur de la Terrassière, signale une nette volonté d'économie. Cependant, l'aménagement des espaces collectifs et le décor de façade sont particulièrement soignés: la façade sur rue est pourvue de bandeaux à denticules soulignant les plans horizontaux, de fenêtres ornées de corniches, etc. Le vestibule et la cage d'escalier sont d'une rare ampleur et présentent des parquets en chêne et noyer et des portes palières lourdes. Le rez-de-chaussée comprend également des éléments d'origine intéressants, comme la porte cochère et les trois arcades qui, divisées en une boutique et un café, conservent leurs vitrines à petit-bois et contrecœurs à panneaux moulurés. La façade sur cour est très simple, sans corniches ni décors. Quant aux appartements, au nombre de deux par étage, ils

comptent trois ou quatre pièces et ne font l'objet d'aucun investissement en termes de décor: planchers bruts en sapin, portes simples, plafonds sans moulures.

Concertation avec les habitants

Afin de répondre au mieux aux vœux des habitants dans le cadre de ces travaux, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les services de l'administration municipale:

- 18 mars 1998: Première rencontre, information quant aux interventions à prévoir, écoute des propositions et remarques des locataires.
- 19 mai 2000: Séance de travail entre les mandataires, les services de la Ville de Genève (Service de l'énergie, Service d'architecture et Gérance immobilière municipale) et les habitants.
- 4 septembre 2000: Présentation de l'avant-projet.
- 30 octobre 2000: Discussion et remarques des locataires, après étude de l'avant-projet.
- 25 janvier 2001: Présentation du concept de chauffage et de l'avant-projet modifié, approuvés par les locataires.
- 30 juin 2002: Remise en cause de l'avant-projet par les habitants, suite au dépôt de la requête en autorisation de construire.
- 10 octobre 2003: Présentation d'un projet modifié, suite à des visites détaillées de chaque logement, et interviews de tous les habitants de l'immeuble. Un accord est trouvé avec la majorité des locataires (habitant six appartements), en opposition avec l'Association 19, rue des Gares, qui ne regroupe plus que trois locataires logeant dans les deux appartements restants.

Exposé des motifs

L'immeuble situé rue des Gares 19 n'a vraisemblablement jamais été rénové depuis sa construction. Mis à part les crépis des façades, refaits dans les années 1940, et quelques récents travaux ponctuels de renforcement des structures, nous nous trouvons face à une construction passablement détériorée. La couverture, les ferblanteries, une partie de la charpente, les menuiseries extérieures et l'intégralité des réseaux – eau, gaz, électricité, canalisations – ont largement fait leur temps. L'immeuble est dépourvu d'un système de chauffage central.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation de ces travaux répond, d'une part, à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment, aux termes des normes en matière de res-

ponsabilité civile (plus particulièrement l'article 58 CO, livre cinquième, Droit des obligations), et, d'autre part, à celle d'assurer la sécurité des locataires et des passants. Elle s'inscrit en outre dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Vu la pénurie de logements, cette volonté est rappelée dans le discours de législature 2003-2007.

Cette réalisation respectera l'ensemble des prescriptions formulées dans le préavis de la demande d'autorisation de construire du Service sécurité-salubrité du DCTI (ex-DAEL). Ces prescriptions consistent à assurer une résistance au feu entre le sous-sol de l'immeuble et le parking voisin, à assurer un compartimentage coupe-feu entre les appartements et la cage d'escalier, à mettre en place un exutoire de fumée dans la cage d'escalier, à assurer la résistance au feu des éléments de renforcement structurel et celle des planchers, et enfin à garantir un cloisonnement coupe-feu des liaisons existantes entre les immeubles des 17 et 19 rue des Gares.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Cet immeuble mitoyen comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, quatre étages et des combles. L'emprise au sol est de 162 m². A chaque étage se trouvent deux appartements de respectivement quatre et trois pièces. Deux commerces sont aménagés au rez-de-chaussée. Le sous-sol est occupé par des dépôts et les combles par des greniers et deux chambres indépendantes.

Le niveau d'origine de la cour se situait à moins 1,85 m par rapport au niveau de la rue des Gares. La réalisation des coopératives rue des Gares 25 et 27 au début des années 1990, qui comprend un parking souterrain construit en partie sous la cour, a amené le niveau de la cour à celui de la rue des Gares (± 0 m). La dalle de ce parking se prolonge jusqu'à la façade sur cour de l'immeuble rue des Gares 19. Les locaux du sous-sol côté cour et la cage d'escalier, qui disposaient auparavant d'un accès à l'ancienne cour, s'ouvrent désormais sur le parking souterrain.

Construction et matériaux

La structure porteuse est relativement inhabituelle pour un immeuble urbain de cette époque. Contrairement à la majorité des immeubles du XIX^e siècle, le mur de refend de l'immeuble rue des Gares 19 n'est pas parallèle mais perpendiculaire aux façades. La maçonnerie traditionnelle des deux façades (rue et cour), en pierre de taille et en boulets, s'arrête au niveau du plafond du rez-de-chaussée. A partir de ce niveau, les deux façades sont constituées d'un colombage et d'un remplissage en tuf (pierre calcaire poreuse).

Mis à part ces spécificités structurelles, nous trouvons des matériaux et des finitions habituels pour un immeuble urbain du XIX^e siècle: planchers en bois, galandages en briques plâtrées, plafonds en plâtre sur lattes ou roseau, évier en grès et carrelages en grès type «terrazzo» dans les cuisines, menuiseries intérieures en bois peint, menuiseries extérieures en chêne, charpente en sapin, couverture de tuiles plates en terre cuite et ferblanteries en cuivre ou en tôle galvanisée.

Programme

Les travaux porteront sur la rénovation générale de l'immeuble, sans modifier sa typologie et en conservant autant que possible ses éléments d'origine. Néanmoins, compte tenu de sa vétusté, il sera nécessaire d'intervenir sur sa structure et sur l'ensemble de ses installations techniques. La production de chaleur et d'eau chaude sera partagée avec celle installée dans l'immeuble situé rue des Gares 17, qui est au bénéfice d'un crédit de construction et dont la rénovation débutera à l'automne 2006.

Aux étages, les appartements seront rénovés: des salles de bain ou des salles de douche seront aménagées dans les logements qui en sont dépourvus et les revêtements seront refaits. Les fenêtres de la façade sur cour seront transformées en portes-fenêtres afin d'apporter davantage de lumière aux pièces. Aux combles, les deux chambres indépendantes seront rénovées et les greniers remis en état. Il est également prévu d'y aménager une buanderie, que l'immeuble ne possède actuellement pas, ainsi que des toilettes desservant les deux chambres. Au sous-sol seront aménagés un local à vélos, un local technique ainsi que deux caves et un dépôt pour les arcades.

Défauts structurels

Une campagne de sondages, effectuée en janvier 2000, a permis d'analyser précisément l'état de dégradation des composants porteurs (colombages, porteurs ponctuels et sommiers intérieurs) et de vérifier leur dimensionnement statique (sections, portées et assemblages).

Contrairement aux premières impressions, les pièces de bois du colombage sont en grande partie dans un état de conservation plutôt bon. Seuls le remplacement de quelques pièces statiquement secondaires et le renforcement de certains assemblages s'avèrent nécessaires. Il convient de préciser que la façade sur cour, peu protégée par des dispositifs constructifs (corniches ou frontons), exige une intervention nettement plus lourde que la façade sur rue: les encadrements extérieurs en bois doivent être intégralement remplacés.

En revanche, un sous-dimensionnement statique d'origine de nombreux composants porteurs a entraîné diverses dégradations plus ou moins graves, notam-

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

ment un affaissement de l'ordre de 10 à 15 cm d'un poteau. Des travaux de renforcement structurel sont donc indispensables pour garantir la sécurité des habitants de cet immeuble.

Introductions des réseaux

Remplacement complet des canalisations et mise en réseau séparatif, remplacement des introductions d'eau, de gaz et d'électricité.

Installations de chauffage/installations solaires

Production de chaleur: raccordement à la chaufferie installée dans les combles de l'immeuble situé rue des Gares 17 (chaudière à gaz).

Distribution de chaleur: dans tous les locaux, installation de radiateurs équipés de vannes thermostatiques prérégulées permettant de limiter la consommation d'énergie.

Eau chaude solaire: installation sur le pan est de la toiture (lucarnes) d'environ 40 m² de capteurs solaires thermiques avec plans non vitrés, destinés au préchauffage de l'eau chaude sanitaire des immeubles rue des Gares 17 et 19.

Installations de ventilation

Arcades: pose d'une conduite de ventilation avec sortie en toiture, destinée aux éventuels besoins des preneurs de bail des arcades. Les accessoires (hotte d'aspiration, etc.) seront à la charge des preneurs de bail.

Locaux sanitaires borgnes: pose d'une gaine de ventilation avec sortie en toiture et monobloc d'aspiration dans les combles.

Cuisines et locaux sanitaires en façade: maintien de la ventilation naturelle existante.

Installations électriques

Remplacement intégral des installations électriques, soit installation d'un compteur par appartement, d'un compteur par arcade et d'un compteur pour les locaux communs.

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage des communs d'immeuble par un dispositif d'automatisme gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

De plus, les appareils électriques fournis à la Ville de Genève seront choisis en fonction de leurs qualités énergétiques mentionnées sur les étiquettes énergétiques. En principe, seuls les appareils de classe A seront retenus.

Installations sanitaires et de gaz

Distribution: remplacement intégral des colonnes de chutes et des alimentations en eau froide et eau chaude. Remplacement des conduites de gaz comprenant un raccordement gaz avec un compteur par cuisine.

La production d'eau chaude sanitaire pour les logements est assurée via une production combinée avec la chaudière et l'installation solaire.

Les arcades disposeront de leur propre production.

Afin de limiter les consommations d'eau, les robinetteries et les chasses d'eau seront équipées et réglées de façon idéale. Des compteurs d'eau chaude individuels seront également installés pour chaque appartement.

Sous-sol: caves, local à vélos et poussettes, dépôt et W.-C.

Démolition d'une partie du quai de déchargement, pour garantir un accès de plain-pied au futur local à vélos.

Sol: exécution d'un dallage sur empierrement.

Murs: assainissement du crépi des murs existants.

Aménagements intérieurs: création de trois caves destinées aux arcades, d'un local à vélos et à poussettes, de locaux techniques et de toilettes. Maintien du dépôt existant.

Rez-de-chaussée: arcades et entrée d'immeuble

Plancher sur sous-sol: dans l'arrière-boutique de l'arcade «La Boulangerie», remplacement et réparation du plancher sur sous-sol: d'une part, remplacement d'une partie du solivage par une dalle en béton avec isolation thermique posée sur dalle, d'autre part, renforcement et réfection du solivage restant; pose d'une isolation thermique entre solives sur toute la surface.

Murs: piquage et réfection du crépi, exécution d'une peinture.

Menuiseries extérieures: rénovation complète des vitrines comprenant la pose de verres isolants. Rénovation complète de la porte d'entrée.

Menuiseries intérieures: réparation ou remplacement des portes intérieures.

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

Plafonds: remplacement des plafonds existants par des plaques de plâtre avec isolation phonique, fixées sous lattage; exécution d'une peinture.

Aménagements intérieurs: finition brute des deux arcades, aménagement intérieur des arcades laissé au gré et à la charge des preneurs de bail.

Cage d'escalier

Paliers, marches et contremarches: restauration des parquets en chêne et noyer, remplacement partiel, rapiécages, ponçage et vitrification.

1^{er} - 4^e étages: logements

Planchers: remplacement partiel, rapiécages, ponçage et vitrification.

Chapes et carrelages: remplacement partiel des chapes et des carrelages.

Murs extérieurs, refends et mitoyens: arrachage des papiers peints, piquage partiel du plâtre, réparation et lissage des enduits au plâtre.

Galandages: bâtissage de cloisons légères en plaques de plâtre fixées contre châssis métalliques ou châssis en bois.

Plafonds: exécution de faux plafonds en plaques de plâtre avec isolation phonique, fixées sous châssis métalliques ou lattage en bois.

Menuiseries intérieures: remplacement des menuiseries trop dégradées par des menuiseries neuves, réparation et remise en état des menuiseries conservées par rapiécages, ajustages, modifications, pose de serrures et de garnitures.

Peinture des murs des pièces sèches: exécution sur plâtre d'une peinture dispersion à l'eau.

Peinture des murs des pièces humides: exécution sur plâtre d'une peinture émaillée.

Peinture des plafonds des pièces sèches: exécution sur plâtre d'une peinture thyxotropique.

Peinture des plafonds des pièces humides: exécution sur plâtre d'une peinture émaillée.

Peinture des menuiseries intérieures: exécution d'une peinture émaillée.

Cuisines: soit fourniture et pose de meubles comprenant chacun un évier inox posé sur un élément bas à deux portes, soit dépose et repose sur murets des éviers en grès existants, selon leur état.

Salles de bains et toilettes existantes: remplacement des appareils sanitaires (W.-C., lavabo et baignoire), remplacement des carrelages, fourniture et pose de faïences.

Salles de bain à créer: fourniture et pose des appareils sanitaires (lavabo et baignoire), fourniture et pose de carrelage et de faïences.

Combles: chambres indépendantes, greniers et buanderie

Murs extérieurs, refends et mitoyens: piquage et réfection du crépi.

Chambres indépendantes: réfection complète des faux plafonds et des galandages au moyen de plaques de plâtre posées sur châssis métalliques, remplacement partiel des planchers par rapiécages, ponçage et vitrification. Réparation et remise en état des menuiseries existantes par rapiécages, ajustages, modifications, pose de serrures et de garnitures.

Greniers: création de greniers séparés par des parois à claires-voies en bois, planchers en sapin.

Buanderie: création d'une buanderie comprenant le bâtissage de galandages et la pose d'un faux plafond en plaques de plâtre fixées sur châssis métalliques, l'exécution d'une chape avec grille de sol, la fourniture et pose d'un carrelage, d'un bac en inox, d'une machine à laver et d'un séchoir.

Toilettes: création de toilettes comprenant le bâtissage de galandages et la pose d'un faux plafond en plaques de plâtre fixées sur châssis métalliques, l'exécution d'une chape, la fourniture et pose d'une cuvette, d'un lavabo, de carrelage et de faïences.

Charpente, couverture, ferblanterie

Charpente: renforcement ponctuel des fermes, remplacement des pannes sablières, remplacement des chevrons. Isolation thermique: épaisseur 18 cm, posée par-dessus les chevrons, pose d'une sous-couverture et d'un contre-lattage.

Couverture: fourniture et pose de tuiles plates en terre cuite posées sur un lattage neuf et installation de capteurs solaires (pan de toiture est sur mansardes).

Jours zénithaux: fourniture et pose de dix châssis de 50 x 70 cm (greniers) et d'un châssis de 120 x 120 cm (cage d'escalier).

Ferblanteries: remplacement des ferblanteries, nouvelles ferblanteries en cuivre.

Façade sur rue

Encadrements en pierre naturelle: nettoyage et réparation ponctuelle des pierres de taille.

Colombages: réfection, renforcement et remplacement partiel des colombages existants.

Crépi: piquage du crépi existant et exécution d'un crépi isolant teinté dans la masse.

Menuiseries extérieures 1^{er} - 4^e étages: remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres neuves munies de vitrages isolants.

Encadrements extérieurs et corniches en bois: réfection et remplacement partiel des pièces.

Stores: remplacement des volets roulants existants.

Façade sur cour

Colombages: réfection, renforcement et remplacement partiel des colombages existants.

Crépi: piquage du crépi existant et exécution d'un crépi isolant teinté dans la masse.

Menuiseries extérieures 1^{er} - 4^e étages, appartements: en façade sur cour, démolition des contrecœurs et remplacement des fenêtres existantes (sauf dans la cage d'escalier) par des portes-fenêtres neuves munies de vitrages isolants. En façade sur rue et dans la cage d'escalier, remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres neuves munies de vitrages isolants.

Encadrements extérieurs en bois: remplacement complet des encadrements.

Volets: remplacement des volets en bois existants.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève*Matériaux de construction*

Une attention particulière a été portée sur leur choix:

- Crépi isolant composé de chaux naturelle et de ciment teinté dans la masse.
- Utilisation de produits à l'eau pour la vitrification et le vernissage du bois (parquets, volets).
- Prise en compte obligatoire de la liste rouge publiée par le DCTI (liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction).

- Application des recommandations publiées par eco-bau (disponibles en français sur le site Internet www.eco-bau.ch, rubrique «Fiches CFC»).

Développement des énergies renouvelables

Sur ce bâtiment, un potentiel solaire existe: il sera concrétisé par la pose de panneaux solaires permettant le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Amélioration des conditions d'habitabilité

Le travail envisagé sur ce bâtiment permettra d'améliorer sensiblement le confort thermique et acoustique, mais aussi la protection anti-incendie et le standard des équipements sanitaires.

Conception énergétique

Le projet de rénovation comprend différentes interventions visant à réduire la consommation d'énergie, tout en améliorant les conditions de confort des occupants.

L'ensemble de ces interventions, prévues sur l'enveloppe et les installations techniques, permettra de passer d'un bâtiment aux performances énergétiques médiocres (650 MJ/m²) à bonnes (450 MJ/m²) et de diminuer ainsi de près de 30% les dépenses d'énergie associées.

Les interventions prévues sur l'enveloppe du bâtiment sont:

- l'isolation de la toiture ou de la sous-toiture;
- la pose de vitrages isolants;
- l'isolation de la dalle sur sous-sol;
- l'isolation des façades au moyen de crépi isolant.

Programme et surfaces

<i>Surfaces nettes des locaux selon la norme SIA 416</i>	m ²	m ²
Sous-sol		126
Cage d'escalier, couloir et réduit	13	
W.-C.	1	
Local SIG	2	
Local à vélos/poussettes	20	
Local sous-station chauffage	12	
Caves	11	
Dépôt	67	

SÉANCE DU 26 JUIN 2006 (après-midi) 327
 Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

<u>Rez-de-chaussée</u>		140
Hall d'entrée et cage d'escalier	31	
Arcade 1	35	
Arcade 2 (y compris W.-C.)	74	
<u>1^{er} étage</u>		140
Cage d'escalier et dégagement	18	
Appartement de 3 pièces	50	
Appartement de 4 pièces	72	
<u>2^e étage</u>		140
Cage d'escalier et dégagement	18	
Appartement de 3 pièces	50	
Appartement de 4 pièces	72	
<u>3^e étage</u>		140
Cage d'escalier et dégagement	18	
Appartement de 3 pièces	50	
Appartement de 4 pièces	72	
<u>4^e étage</u>		140
Cage d'escalier et dégagement	18	
Appartement de 3 pièces	50	
Appartement de 4 pièces	72	
<u>Combles</u>		146
Cage d'escalier et couloirs	37	
2 chambres indépendantes	31	
Buanderie (surface au sol)	15	
Greniers (surface au sol)	63	
Surface nette totale		972
Surfaces utiles		805
Surface brute au sol		162

Estimation des coûts selon code CFE

<i>CFE</i> Libellé	<i>unité</i>	<i>quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
A Terrain				30 300
A1 Parcelle N° 2790, commune de Genève, section Cité; coût déjà amorti	m ²	198,31	0,00	p. m.
A5 Relevés	m ²	198,31	152,79	30 300
B Travaux préparatoires				204 110
B0 Installations communes de chantier	global	1		

B1 Défrichages, démolitions, démontages	global	1		40 550
B2 Adaptations définitives d'ouvrages existants	global	1		129 010
B3 Adaptations définitives de conduites et voies de circulations existantes	global	1		13 750
B5 Adaptations provisoires d'ouvrages existants	global	1		20 800
C Installations de chantier, échafaudages				50 000
C0 Installations générales de chantier	%	2,73	637 320,00	17 400
C1 Echafaudages de façades	m ²	510,29	63,89	32 600
D Fondations (bâtiment)				18 060
D2 Fondations, dalle de fond	m ²	162,14	79,93	12 960
D3 Canalisations	global	1		5 100
E Gros œuvre				619 260
E0 Dalles, escaliers, balcons	m ²	965,66	7,25	7 000
E1 Toitures (surfaces développées)	m ²	215,63	868,15	187 200
E3 Parois extérieures des sous-sols	m ²	134,71	135,11	18 200
E4 Parois extérieures des rez et étages supérieurs	m ²	352,84	483,68	170 660
E5 Fenêtres, portes extérieures	m ²	157,45	943,47	148 550
E6 Parois intérieures (gros œuvre)	global		1	41 400
E7 Prestations complémentaires, percements et rhabillages	%	13,1	353 150,00	46 250
I Installations				363 150
I0 Courant fort	m ²	1 127,80	67,39	76 000
I2 Chauffage	m ²	591,32	136,73	80 850
I3 Ventilation, conditionnement d'air	m ³	817,72	45,74	37 400
I4 Sanitaires et gaz	pièce	45,00	3 302,22	148 600
I5 Installations spéciales, panneaux solaires thermiques	global	1		20 300
M Aménagements intérieurs				440 120
M0 Travaux complémentaires généraux	%	0,5	437 925,00	2 200
M1 Cloisons, portes intérieures	m ²	879,83	156,38	137 590
M2 Eléments de protection	global	1		10 300
M3 Revêtements de sols	m ²	637,40	157,72	100 530
M4 Revêtements de parois	m ²	2 642,54	34,04	89 950
M5 Plafonds	m ²	637,40	122,92	78 350
M6 Equipements fixes, cuisines et armoires	global	1		21 200
A-M Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				<u>1 725 000</u>

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

T	Aménagements extérieurs				7 550
T2	Ouvrages extérieurs	global	1		4 000
T5	Chemins, routes, places	global	1		3 550
A-T	Sous-total 2 (avant honoraires et frais secondaires)				<u>1 732 550</u>
V	Frais secondaires				172 800
V0	Frais secondaires généraux (B-T)	%	1,37	1 702 250	23 400
V2	Autorisations, taxes (B-T)	%	1,26	1 702 250	21 500
V3	Indemnisations de tiers	global	1		125 000
V6	Arpentage et bornage	global	1		2 900
W	Honoraires	%	21,96	1 702 250	360 830
W1	Honoraires architecte				
	travaux préparatoires (B)	%	17,13	204 110	34 965
W2	Honoraires ouvrage (C-M)	%	21,86	1 490 590	325 865
	– architecte				256 665
	– ingénieur civil				44 500
	– ingénieur électricien				6 700
	– ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire				18 000
W6	Honoraires aménagements extérieurs	%	0,00	7 550	<u>0,00</u>
A-W	Sous-total 3 (avant compte d'attente)				2 266 180
X	Compte d'attente et imprévus				218 965
X2	Divers et imprévus (A-W)	%	9,22	2 266 180	208 965
Y0	Réserve pour la conservation	global	1		<u>10 000</u>
A-Y	Coût total de la construction (HT)				2 485 145
Z	Taxe sur la valeur ajoutée	%	2 485 145	0,076	188 875
Z0	Acquisition du terrain	%	30 300	0,076	2 300
Z1	Travaux préparatoires	%	204 110	0,076	15 510
Z2	Bâtiment/ouvrage	%	1 490 590	0,076	113 285
Z5	Aménagements extérieurs	%	7 550	0,076	575
Z6	Frais secondaires	%	172 800	0,076	13 135
Z7	Honoraires	%	360 830	0,076	27 425
Z8	Comptes d'attente et imprévus	%	208 965	0,076	15 885
Z9	Réserve pour conservation	%	10 000	0,076	<u>760</u>
A-Z	Coût total de la construction (TTC)				2 674 020
ZZ	Frais administratifs et fonciers				252 580
ZZ0	Information, concertation				
	0,5% de A-W: 2 266 180 soit 11 331,				
	min. 15 000 et max. 50 000	global	1		15 000
ZZ1	Honoraires de promotion				
	5% de ((A-Z) + ZZ0): 2 689 020,				
	soit 134 451, admis à	global	1		134 500

ZZ2 Intérêts intercalaires		
[Taux DSF (3% + 0,5%) x ((A-Z) + ZZ0 + ZZ1)/2 x durée en mois/12]		
<u>3,50 x 2 823 520 x 18</u>		
100 x 2 x 12		
soit 74 117, admis à	global	74 180
ZZ3 Fonds d'art contemporain		
1% de (A-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2):		
2 897 700, soit 28 977, admis à global		
<u>28 900</u>		
A-ZZ Coût général de l'opération (TTC)		<u>2 926 600</u>
A déduire:		
Part du crédit d'étude de 250 000 francs de la PR-81 votée le 11 novembre 1997		
		95 000
Crédit d'étude complémentaire, part de la ligne budgétaire 12.50 de la PR-138, votée le 25 avril 1989, attribuée par le Conseil administratif le 12 février 2003		
		<u>40 000</u>
Total du crédit demandé		<u><u>2 791 600</u></u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2004 (indice = 102,7, base avril 2003) et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Selon CFE, norme SIA 416

Surface de plancher SPB (brute)	1 128 m ²
Surface utile	823 m ²
Volume bâti VB	3514 m ³
Prix au m ² de plancher	HT 1610,33/m ²
((CFE C+D+E+I+M+W2)/(SPB) = 1 816 455 francs/1128 m ²)	

Selon CFC, norme SIA 116

Volume	3525 m ³
Prix au m ³ SIA, norme 116, CFC 2	HT 515,31/m ³
(1 816 455 francs/3525 m ³)	

Subvention et partenariat

Ces travaux ne font l'objet d'aucune demande de subvention.

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une autorisation de construire N° DD 97836-7, déposée le 17 mai 2002 et délivrée le 2 avril 2004, ainsi que d'une autorisation de construire complémentaire (modifications intérieures) N° DD 97836-7-2, déposée le 26 mai 2004 et délivrée le 14 décembre 2004.

Fixation des loyers après travaux

Comme expliqué dans la description de l'ouvrage de la présente proposition, l'immeuble n'a vraisemblablement jamais été rénové. Le bâtiment est donc caractérisé par un très long retard dans son entretien. Pour cette raison, il est justifié de considérer que la moitié du coût de la rénovation doit être dévolue, pour le calcul des loyers, à un entretien différé non répercutable sur les loyers. Dans le plan financier du 8 mars 2002 ci-annexé, 50% des travaux est donc rentabilisé et répercuté sur les loyers sous forme d'une majoration de ceux-ci.

Le calcul des hausses de loyer tient compte de l'application de la LDTR ainsi que des règles de la jurisprudence du Tribunal fédéral relatives aux dispositions du Code des obligations sur les loyers.

On notera enfin que le plan financier ci-annexé fait partie intégrante de l'autorisation de construire N° DD 97836/1 et de l'autorisation de construire complémentaire N° DD 97836/2.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer huit mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est l'automne 2008.

Régime foncier

L'immeuble rue des Gares 19 est situé en 2^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Référence au plan financier d'investissement

Cette demande de crédit est prévue sous le N° 012.52.12 du 1^{er} plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015 pour un montant de 2 505 000 francs. De plus, l'objet est également au bénéfice d'un crédit d'étude de 135 000 francs sous le N° 012.52.11.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles		27 000
– Eau, gaz, électricité	15 000	
– Salaire concierge	12 000	

Charge financière annuelle sur 2 926 600 francs (soit 2 791 600 francs pour le crédit de construction et 135 000 francs pour les crédits d'étude) comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 30 annuités

149 300

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ***LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2° zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 791 600 francs.

Art. 3. – Un montant de 28 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 95 000 francs de la part du crédit d'étude (PR-81) voté le

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

11 novembre 1997 et le montant de 40 000 francs du crédit d'étude complémentaire attribué par le Conseil administratif le 12 février 2003, soit un montant total de 2 926 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

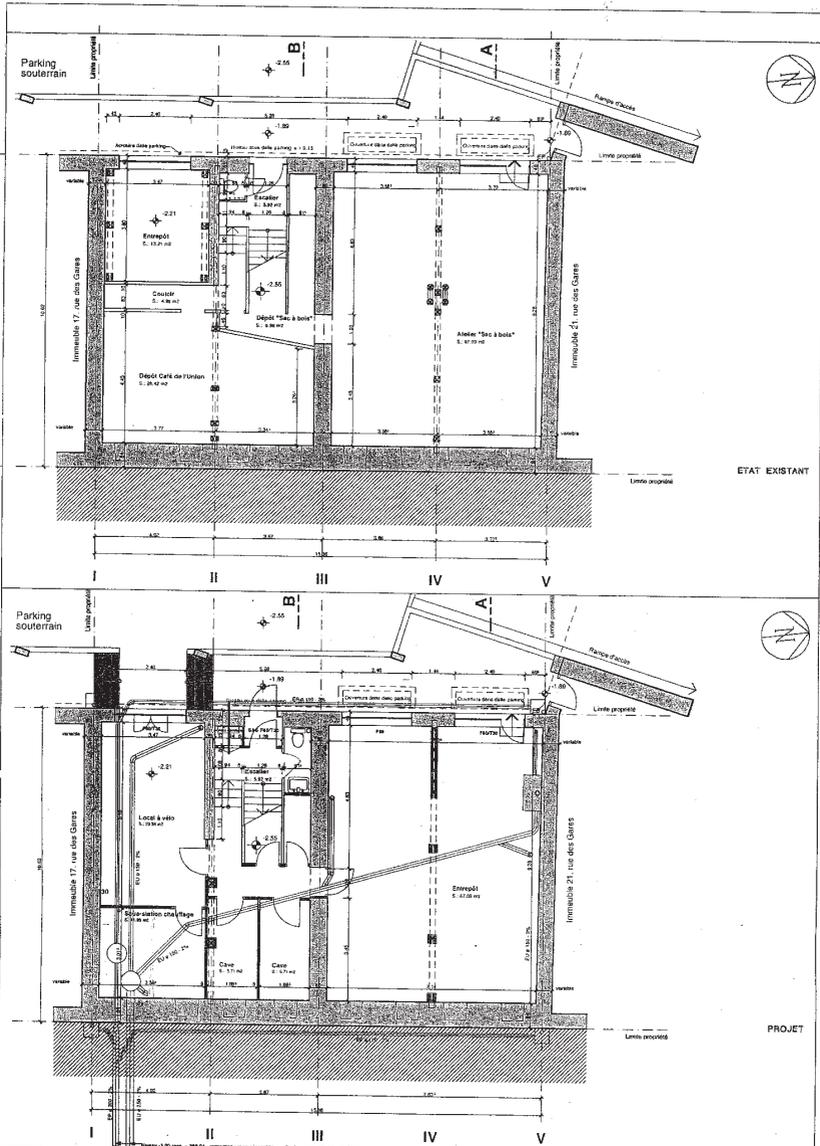
Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: Plan de situation
Plans du projet
Photographies de l'immeuble
Plan financier du 8 mars 2002



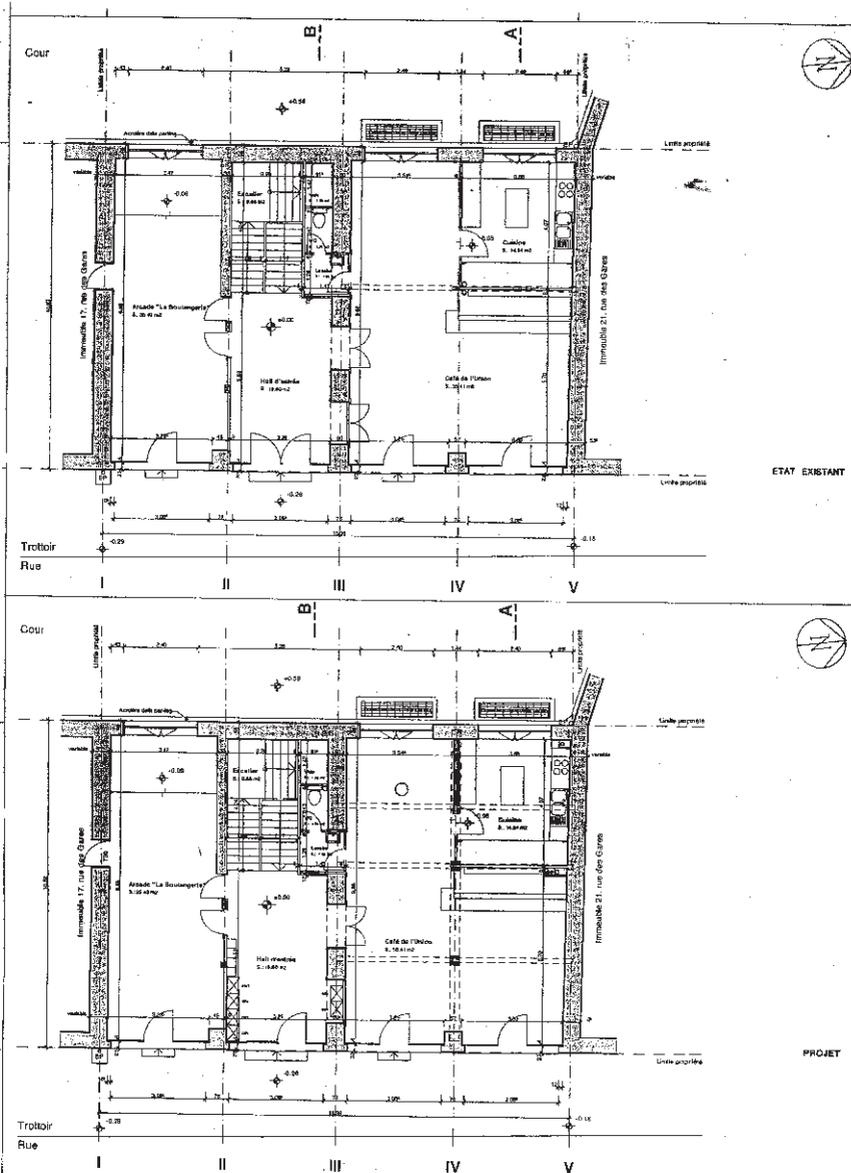
SÉANCE DU 26 JUIL 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

335

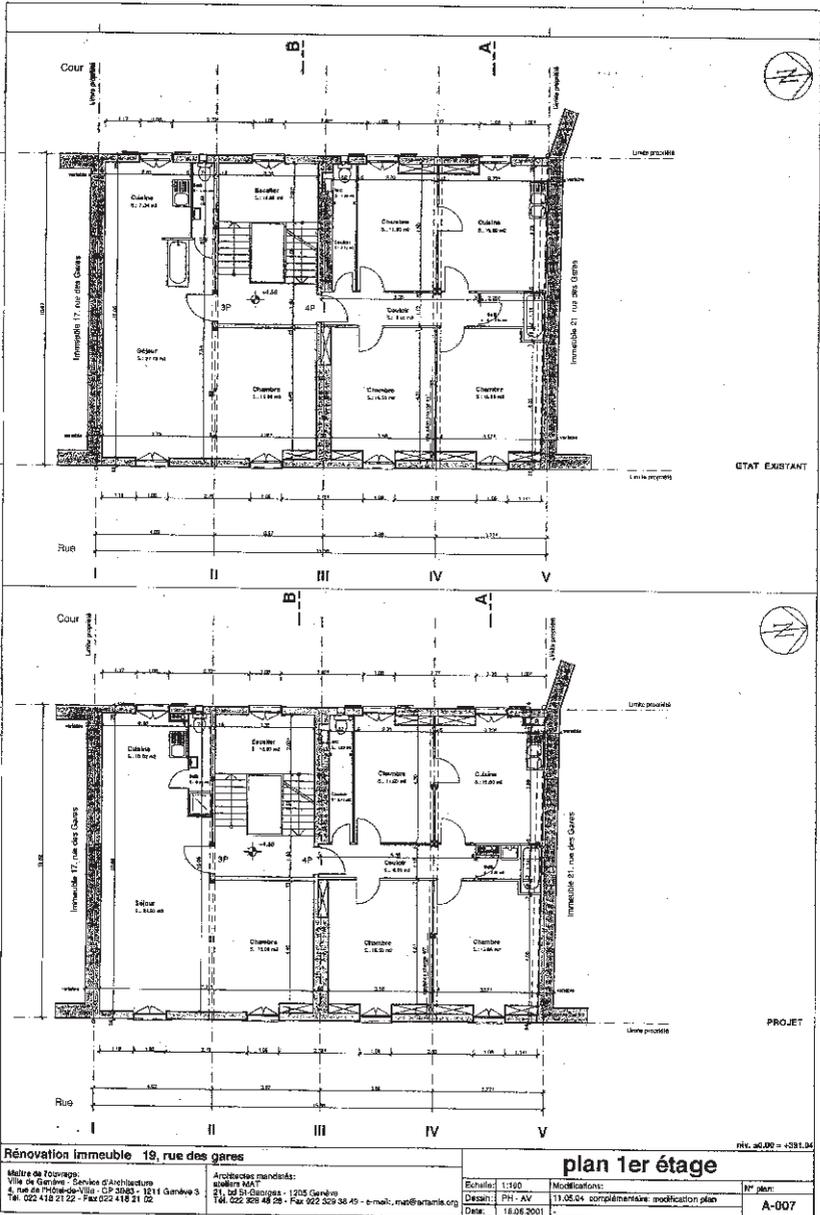


Rénovation immeuble 19, rue des gares Maître de l'ouvrage: Ville de Genève - Service d'Architecture 4, rue de Tholozan-Ville - CP 3803 - 1211 Genève 3 Tél: 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02		Architectes mandataires: atelier MAT 21, boulevard-Gaillard - 1205 Genève Tél: 022 328 48 28 - Fax 022 329 38 45 - e-mail: mat@artamis.org		plan sous-sol Echelle: 1:100 Dessin: PH - AV Date: 15.06.2001		Modifications: 23.09.02 selon préavis service sécurité-salubrité 11.05.04 complémentaire: modification plan		N° plan: A-005	
--	--	---	--	---	--	---	--	-------------------	--

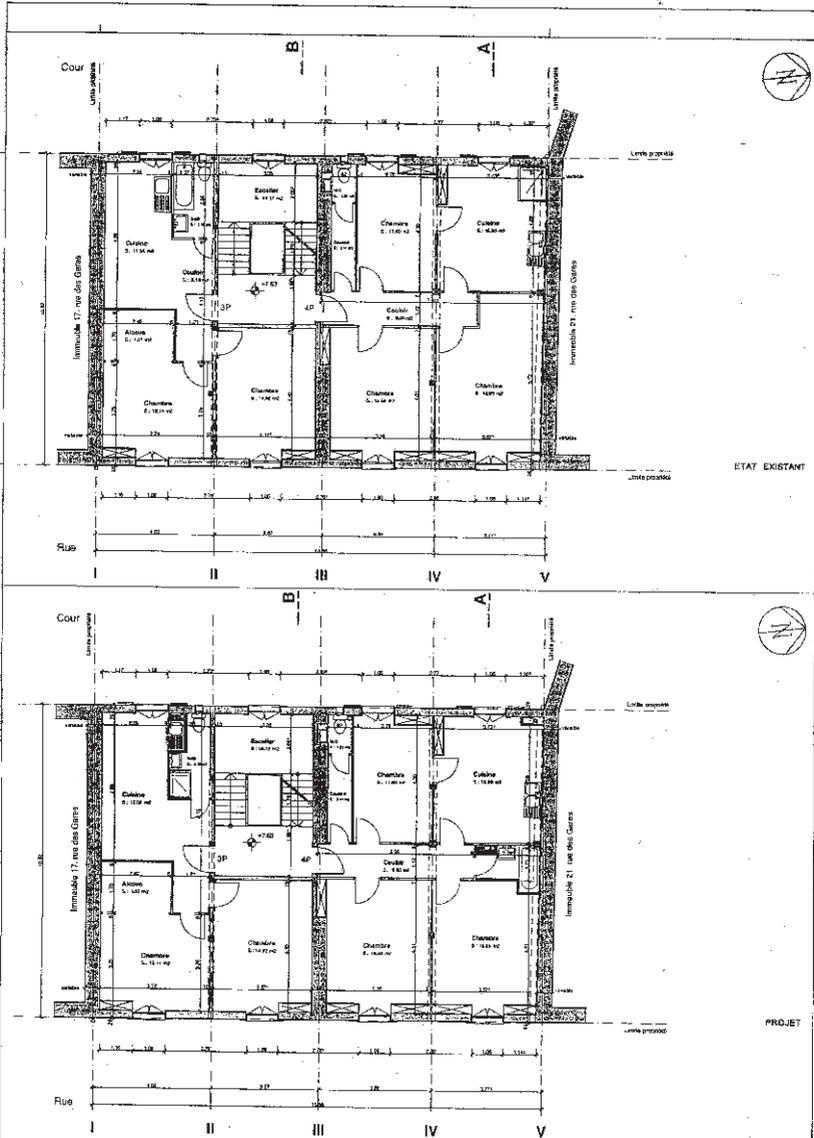
niv. ±0.00 e +0.391.04



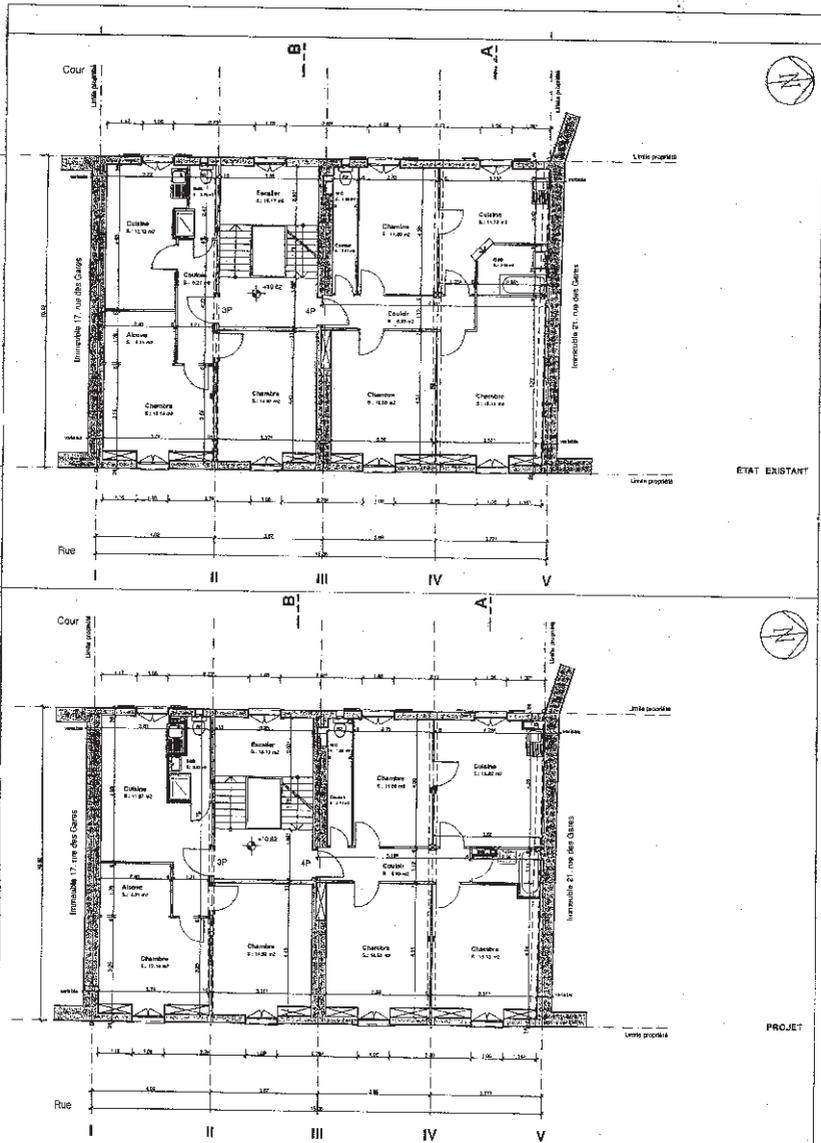
Rénovation immeuble 19, rue des gares		n°: 03.00 - 1281.0	
Maître de l'ouvrage: Ville de Gisors - Service d'Architecture 4, rue de l'Hôtel-de-Ville - CP 33035 - 1211 Gisors 3 Tél. 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02	Architectes mandataires: atelier MAT 21, rue de la Chapelle - 1205 Gisors Tél. 022 329 49 28 - Fax 022 329 58 49 - e-mail: mat@arturid.com	Echelle: 1:100 Date: 18.06.2001	Modifications: 11.05.04 complémentaire modification plan 08.11.04 conteneurs probables indiqués
plan rez-de chaussée			N° plan: A-006



Rénovation immeuble 19, rue des gares		n°c. 40.00 - 4281.04	
Maître de l'ouvrage: Ville de Gand - Service d'Architecture 4, rue de l'Écluse - CP 3000 - 2018 Gandweg 3 Tél. 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02		Architectes mandataires: atelier MAT 21, rue De Ganspoort - 1202 Gandweg Tél. 022 329 48 28 - Fax 022 329 38 45 - e-mail: mat@ateliermat.be	
Echelle: 1:100 Dessin: PH - AV Date: 16.06.2001		Modifications: 13.05.04 complémentation modification plan n° plan: A-007	

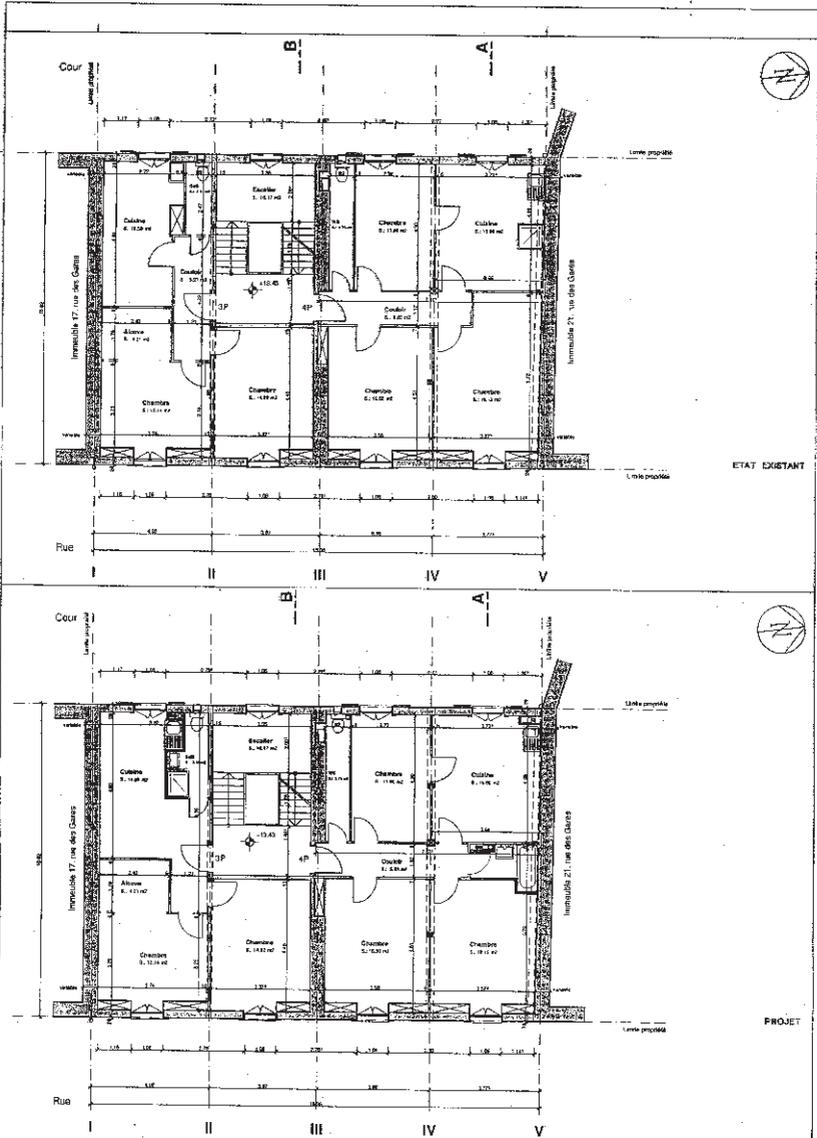


Rénovation immeuble 19, rue des gares		n°v. s0.006 s 13811.04	
Maître de l'ouvrage: Ville de Gandinne - Service d'Architecture 4, rue de Phérou-de-Ville - CP 2948 - 1211 Gandinne 3 Tél. 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02	Architectes mandatar: atelier MAT 51, rue St-Georges - 1205 Gandinne Tél. 022 328 40 26 - Fax 022 328 38 49 - e-mail: mat@ateliermat.org	Échelle: 1:100 Dessin: PH - AV Date: 15.05.2001	Modifications: 11.05.04 compléments, modification plan
n° plan:			A-008

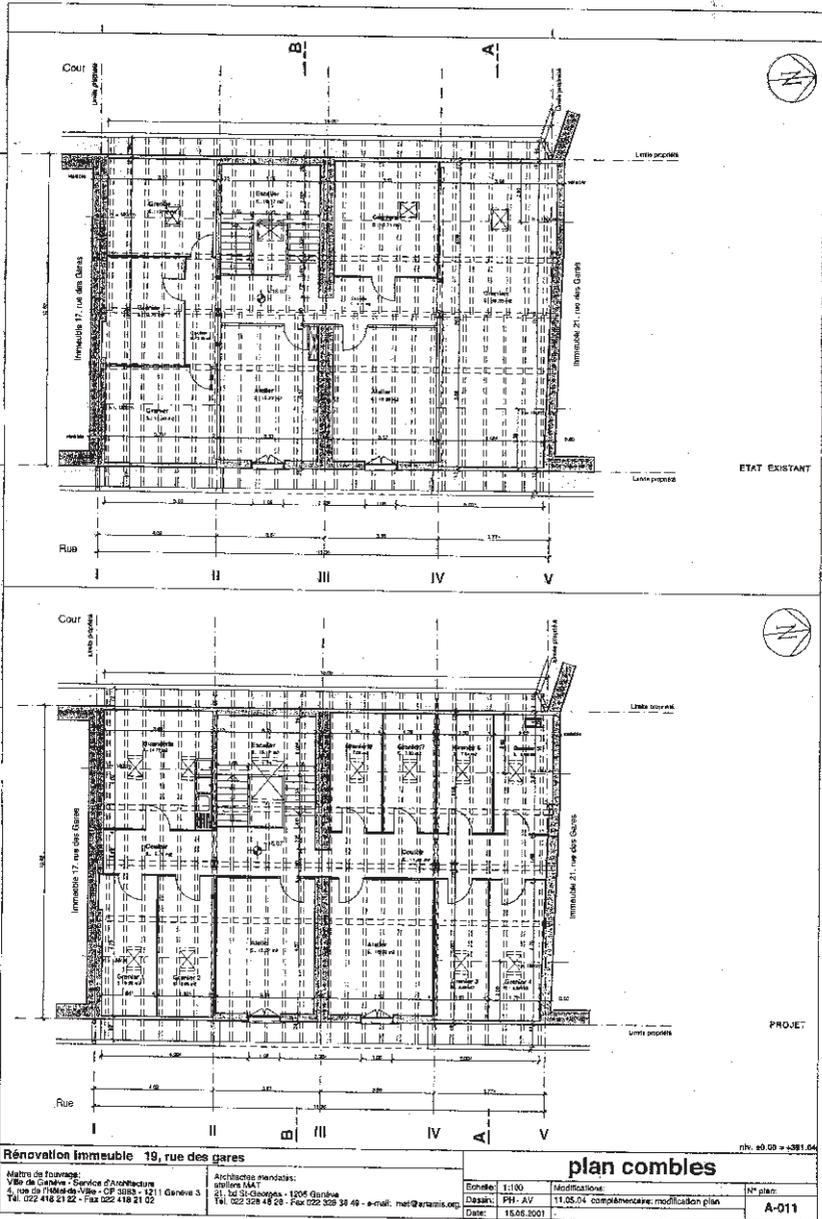


Rénovation Immeuble 19, rue des gares		n°10.40.00 - s391.04	
Maître de l'ouvrage: Ville de Chartres - Service d'Architecture 6, rue de Rabelais-Ville - CS 9005 - 1211 Chartres 3 Tél 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 06		Architectes mandataires: Studio M&T 21, bd Du Guesclap - 1706 Chartres Tél. 022 328 48 28 - Fax 022 328 38 49 - e-mail: mat@studio-mt.org	
plan 3ème étage		Echelle: 1:100	Modifications:
Dessiné: PH - AV		Date: 15.06.2001	n° plan: A-009

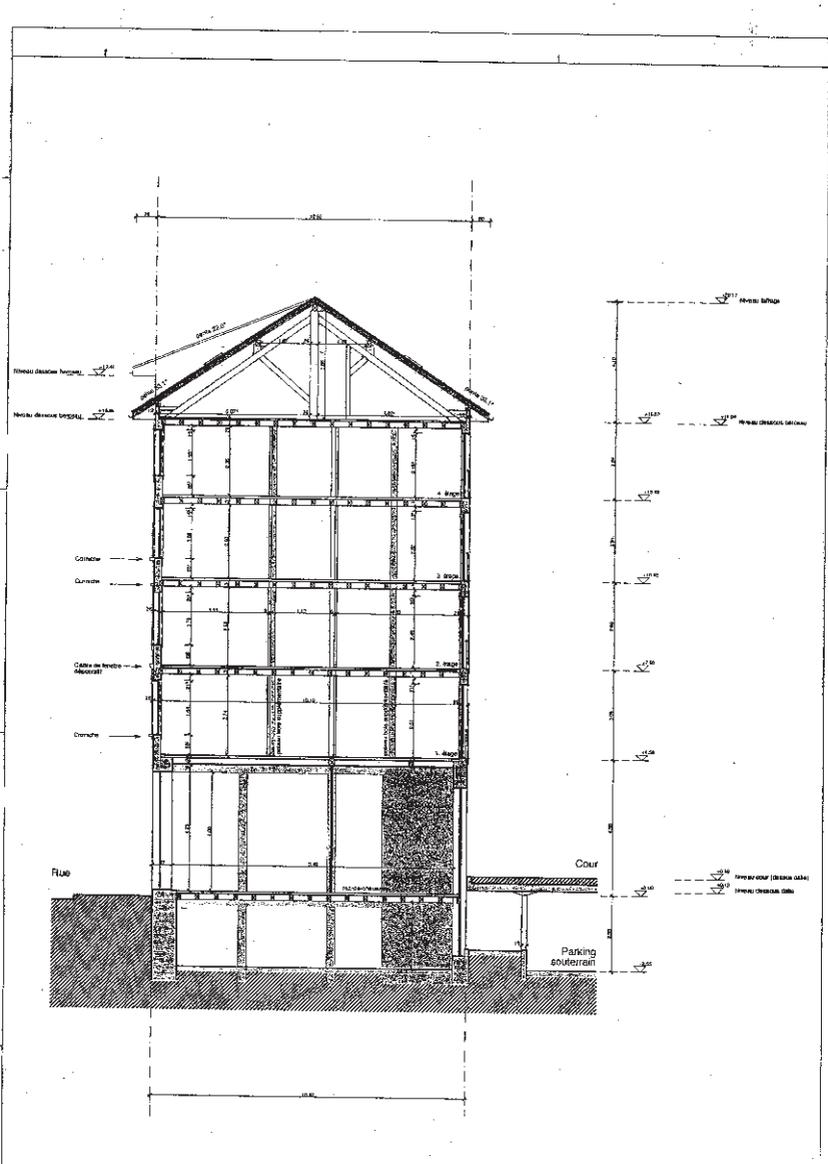
SÉANCE DU 26 JUN 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19



Rénovation immeuble 19, rue des gares Maître de l'ouvrage: Ville de Genève - Service d'Architecture 4, rue de France-Ville - CP 3903 - 1211 Genève 3 Tél. 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02		Architectes mandataires: Atelier MAT 21, rue St-Georges - 1205 Genève Tél. 022 305 40 26 - Fax 022 305 36 49 - e-mail: mat@genève.ch		Echelle: 1:100 Dessin: PH / AV Date: 15.06.2007		Modifications: 11.05.04 compléments: modification plan		N° plan: A-010
Révision: 00.00 = 1561.04						plan 4ème étage		

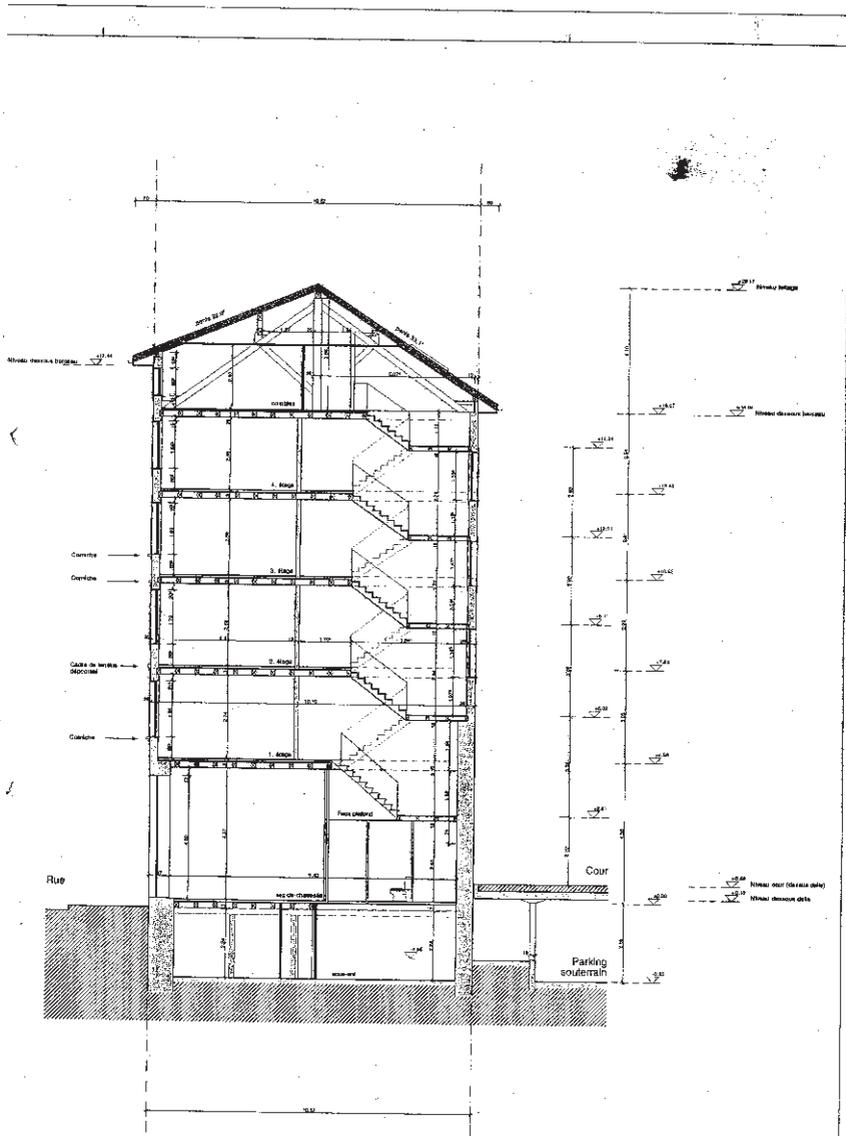


SÉANCE DU 26 JUN 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19



Rénovation Immeuble 19, rue des gares		n°: 00.00 a 0301.00	
Maître de l'ouvrage: Ville de Gembloux - Service d'Architecture 4, rue de l'Église-de-Ville - CP 3803 - 1311 Gembloux 3 Tél: 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02		Architecte mandataire: atelier MAT 21, bd D-Géorges - 1068 Guebuis Tél: 022 398 48 28 - Fax 022 329 36 45 - e-mail: mat@antenna.org	
coupe A-A projet		Echelle: 1/100	
Dessiné: PH - AV		Modifications:	
Date: 15.05.2001		11.05.04 complémentaire modification plan	
		n° plan:	
		A-003-p	

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19



Rénovation immeuble 19, rue des gares

Maitre de l'ouvrage:
Ville de Genève - Service d'Architecture
2, rue de l'Hôtel-de-Ville - CP 0603 - 1211 Genève 3
Tél. 022 419 21 23 - Fax 022 418 21 02

Architectes mandataires:
ateliers MAT
21, rue St-Georges - 1205 Genève
Tél. 022 328 45 29 - Fax 022 329 39 49 - e-mail: mat@utimh.org

coupe B-B projet

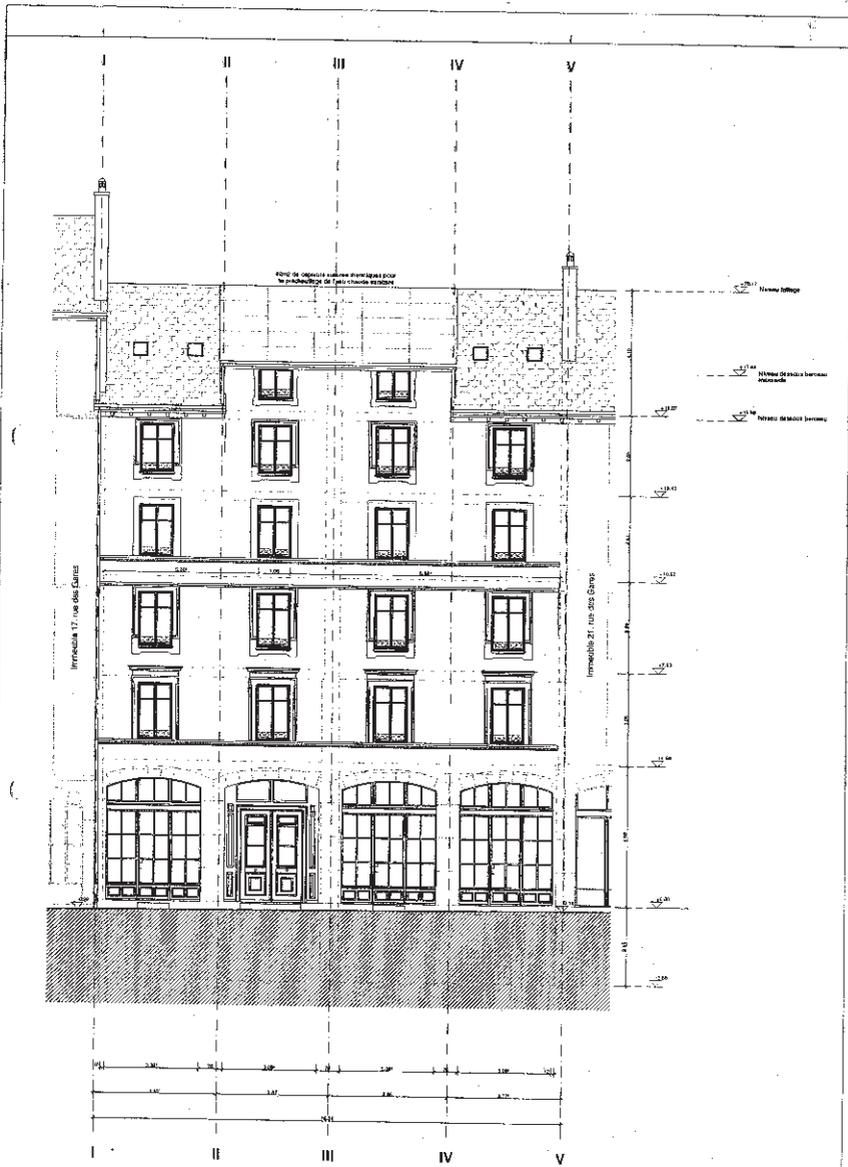
Echelle: 1:100
Dessiné: PH - AV
Date: 15.06.2001

Modifications:
11.05.04 complémentaire; modification plan
N° plan:

niv. ±0.00 = +361.04

A-004-p

SÉANCE DU 26 JUIN 2006 (après-midi)
 Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19



Rénovation immeuble 19, rue des gares

Niv. ±0.00 m. ±0.01 DA

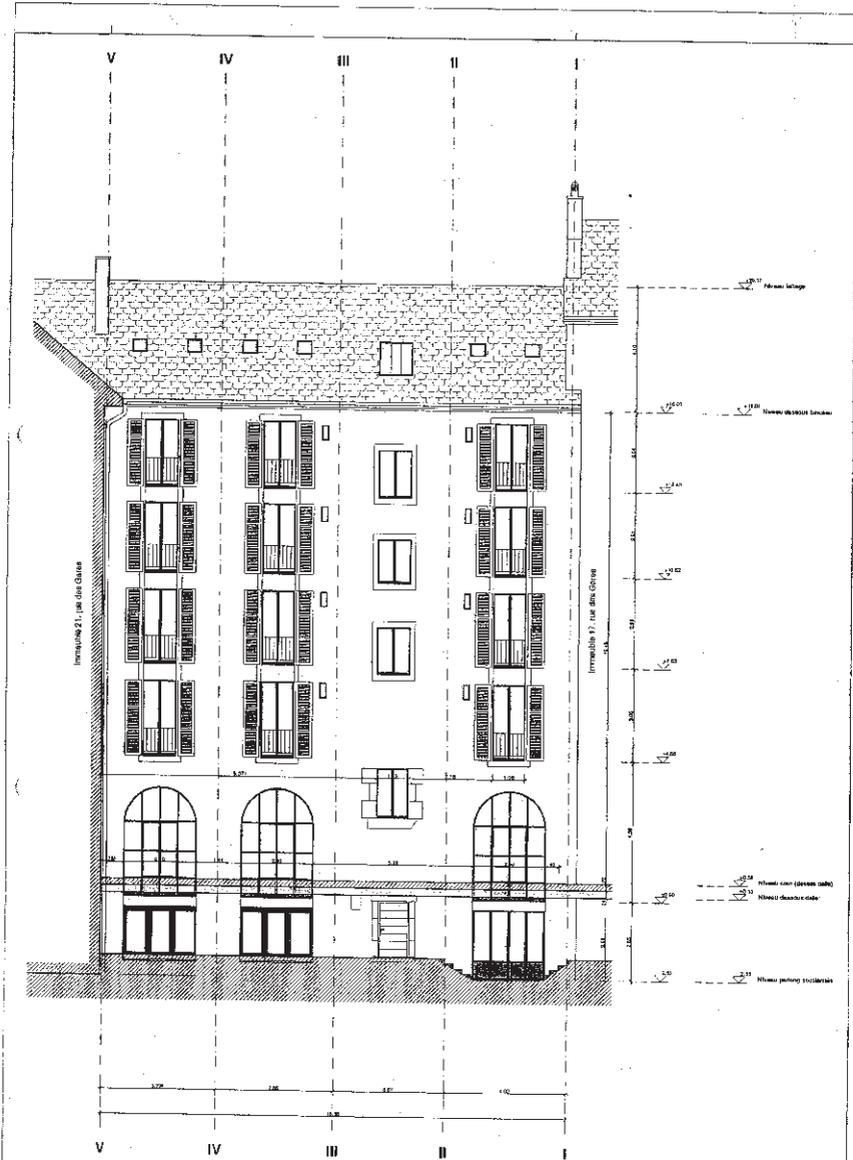
Maire de Prouvillaz
 Ville de Genève - Service d'Architecture
 4, rue de l'Hôtel-de-Ville - CP 3803 - 1211 Genève 3
 Tél. 022 419 21 22 - Fax 022 419 21 02

Architectes mandataires
 atelier MAIT
 31, rue St-Georges - 1206 Genève
 Tél. 022 328 48 28 - Fax 022 328 38 49 - e-mail: maif@anarres.org

façade rue - projet

Echelle: 1:100	Modifications:	N° plan:
Dessin: PH		A-001-p
Date: 15.06.2001		

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19



Rénovation immeuble 19, rue des gares

niv. s.d.00 = +291,04

Mairie de Nogent:
Ville des Gares - Service d'Architecture
4, rue de Flixou-de-Ville - CP 3380 - 1211 Gembès 3
Tél. 022 418 21 22 - Fax 022 418 21 02

Architectes mandataires:
astères MAT
21, rue St-Charles - 1205 Gembès
Tél. 022 328 45 28 - Fax 022 220 98 49 - e-mail: mat@asteris.org

façade cour - projet

Echelle: 1/100
Dessin: PH - AV
Date: 15.06.2001

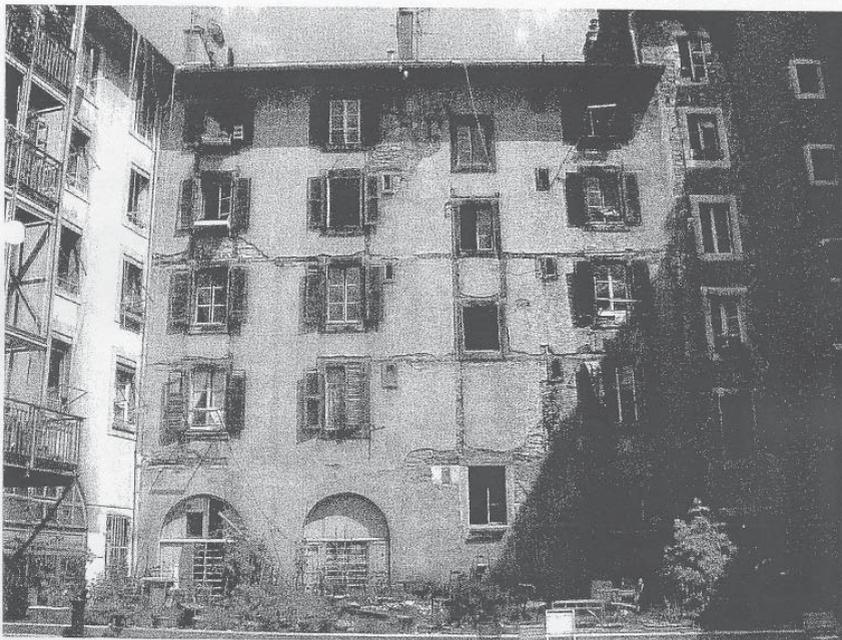
Modifications:
11.05.04 complémentarité replication plan

N° plan:

A-002-p

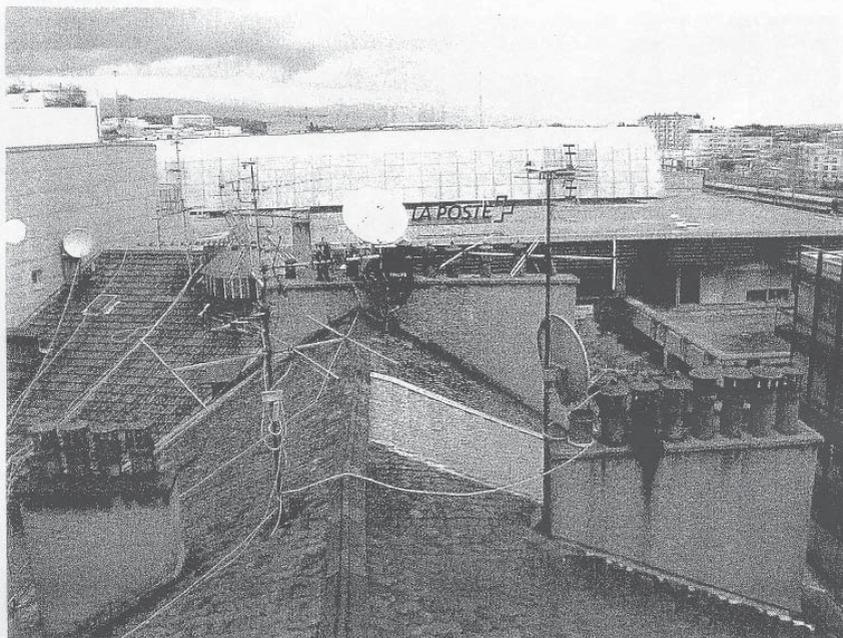


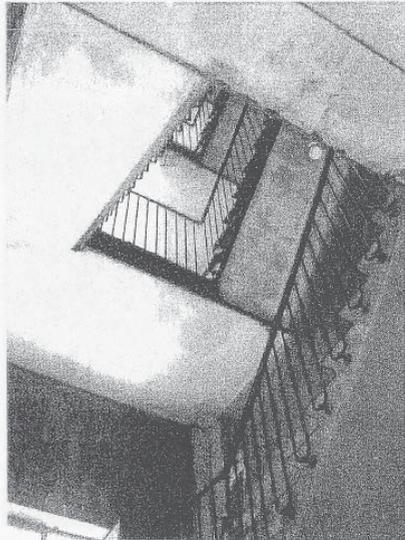
façade rue et façade cour





toiture

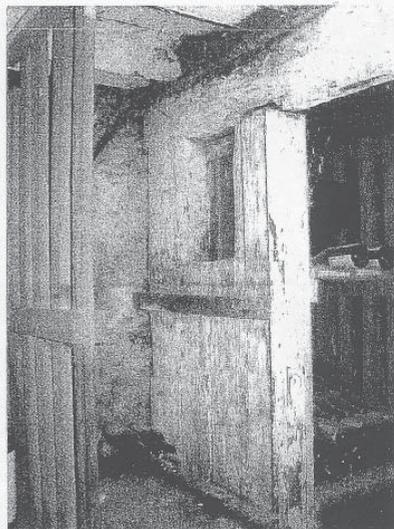




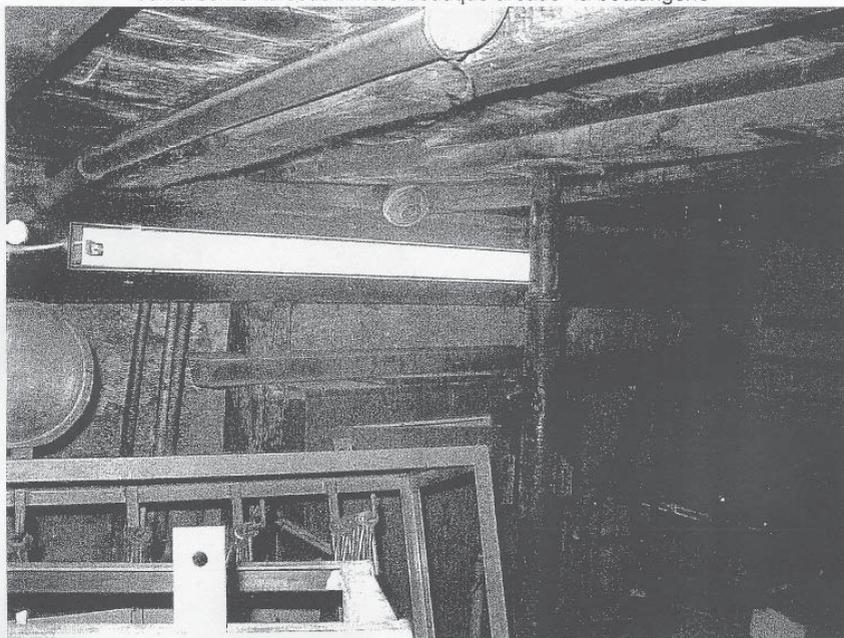
cage d'escalier

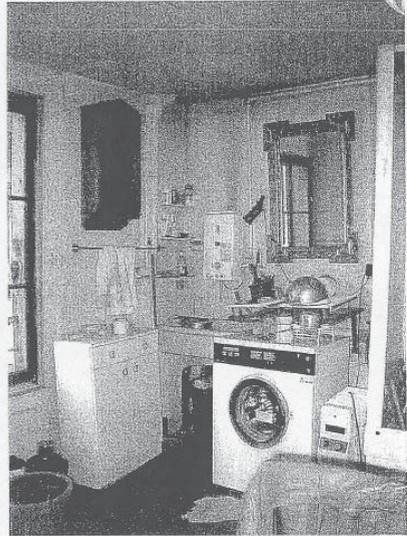
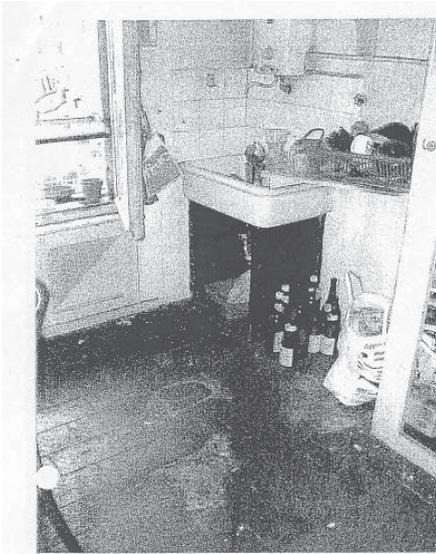


Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

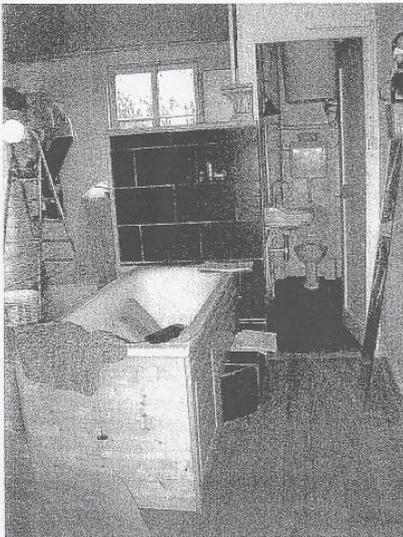


sous-sol, appuis porteur ponctuel axe II
renforcements sous arrière-boutique "la boulangerie"





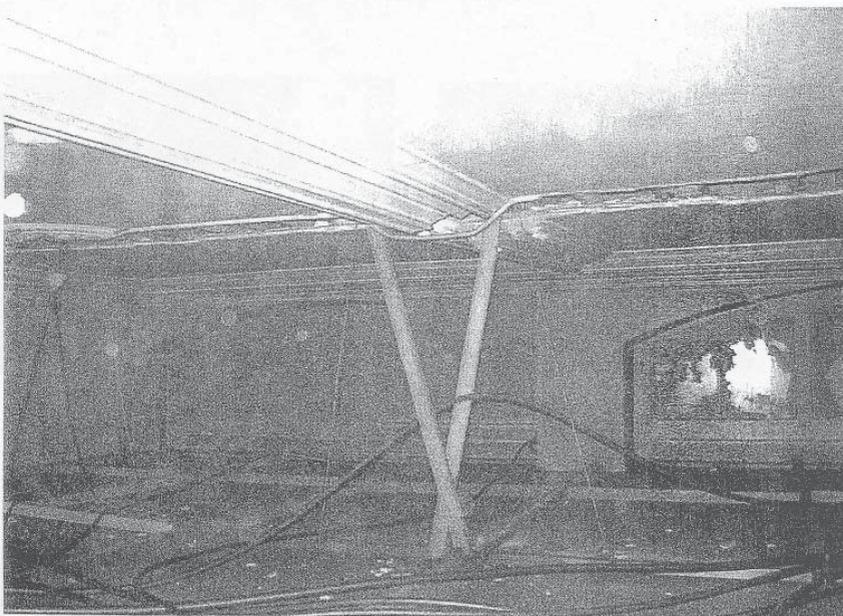
cuisines, salle de bains et colonnes



Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

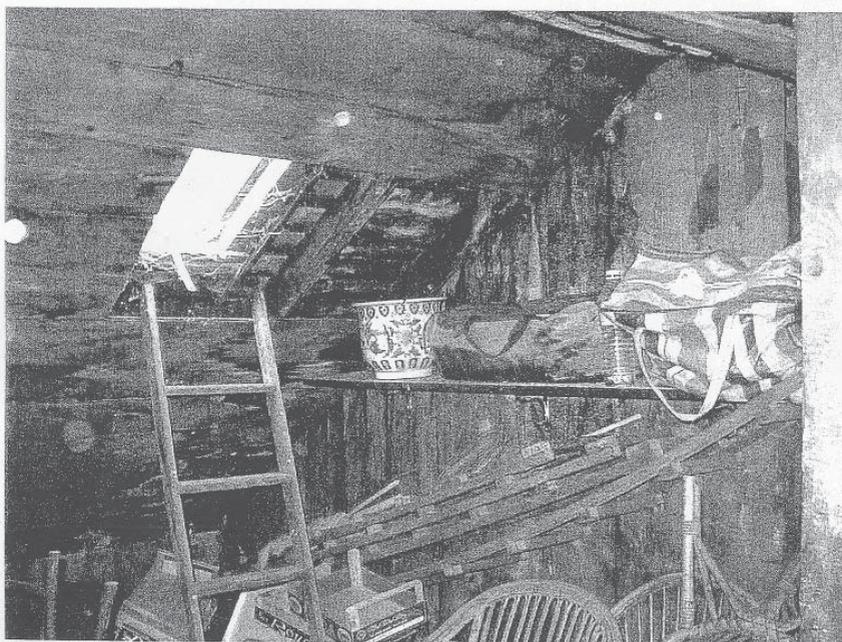


rez-de-chaussée, arcade "café de l'union", porteur ponctuel central axe IV
vue sous faux-plafond





combles





IMMEUBLE RUE DES GARES 19

Budget prévisionnel d'exploitation

A) VALEUR RESIDUELLE DU BATIMENT (état locatif avant travaux) Fr. 48'596.--

B) INVESTISSEMENTS

Coût de construction Fr. 2'467'000.--

Y compris intérêts intercalaires 4,0 % s/ 12/2

dont le 50 % qui équivaut à Fr. 1'233'500.--

C) EXPLOITATION

Rendement sur investissement

Taux de rendement (4 % + 0.5 % / 2) 2.25 %

Amortissement s/ 30 ans 3.33 %

Charges d'exploitation 0.56 %

Rendement 6.14 % s/ Fr. 1'233'500.-- Fr. 75'737.--

Total Etat locatif après travaux Fr. 124'333.--

Etat locatif

Arcades m² 105 à Fr. 275.-- Fr. 28'875.--

Dépôts m² 79 à Fr. 100.-- Fr. 7'900.--

Logements pièces 30 à Fr. 2'919.-- Fr. 87'558.--

Fr. 124'333.--

Genève, le 8 mars 2002
MC/mog



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour introduire cette demande de crédit. Il s'agit de l'immeuble situé à l'îlot 13, entre deux autres bâtiments propriété de la Ville de Genève. Il date de 1861 et, vraisemblablement, il n'a pas fait l'objet de rénovations depuis lors. Nous avons aujourd'hui la possibilité de rénover les appartements qu'il comporte, c'est-à-dire deux logements à chacun des quatre étages sur rez-de-chaussée – plus les combles. Il est vraiment nécessaire de procéder à ces travaux.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'aurez constaté à la lecture de la proposition PR-479, la rénovation générale de l'immeuble comprend la couverture, les ferblanteries, une partie de la charpente, les menuiseries extérieures et l'intégralité du réseau eau-gaz-électricité. Bien entendu, nous intégrons la rénovation des appartements et nous créons des salles de bains ou des douches dans ceux qui n'en ont pas. Nous créons également une buanderie dans les combles et, au sous-sol, un local à vélos, un local technique, des dépôts pour les arcades situées au rez-de-chaussée. Nous avons également prévu des travaux de renforcement de la structure du bâtiment, lesquels ont été jugés nécessaires.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que ce bâtiment a un potentiel solaire que nous entendons utiliser. Je vous avais dit, à propos de la motion M-583 que nous avons évoquée récemment, qu'en matière d'énergies alternatives la Ville de Genève menait une réflexion visant à installer des capteurs solaires partout où cela est possible, dans le cadre d'interventions sur des immeubles locatifs ou administratifs – on peut penser au Grand Théâtre, dont la grande toiture pourrait être utilisée à cette fin. Ici, nous pensons installer environ 40 m² de capteurs solaires thermiques, qui permettront le préchauffage de l'eau chaude sanitaire, et cela tant pour l'immeuble en question que pour l'immeuble voisin, situé au 17, rue des Gares – le Conseil municipal a d'ailleurs voté dernièrement un crédit de rénovation le concernant, et les travaux démarreront cet automne. Grâce aux capteurs solaires sur la toiture, nous pourrons donc gérer le préchauffage de l'eau sanitaire pour les deux immeubles.

Mesdames et Messieurs, j'attire également votre attention sur le fait que, la meilleure énergie étant celle qu'on ne consomme pas, chaque fois que nous intervenons sur des bâtiments, nous essayons d'en améliorer la qualité thermique, c'est-à-dire leur isolation, afin qu'ils deviennent des bâtiments à hautes performances énergétiques. Dans le cas présent, nous pourrons réduire la consommation d'énergie de près de 30%, en intervenant sur l'isolation de la toiture, en posant des vitrages isolants et en couvrant les façades d'un crépi isolant. Pour vous rassurer, je signale que ce dernier se compose de chaux naturelle mélangée à du ciment. En effet, nous n'utilisons que des matériaux compatibles avec l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

Il s'agit ici d'une rénovation relativement importante, vu l'ensemble des éléments sur lesquels il faudra intervenir. J'ai demandé que les propositions analogues comportent désormais en annexe des plans et des photographies, souvent plus éloquentes. Celles qui ont été jointes à cette proposition permettront à chacun, je le pense, de se convaincre de la nécessité et du bien-fondé des travaux prévus. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie donc d'ores et déjà de réserver bon accueil à la proposition PR-479.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais brièvement souligner la qualité de la proposition PR-479. En effet, la méthode de présentation du code de frais par éléments (CFE) est très claire, nous pouvons consulter des plans très lisibles, comme nous l'avions souvent demandé, qui permettent de comprendre l'intérêt du projet – et n'oublions pas la série de photos incluses en annexe. Ce dossier est donc extrêmement bien documenté, nous tenions à le faire remarquer et à féliciter le Conseil administratif.

Nous avons relevé que les chiffres mentionnés pour les coûts de construction sont les mêmes que ceux de 2004. Nous espérons que, dans les faits, ils ne varieront pas trop, mais nous étudierons cet aspect économique en commission, bien sûr. Nous avons également relevé, dans le budget prévisionnel d'exploitation établi par la Gérance immobilière municipale (GIM), quelques variations en termes de comparatifs de coûts, ce qui donnera lieu à quelques questions lors des auditions auxquelles procédera la commission. Néanmoins, ces derniers commentaires n'altèrent nullement la qualité de la présentation de cette proposition selon la méthode CFE, et nous sommes très contents que sa lisibilité nous permette de l'examiner en toute transparence.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne s'opposera évidemment pas au renvoi en commission de la proposition PR-479. Toutefois, nous serons tout de même attentifs à son traitement. En effet, une fois de plus, nous avons affaire à un immeuble – devrais-je dire une ruine? – que la Ville a acheté en 1992. Pendant quinze ans, elle n'y a quasiment rien fait, et l'état de ruine du bâtiment s'est encore aggravé. Cela nous dérange un peu, mais nous avons l'habitude, avec certains immeubles municipaux...

En outre, nous serons très attentifs aux demandes exprimées par les locataires, car voilà de nouveau une proposition où ce sont les locataires qui font la loi et demandent ce qu'ils veulent dans leurs appartements. C'est un point qui gêne – et même qui scandalise – le groupe radical, car nous n'estimons pas normal qu'un locataire puisse dicter au propriétaire les transformations qu'il veut dans

son appartement. Comme je le dis chaque fois que nous devons traiter une proposition du même genre, ceux qui habitent un appartement géré par une régie privée ne se voient pas demander par le propriétaire quels aménagements ils voudraient y faire! Le système de la Ville est bien sympathique, peut-être, mais je ne le trouve pas très normal. Nous ferons donc très attention à ce que les travaux demandés par les locataires ne rehaussent pas le coût total de l'intervention.

M. Eric Rossiaud (Ve). Le groupe des Verts salue le fait que le Conseil administratif met un terme à l'aménagement de l'îlot 13, lequel a suscité beaucoup d'intérêt dans la population au cours de ces vingt dernières années. Aujourd'hui, le quartier concerné est régulièrement visité par nombre d'architectes qui s'intéressent au bâti urbain. Il est agréable à vivre, et ses habitants se responsabilisent. Nous sommes donc heureux que le Conseil administratif ait poursuivi sa politique de participation citoyenne et de négociation avec les habitants du quartier. Vous transmettez à M. Dossan, Monsieur le président, que selon nous, les Verts, s'adresser aux habitants pour savoir quelle serait la meilleure qualité de vie à leur proposer ne cause aucune difficulté. En effet, si l'aménagement de certains quartiers récemment décrié dans les journaux avait eu l'heur de recevoir le consentement de la population qui y habite, nous n'y rencontrerions peut-être pas les difficultés actuelles.

Nous saluons donc ce projet de rénovation et la méthode avec laquelle il a été élaboré, ainsi que, tout particulièrement, l'effort du Conseil administratif en matière de limitation de la consommation d'énergie. Il faut du courage et de la volonté – nous remercions le Conseil administratif d'en faire preuve – pour faire de ces vieux bâtiments des immeubles consommant peu d'énergie. Enfin, le groupe des Verts demande le renvoi de cet objet à la commission du logement, qui s'occupe de l'amélioration du bâti, et non à la commission des travaux, qui s'occupe quant à elle de l'aménagement urbain et des constructions. Chers collègues, nous vous prions donc de renvoyer la proposition PR-479 – de même que toutes celles qui concernent le logement – à la commission du logement, qui la traitera de manière adéquate.

M. Patrice Reynaud (L). Le groupe libéral salue lui aussi la proposition PR-479, et il ne s'opposera évidemment pas à son renvoi non pas à la commission du logement, mais à celle des travaux, qui nous semble beaucoup plus à même de l'étudier.

Tout comme mon préopinant radical, je voudrais quand même souligner deux points. Premièrement, il s'agit de l'îlot 13 – un mot qui fait plus plaisir à certains qu'à d'autres. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, notamment à la commission des pétitions. Or je voulais souligner que cet endroit nous a déjà causé

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

quelques soucis, il y a deux ans, en raison d'un aménagement éphémère installé par les habitants mais jamais enlevé par eux; il avait fallu insister pour que le Conseil administratif lui-même intervienne auprès des intéressés.

Deuxièmement, raison n'est ni loi ni coutume et c'est une fois de plus la même chose: à la lecture de la proposition PR-479 et des documents qui lui sont joints, nous constatons que les locataires sont demandeurs. C'est peut-être bien et normal, mais ces demandes atteignent des proportions qui dépassent de manière évidente ce que la GIM peut admettre. C'est pourquoi, au-delà de ce que réclame le Parti radical, nous demandons que la commission qui étudiera cette proposition examine également les revenus locatifs prévus, dès lors que, dans un cadre contractuel, il y a au moins deux intervenants et que les demandes doivent être réciproques!

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je m'exprime au nom du groupe Solidarités et Indépendants. Nous nous joindrons évidemment à ceux qui voteront le renvoi de la proposition PR-479 en commission. Nous avons entendu les propos tout à fait sensés de M^{me} Valiquier Grecuccio, qui vantait les mérites et la qualité non seulement de la proposition telle qu'elle nous est présentée, mais également de la prise en compte de l'historique aux niveaux urbanistique et social.

J'aimerais maintenant réagir aux propos tenus tout à l'heure par M. Dossan – vous lui transmettez, Monsieur le président – et repris ensuite par M. Reynaud. Ils ont l'air de s'offusquer – particulièrement M. Dossan – du fait que des locataires puissent avancer des propositions et participer à l'élaboration de projets dans notre ville. Pour notre part, nous nous en enorgueillons! Pour nous, il est important que les habitants de notre cité puissent faire des propositions et participer à des projets qui leur semblent bons – ils le seront d'ailleurs aussi pour d'autres personnes susceptibles de venir ensuite habiter au même endroit.

Ayant vécu dans ce quartier, j'ai pu rencontrer beaucoup de gens qui ont habité un temps cet immeuble du 19, rue des Gares; quant à ceux qui sont restés, il est pour nous important qu'ils tiennent à l'espace où ils vivent et proposent des améliorations. Je voudrais répondre à M. Reynaud en lui disant que, s'il avait lu la page 2 de la proposition, il saurait que tous les habitants ne sont pas convaincus par la proposition telle quelle. Raison de plus pour que nous la renvoyions à la commission du logement, où toutes ses dimensions pourront être discutées. Nous pourrons y faire nos remarques et prendre en compte plus largement les propositions des habitants.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe est lui aussi très heureux de voir arriver cette proposition de rénovation du 19, rue des Gares. Nous espérons qu'à

l'avenir le Conseil administratif fera en sorte de ne pas se retrouver devant des situations d'urgence – ou presque – en matière de rénovations. Tel est notre espoir, et nous souhaitons le voir un jour satisfait. Nous sommes également favorables au renvoi de la proposition PR-479 à la commission du logement.

Cependant, nous aimerions faire une ou deux remarques. Premièrement, nous nous joignons à l'intervention de M. Dossan et de ceux qui vont dans le même sens. Bien entendu, on peut admettre que la gestion des bâtiments de la Ville tient compte des vœux des locataires, nous ne pouvons pas nous opposer à cette conception. Simplement, nous espérons que M. Ferrazino constituera un jour une commission consultative de représentants des locataires, mais de tous les locataires! Dans le cas d'un bâtiment ordinaire, propriété d'un privé de bonne volonté et géré par une régie faisant preuve d'un certain esprit d'ouverture, on suit certains standards quant à la rénovation; si un locataire demande des aménagements particuliers, au cas où le propriétaire et la régie sont d'accord, il se les paie lui-même! Le jour où il déménage, c'est lui qui remet les lieux en état.

Il en va de même pour la Ville. Si une délégation représentant démocratiquement les locataires de la Ville peut donner son avis concernant les rénovations, tant mieux! Les immeubles municipaux seront alors rénovés selon les besoins prépondérants de la majorité des locataires – c'est une expression que l'on aime bien employer dans les prétoires – et non pas seulement de ceux qui ont l'avantage et le plaisir de vivre sur place. Voilà ce qu'est la voie de la consultation démocratique!

Nous espérons que la commission chargée d'étudier cet objet sera vigilante – un mot aux connotations particulières dans cette enceinte, où on l'entend rarement, mais qui n'en demeure pas moins d'une signification pertinente, comme le veut la langue française – et vérifiera si les coûts envisagés sont corrects, tout en permettant de satisfaire les besoins des locataires genevois en général.

M. Roman Juon (S). M. Ferrazino a parlé de photographies permettant de bien comprendre les propositions qui nous sont soumises. Eh bien, moi, je suis choqué de voir dans quel état se trouve l'immeuble situé au 19, rue des Gares. Je le suis d'autant plus que j'ai été interpellé plusieurs fois, dans les couloirs du Tribunal des baux et loyers, par des juges qui me demandaient comment intervenir dans les immeubles de la Ville de Genève... (*Les conseillers administratifs bavardent.*) Monsieur Muller, mes propos s'adressent aussi bien à vous qu'à M. Ferrazino! Les juges du Tribunal des baux m'ont déclaré que les plus gros problèmes qu'ils rencontrent – et en nombre! – concernent des immeubles de la Ville de Genève, qui sont dans un état déplorable.

Le Conseil administratif nous propose aujourd'hui de rénover l'immeuble du 19, rue des Gares: c'est bien beau, mais il y a dix ans qu'il fallait le faire! Person-

Proposition: rénovation de l'immeuble situé rue des Gares 19

nellement, je trouve cela inadmissible, et je suis peu fier de ce Conseil administratif dont la majorité est pourtant celle à laquelle j'appartiens moi-même.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous accueillons avec plaisir la proposition PR-479, qui est bien élaborée et documentée. Nous pensons qu'il faut la renvoyer à la commission des travaux, car nous ne pouvons pas laisser cet immeuble à l'état de ruine, le document que nous a remis le Conseil administratif l'explique et le démontre bien.

Nous partageons évidemment l'analyse des groupes radical et libéral sur l'approche des transformations à réaliser. Il nous apparaît clairement que les décisions doivent être prises par le département concerné et qu'il faut faire les travaux comme ils sont prévus. La manière de procéder dépend du département concerné par cette affaire. Je le répète, nous renverrons donc cet objet à la commission des travaux.

M. Alain Dupraz (T). Nous renverrons nous aussi la proposition PR-479 à la commission des travaux. Cette dernière, lors de la rénovation des immeubles voisins, avait pu visiter ceux qui sont situés au 17 et au 21 de la rue des Gares. Je ne vois donc pas pourquoi nous renverrions maintenant cet objet à la commission du logement. Puisque des travaux sont à faire, renvoyons-le à la commission des travaux!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais vous remercier, les uns et les autres, du bon accueil que vous avez réservé à cette proposition PR-479. Je signale juste aux Partis radical, libéral et démocrate-chrétien que, si nous avons tenu compte des propositions des locataires dans le cadre d'une concertation très étroite, c'est précisément pour répondre à une demande du Conseil municipal. Vous avez peut-être la mémoire un peu courte à ce sujet, mais je vais vous la rafraîchir: le Conseil municipal, en votant en 1997 le crédit d'étude concernant cet immeuble, a stipulé que les rénovations devaient se faire «en tenant compte au plus près des vœux des habitants». Il faudrait savoir ce que vous voulez!

M. Guy Dossan (R). Ce n'est pas nous qui avons voté cela!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Peut-être, Monsieur Dossan, mais vous m'accorderez que, en démocratie, on est obligé de suivre la décision

majoritaire! Ayez au moins la souplesse de vous incliner devant celle-ci et, au lieu de critiquer le Conseil administratif, félicitez-le d'en avoir tenu compte!

Quant à M. Juon, bon... Il a son petit coup de gueule de temps en temps, on le connaît... Cependant, je ne peux pas laisser passer ses propos de tout à l'heure. En effet, si un projet nous tient à cœur depuis 1999, au Conseil administratif, c'est bien la rénovation des immeubles, qui nous ont été laissés dans un état de délabrement avancé par certains de nos prédécesseurs que vous connaissez mieux que moi, Monsieur Juon, et qui ont géré mon département actuel pendant un certain nombre d'années! En ce qui nous concerne, nous avons tout mis en œuvre pour essayer de rattraper ce retard. Aujourd'hui, notre plan d'investissement sur douze ans accorde toujours la priorité à la rénovation des immeubles. Le Conseil municipal, lorsque nous lui soumettrons ce document avec le projet de budget 2007 en automne prochain, pourra se montrer prêt à soutenir le Conseil administratif dans ses priorités d'investissements.

Je rappelle que la Ville possède 700 bâtiments et qu'elle ne pourra pas tous les rénover dans les dix ans à venir. Nous sommes donc obligés d'établir un certain nombre de priorités. M. Meylan, du Service des bâtiments, a établi une sorte de diagnostic concernant l'ensemble des bâtiments municipaux, afin que nous sachions dans quel état ils sont et si certaines interventions s'imposent d'urgence dans tel ou tel domaine. Mesdames et Messieurs, nous vous présenterons ce document à la commission des travaux et vous verrez que nous maîtrisons totalement la situation. Je ne pouvais donc pas vous laisser tenir de tels propos, Monsieur Juon. Vous devriez au contraire reconnaître que le Conseil administratif actuel a eu le mérite d'accorder la priorité à la rénovation du parc immobilier de la Ville, ces dernières années. L'exemple de la proposition PR-479 dont nous débattons ce soir l'illustre, me semble-t-il, de manière assez éloquente.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je mets aux voix le renvoi de cette proposition. Deux demandes ont été formulées à cet égard: l'une est favorable à la commission du logement, l'autre à celle des travaux. Celles et ceux qui sont pour le renvoi de la proposition à la commission du logement voteront oui, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des travaux voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission du logement est refusé par 39 non contre 22 oui (1 abstention).

Le président. La proposition PR-479 est donc renvoyée à la commission des travaux.

7. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du boucllement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs (PR-480).

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

PFQ 110.34.05 (17^e PFQ) Le crédit extraordinaire de 1 140 000 francs voté par le Conseil municipal (arrêté PA-310) le 21 avril 1998 se décompose de la manière suivante:

Crédit voté par le Conseil municipal le 21.04.1998 (arrêté PA-310)	1 140 000,00
Dépense totale	<u>1 445 834,20</u>
Différence	305 834,20

Ce dépassement de crédit se justifie par le remplacement supplémentaire de trois véhicules, décidé par le Conseil administratif dans le cadre de mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la Ville de Genève, soit:

1) Un camion attribué au Service des espaces verts et de l'environnement (GE 90236), accidenté et irréparable (décision du 10 mars 1999)	152 700,00
2) Une pelle mécanique attribuée au Service des pompes funèbres et cimetières (GE 612), tombée en panne et dont les frais de réparation auraient été trop importants par rapport au remplacement par un engin neuf (décision du 31 mars 1999, confirmée le 19 mai 1999)	225 000,05
3) Un fourgon attribué au Service des espaces verts et de l'environnement (GE 5619), dont les frais de réparation auraient été trop importants par rapport au remplacement par un engin neuf (décision du 19 avril 2000)	49 215,10
./. À déduire: valeur vénale des épaves et économie réalisée sur les autres rubriques de la proposition	<u>- 121 080,95</u>
Dépassement net du crédit	305 834,20

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 305 834,20 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors ceux du SIS et de la Voirie.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de renvoyer la proposition PR-480 à la commission des finances. Vous l'aurez compris, il s'agit finalement de mettre un terme à une vieille histoire qui date de 1998. Entre-temps, en 1999 et en 2000, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – à savoir le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) deux fois, et celui des pompes funèbres une fois, mais c'est un hasard – a rencontré des problèmes avec des véhicules qu'il a fallu remplacer, le coût des réparations étant trop élevé. D'où le dépassement de crédit qui en a découlé.

Je vous propose d'entériner le changement de ces véhicules de manière formelle, comme cela se fait habituellement. Une telle décision ira dans le sens d'une plus grande transparence, et elle contribuera surtout à mettre un terme à ces crédits restés pendants depuis trop longtemps.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Je ne vais pas m'étendre très longuement sur cet objet, car le Parti libéral est d'accord tant sur le principe – il est vrai qu'il faut liquider les fonds de tiroirs – que sur les montants demandés. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous étonner des dates auxquelles ces différents crédits ont été votés ou dépensés, par rapport à aujourd'hui où le Conseil admi-

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

nistratif nous demande leur bouclement. Je suppose que c'est suite à l'affaire de la rue du Stand que l'on vide les fonds de tiroirs de l'administration... J'en suis très content, c'est un effet bénéfique, et j'attends la suite de ces effets bénéfiques d'ici à mars 2007...

M^{me} Christiane Olivier (S). Mon intervention ira dans le même sens que celle de M. Barbey. En effet, le bouclement de crédit qui nous est demandé dans la proposition PR-480 est en fait une couverture de dépassement de crédit, ce qui nous amène à faire une constatation quant au fond et à formuler quelques interrogations quant à la forme.

Je commence par les questions de fond. Le dépassement se monte à 305 000 francs, sur un crédit de 1 140 000 francs, ce qui équivaut quand même à plus de 30%! Voilà un premier sujet d'étonnement, qui peut trouver son explication dans le fait qu'il a fallu, comme on nous l'a dit, remplacer un camion, une pelle mécanique et un fourgon. Sur le fond, nous pouvons être d'accord avec l'utilisation de cette somme.

Cependant, les décisions relatives au remplacement de ces véhicules datent respectivement de 1999 et 2000. Je me demande donc pourquoi le Conseil administratif n'a pas demandé des sommes complémentaires au Conseil municipal en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 ou 2005... au lieu de nous soumettre ce soir un bouclement de crédit, six ans après. Pourquoi avoir tant attendu? Les fournisseurs ayant été payés, nous nous voyons obligés de voter aujourd'hui, en plus de ce bouclement de crédit, un rattrapage d'amortissements, à partir de 2007, qui n'est pas prévu.

Nous renverrons la proposition PR-480 à la commission des finances. Comme M. Barbey, j'ose espérer qu'il ne reste pas trop de fonds de tiroirs en attente, de compléments de crédits qui n'ont pas été déposés depuis six ans!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Madame Olivier, vous auriez peut-être dû poser cette question il y a quelques années. En effet, vous avez remarqué comme moi que deux de ces crédits étaient le fait du prédécesseur de M. Tornare, à savoir M. Rossetti, et vous siégiez déjà dans cette enceinte à l'époque!

M^{me} Christiane Olivier (S). Cela n'a rien à voir!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mais oui, cela a à voir! Je crois que vous devriez plutôt vous féliciter de l'espèce d'onde de choc qui traverse actuellement l'administration, en particulier dans certains départements, et qui la

pousse à boucler des «vieilleries». Nous vous en présenterons encore quelques-unes, d'ailleurs... Vous savez bien qu'il reste des crédits qui ne sont pas bouclés, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je prends un seul exemple, celui de la galerie technique des Rues-Basses. Depuis combien de temps dure cette affaire? Et voilà qu'elle n'est toujours pas bouclée! Idem à Saint-Jean. Nous espérons parvenir un jour à boucler tout cela. Je crois donc que vous pouvez féliciter le Conseil administratif de faire les fonds de tiroirs et de vous présenter ce bouclage de crédit!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

- 8. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la zone piétonne de la rue Barthélemy-Menn, entre le boulevard de la Cluse et la rue des Peupliers, parcelle 3647, feuille 67 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, et à la reconstruction du réseau d'assainissement en séparatif, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé de 32 800 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement public de la Ville de Genève ainsi que la déduction du montant de 123 700 francs selon la convention de 1999 pour la remise en état du lieu, soit un montant net total de 332 600 francs (PR-481).**

Préambule

Un pavillon scolaire provisoire, sis rue Barthélemy-Menn, avait été construit par la Ville de Genève en 1990 pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires de l'école de la Roseraie.

En 1997, le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève n'en avait plus l'utilité et une convention de mise à disposition a été établie avec l'Etat de Genève, qui était intéressé à la reprise de ce bâtiment pour l'affecter au Service études et développement des Hôpitaux universitaires de Genève, pour des locaux destinés à la Maternité et à la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

Proposition: aménagement de la rue Barthélemy-Menn

La convention prévoyait une durée d'occupation du pavillon et du domaine public par l'Etat de Genève liée en partie à la planification de la deuxième étape de chantier de la Maternité et de l'Hôpital des enfants, avec obligation de remise en état du domaine public à fin 2005.

Les frais de remise en état du site ont été estimés en 1997 par la Ville de Genève et acceptés par l'Etat de Genève lors de la signature de la convention en janvier 1999.

Exposé des motifs

Dès la fin de l'année 2004, les échanges entre le Canton et la Ville ont repris, et l'Etat de Genève a confirmé qu'à fin 2005 le domaine public serait libéré du pavillon. La Ville de Genève a souhaité que le montant réservé à la remise en état du site soit affecté au projet de réaménagement, ce qu'a confirmé l'Etat de Genève en avril 2005.

Dès le début 2005, l'Etat de Genève a tenté de trouver un acquéreur, mais les normes de sécurité et de construction ayant évolué, cela ne s'est pas avéré possible. En novembre 2005, le pavillon a été évacué.

Montant lié à la remise en état du lieu

La remise en état du site a été estimée à 123 700 francs. Ce montant nous a été versé par l'Etat de Genève, en date du 16 décembre 2005, sur la PR-396 du 14 mars 1991: «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 13 880 000 francs destiné aux travaux de reconstruction de collecteurs à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales, de chaussées, de trottoirs, ainsi que de l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables au boulevard de la Cluse (hormis le tronçon du boulevard compris entre Jean-Violette et Lombard)».

Dès le vote de la présente demande de crédit, après le délai référendaire, un virement sera effectué.

A ce jour, le montant total des travaux prévus dans la présente demande de crédit se monte à 203 000 francs. Cette différence de 79 300 francs s'explique par la construction d'un banc/muret en arc ainsi que de plantations.

Concertation et information publiques

Le projet a été présenté à l'Association des habitants du quartier de la Cluse-Roseaie.

Obligations légales

Il convient de rappeler, en premier lieu, que la loi sur les routes précise que les travaux d'entretien des voies publiques sises sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement incombent à celle-ci.

Description de l'ouvrage*Aménagement de la chaussée*

Le projet prévoit d'attribuer une partie du domaine public au préau de l'école de la Roseraie, une partie devenant «zone piétonne», réservée aux piétons.

Le passage des cycles reste, en l'état, dans l'aire de stationnement de la Clinique dentaire.

Un muret accompagné d'un grillage délimite l'espace affecté au préau de l'école, où seront plantés de nouveaux arbres.

Une bande végétale le long de la parcelle de la Clinique dentaire, plantée d'arbres également, permet de se protéger physiquement et visuellement des voitures du parking.

Le traitement de sol de l'espace central, entre la plate-bande végétale et le muret, est un enrobé bitumineux, assurant la continuité du traitement de surface avec la rue des Peupliers.

Assainissement

Nous avons également procédé à l'analyse de l'état des collecteurs et de l'éventuelle opportunité de changer de régime d'écoulement des eaux en fonction du nouveau plan d'évacuation des eaux (PGEE). Il en ressort que ce tronçon, auparavant régi par le système unitaire, devra être transformé en régime séparatif.

La canalisation existante ovoïde 40/60 cm sera démolie et remplacée par une nouvelle canalisation circulaire, de diamètre 40 cm, d'évacuation des eaux usées, complétée par la construction en parallèle d'une nouvelle canalisation circulaire de diamètre 70 cm destinée à l'évacuation des eaux claires.

Estimation du coût*Aménagement de la chaussée*

Installation de chantier	10 000
Démolition massifs et fondations ancien pavillon	30 000

SÉANCE DU 26 JUIN 2006 (après-midi)
 Proposition: aménagement de la rue Barthélemy-Menn

367

Reconstruction de la chaussée	36 000		
Muret et bancs en maçonnerie			
Construction y. c. finitions et peinture	30 000		
Barrière sur banc/muret	5 000		
Mobilier urbain et plantations (fourniture et mise en place) 4 bancs type «Genève»	8 000		
2 poubelles type Drawag sur potelets	1 000		
6 potelets amovibles type «Ville de Genève»	3 000		
Plantation de 3 charmes en pleine terre	30 000		
Plantes vivaces et terre végétale	7 000		
Total travaux		<u>160 000</u>	
Honoraires d'ingénieurs	10 000		
Honoraires d'architectes	26 000		
Honoraires géomètres	7 000		
Total honoraires		<u>43 000</u>	
Total aménagement de la chaussée			<u>203 000</u>
<i>Canalisations</i>			
Installation de chantier	20 000		
Démolition collecteur	50 000		
Collecteurs EU/EC	111 000		
Cheminées	10 000		
Branchements et raccordement sacs EP	20 000		
Total travaux		<u>211 000</u>	
Honoraires d'ingénieur	20 000		
Honoraires géomètre	3 000		
Total honoraires		<u>23 000</u>	
Total canalisations			<u>234 000</u>
Total des travaux hors TVA			<u>437 000</u>
TVA 7,6%		<u>33 212</u>	
Montant total des travaux TTC		470 212	
Frais de promotion 4%		<u>18 809</u>	
		489 021	
Intérêts intercalaires $\frac{489\,021 \times 3,5 \times 4}{2 \times 100 \times 3}$		~11 410	
Total TTC			<u>489 100</u>
A déduire:			
1. Versement de l'Etat de Genève pour la remise en état du lieu selon la convention de janvier 1999 (coût estimé par la Ville de Genève en 1997)			- 123 700

2. Subvention cantonale d'environ 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EM y compris TVA 218 500 francs)	~ 32 800	
Total arrêté		332 600

Validité des coûts

Coûts estimatifs selon base de prix/m² et prix/ml – ouvrages similaires 2004.

Autorisation de construire

Le projet d'aménagement de la zone piétonne et le projet de mise en séparatif du collecteur EU/EP font l'objet de la requête en autorisation de construire DD 100112-5, auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, délivrée le 8 novembre 2005.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ quatre mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2007.

Agenda 21 et choix écologiques

Les remblayages de fouilles sont prévus en grave recyclée provenant de centrale. Le béton d'enrobage des tuyaux est également prévu avec des granulats recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers, il n'y aura aucun décrochement vertical. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir.

Etat foncier

Ladite parcelle piétonne fait partie du domaine public communal de la Ville de Genève, parcelle N° 3647, feuille 67, Genève-Plainpalais.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet figure au 1^{er} plan financier d'investissement 2004-2015 sous les rubriques N° 081.027.05 «entret. reconstruct. modificat. collecteurs 2007» pour l'assainissement et N° 102.019.09 «aménag. de places et de rues à trafic modéré 2007» pour le réaménagement de la chaussée.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été étudié par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service du génie civil. Le service bénéficiaire est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève compétents et n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 22 355 francs pour l'investissement de 332 600 francs relatif au réaménagement de la chaussée et à la reconstruction du réseau d'assainissement du tronçon de la rue Barthélemy-Menn libérée du pavillon.

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 88 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

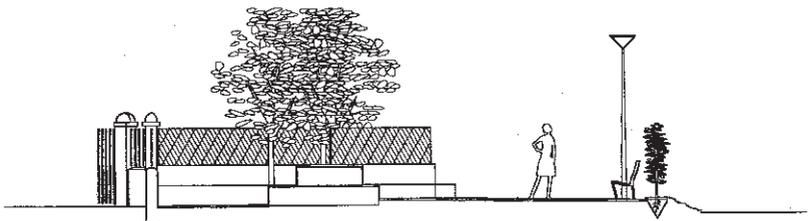
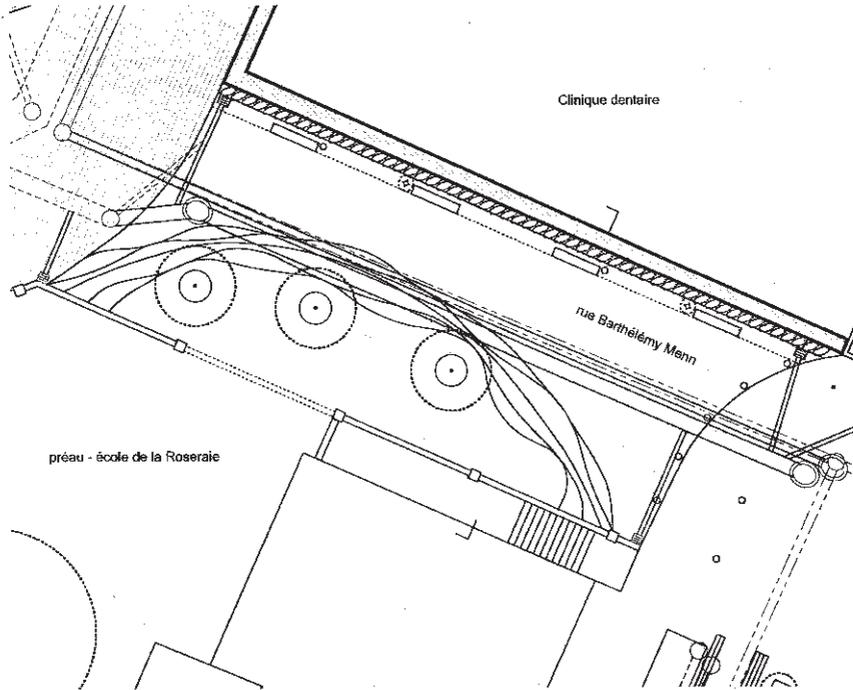
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 332 600 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d’assainissement des eaux d’un montant de 32 800 francs et déduction faite du montant de 123 700 francs selon la convention de janvier 1999, soit un montant brut de 489 100 francs, destiné aux travaux d’aménagement de la zone piétonne de la rue Barthélemy-Menn, entre le boulevard de la Cluse et la rue des Peupliers, et à la reconstruction du réseau d’assainissement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 332 600 francs.

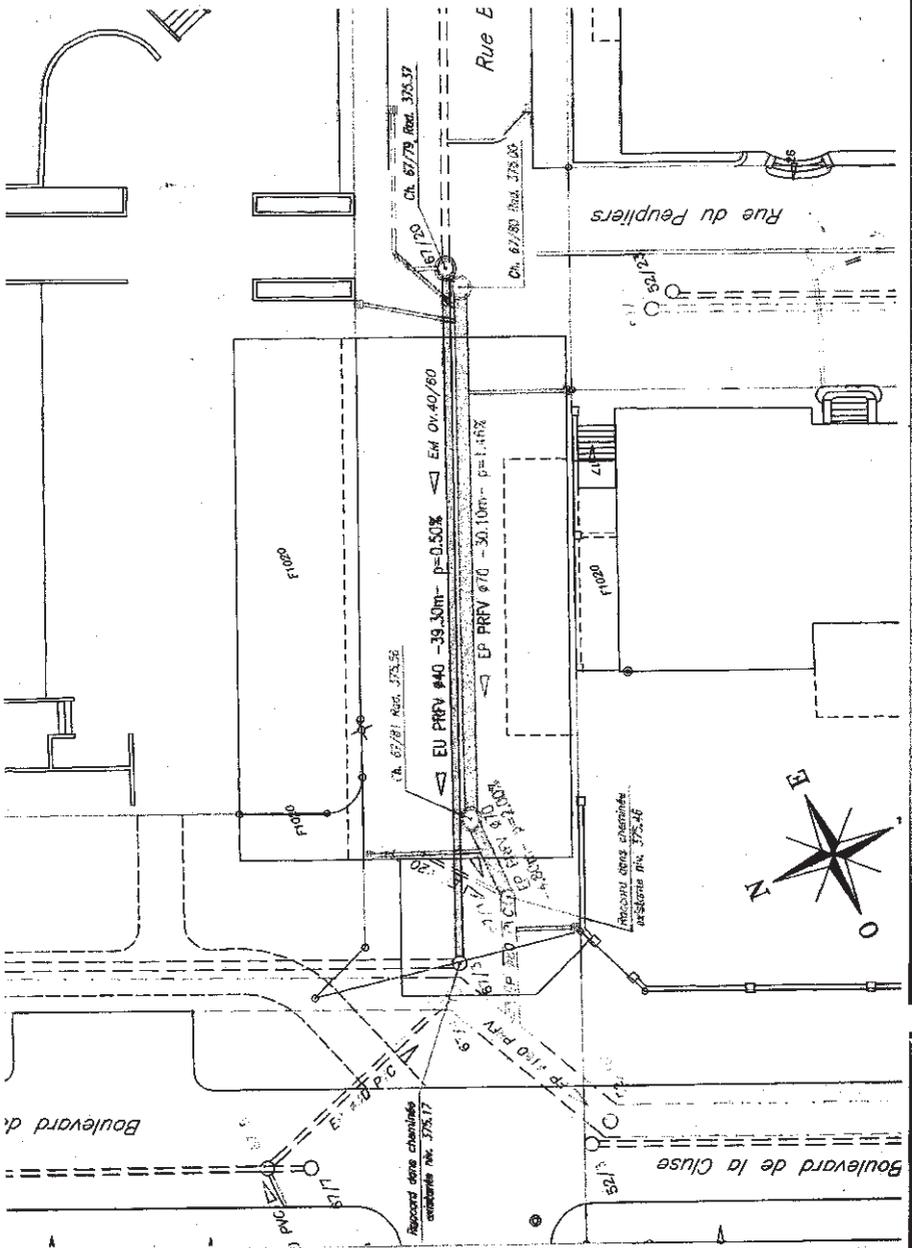
Art. 3. – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l’année suivant la mise en exploitation, soit de 2007 à 2028.

Annexes: plan de situation 1/2500
plan et coupe projet aménagement
plan collecteurs 1/500

SÉANCE DU 26 JUIN 2006 (après-midi)
 Proposition: aménagement de la rue Barthélémy-Menn



<p>BonhôteZapata architectes</p>	VILLE DE GENEVE DOMAINE DES ESPACES PUBLICS - SERVICE D'AMENAGEMENT URBAIN		
	Aménagement rue Barthélémy Menn	dossier n° 0502-RDS	date 30.1.2006
	Adresse de l'ouvrage rue Barthélémy Menn, Genève	plan n° 15-ROS-24.01.08	échelle 1/200, 1/100
	Philippe Bonhôte architecte EPFL FAS Julia Zapata architecte ETSAM		dessin MT



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour présenter cette nouvelle proposition. Il s'agit de l'endroit où se trouvait l'ancien pavillon scolaire provisoire qui avait fourni des locaux supplémentaires à l'école de la Roseraie, à l'époque où elle en manquait. La Ville a mis, en 1997, à la disposition de l'Etat de Genève, pour la Maternité, ce bâtiment construit en 1990. Par le biais d'une convention, nous avons demandé au Canton d'enlever ce bâtiment à la fin de l'année dernière, et d'accepter de participer financièrement à la remise en état du sol. Nous en avons profité pour concevoir un petit aménagement qui permettra d'attribuer une partie du domaine public à l'école de la Roseraie pour en agrandir le préau, tout en créant une nouvelle zone piétonne dans le quartier.

Pour répondre à une question que M. Coste m'avait posée, il est bien évident que cet endroit aura une vocation strictement piétonnière. Nous avons d'ailleurs souhaité satisfaire la demande des habitants, puisque nous leur avons présenté notre projet dans le cadre d'une concertation. La piste cyclable sera maintenue, le préau de l'école agrandi, et il y aura un tronçon exclusivement piétonnier entre le boulevard de la Cluse et la rue des Peupliers.

Si la proposition PR-481 s'avère plus coûteuse que prévu au départ, c'est en raison de l'obligation de procéder à l'assainissement des collecteurs. En effet, le nouveau plan d'évacuation des eaux nous oblige à mettre en place un réseau séparatif, en lieu et place du réseau unitaire actuel...

Une voix. Cela ne sert à rien!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ecoutez, cher Monsieur, si vous pensez que cela ne sert à rien, adressez-vous aux ingénieurs cantonaux qui ont adopté le plan général d'évacuation des eaux et qui ont établi ces directives pour l'ensemble du canton de Genève! Il appartient à notre municipalité comme aux 44 autres communes genevoises de s'y plier, puisqu'il s'agit d'un plan directeur. Or il prévoit qu'à cet endroit nous devons intervenir, d'où la proposition soumise ce soir au Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie par avance de la renvoyer à la commission des travaux – ou à celle de l'aménagement et de l'environnement, c'est à vous de trancher – afin que nous puissions l'examiner plus en détail et procéder à cet aménagement dans les meilleurs délais.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). Depuis plus de quinze ans, la population du quartier Cluse-Roseraie s'est habituée à une circulation plus sinueuse et moins directe. Il

Proposition: aménagement de la rue Barthélemy-Menn

est donc heureux qu'un nouvel aménagement pérennise l'interruption de la circulation dans la rue Barthélemy-Menn. Ce changement d'habitudes, le souhait que les passages prévus pour les vélos ne soient pas utilisables par les motos et les scooters, l'arborisation prévue, tous ces éléments plaident en faveur d'un renvoi de la proposition PR-481 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Par principe, les travaux prévus en sous-sol font partie des incontournables habituels de ce genre d'interventions au niveau des collecteurs, où les standards sont appliqués; les avis du Conseil municipal n'ont que peu d'influence en la matière.

Quant à l'enrobé bitumineux, il est souhaitable qu'il soit perméable, afin d'alimenter le plus possible la nappe phréatique et de ne pas continuer l'imperméabilisation à outrance du sol helvétique. Dans notre pays, c'est une surface équivalente à celle du lac de Morat qui disparaît chaque année sous le béton, le goudron ou le plastique des serres. Peut-être ces travaux nous donneront-ils également l'occasion – puisque la rue Barthélemy-Menn sera définitivement coupée en deux – de revenir sur une ancienne motion demandant de rebaptiser l'un des deux tronçons de cette rue orpheline, puisque nous sommes à la recherche, à Genève, de nouveaux lieux auxquels attribuer un toponyme.

Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe socialiste propose le renvoi de la proposition PR-481 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, le choix le plus judicieux à son sens.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Quant à eux, les Verts proposent le renvoi de la proposition PR-481 à la commission des travaux, pour la raison principale suivante. Nous allons discuter collecteurs, et nous aimerions éviter de commettre les mêmes bévues que par le passé – je pense notamment à la rue de la Corraterie. Nous sommes donc d'avis que la commission des travaux est beaucoup plus à même de discuter collecteurs que celle de l'aménagement et de l'environnement. Pour rassurer le préopinant socialiste, je dirai que nous serons extrêmement attentifs au type d'aménagement proposé en surface, et que la commission des travaux pourra traiter tous ces aspects.

Nous resterons également attentifs aux coûts prévus, car ceux des honoraires et de la remise en état selon l'estimation de la Ville de Genève en 1997 ont attiré notre attention. Dans le cadre des travaux en commission, nous aurons donc un certain nombre de questions à poser à M. le conseiller administratif Ferrazino.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (1 opposition).

Le président. Nous avons reçu deux propositions de renvoi de cette proposition: l'une à la commission de l'aménagement et de l'environnement, l'autre à la

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

commission des travaux. Celles et ceux qui souhaitent le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement voteront oui, celles et ceux qui souhaitent le renvoi à la commission des travaux voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 30 non contre 15 oui (1 abstention).

Le président. La proposition PR-481 est donc renvoyée à la commission des travaux.

9. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-482).

Préambule

C'est sur la base du plan directeur du Musée d'art et d'histoire de février 1999, ainsi qu'à la faveur d'un crédit de préétude de 230 000 francs, voté par votre Conseil le 10 février 1998, que le Service d'architecture a lancé une procédure sélective à deux tours pour l'octroi du mandat d'architecte.

Cette procédure s'est tenue entre octobre 1998 et novembre 1999. Au premier tour, 34 candidats ont proposé leurs services. Le comité d'experts en a retenu cinq, à qui il a été demandé une esquisse de projet d'interprétation du plan directeur ainsi qu'une proposition de mode de calcul d'honoraires. Au terme de ses délibérations, le comité d'experts désignait les architectes associés Jean Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel.

Les études ont débuté aussitôt et abouti, en mai 2001, à un avant-projet de rénovation et d'agrandissement avec estimation à plus ou moins 25%.

En mai 2002, le Conseil administratif a décidé de suspendre le projet et, en décembre 2003, de déposer un crédit d'étude pour des travaux prioritaires à exécuter en deux étapes, qui tiennent compte du degré d'urgence.

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Le 17 mai 2004, le Conseil municipal acceptait la motion M-405 de la commission des arts et de la culture intitulée: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire», demandant au Conseil administratif «de lui proposer un crédit d'étude en vue de rénover le Musée d'art et d'histoire, s'inscrivant dans une remise en état respectueuse de l'architecture du bâtiment».

La reprise de l'avant-projet de 2001 pour l'adapter à ce changement de cap (rénovation simple estimée à 30 millions de francs \pm 25%) a été menée en 2004. Cette version a été présentée à une délégation du Conseil administratif en mai 2005, lequel chargeait le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de préparer un crédit d'étude pour la fin de l'année.

En début d'année 2006, le département des affaires culturelles a été approché par des personnes prêtes à entreprendre des démarches auprès de structures privées, au moyen d'une fondation privée à créer, pour financer la réalisation du projet «Nouvel» à hauteur de 40 millions de francs. Le Conseil administratif a donc décidé, lors de ses séances des 5 et 26 avril 2006, de charger le Service d'architecture de préparer la présente demande de crédit d'étude pour le projet de 2001 des architectes Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel, et de mettre sur pied une consultation des instances et associations compétentes et représentatives en matière de sauvegarde du patrimoine.

Au cas où les 40 millions de francs ne pourront être réunis dans un délai de dix-huit mois à partir de la constitution de la fondation, votre Conseil sera saisi d'une demande de crédit d'étude portant sur la seule rénovation du musée existant.

Exposé des motifs

Le plan directeur définit ainsi les objectifs du développement du musée dans la perspective de son centième anniversaire en 2010:

- reconsidérer la place du grand musée et renforcer son rôle dans l'économie des musées genevois, publics ou privés;
- réhabiliter le bel exemple d'architecture «beaux-arts» qu'il constitue et le mettre en valeur à l'intérieur comme à l'extérieur;
- maîtriser l'extension des surfaces d'exposition rendue possible par le transfert des bureaux et des ateliers dans le bâtiment des Casemates;
- retrouver une adéquation entre espaces et collections;
- tenir compte de l'accroissement des collections par des dons, legs et acquisitions;
- tenir compte des besoins des expositions temporaires;

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

- tenir compte des nouvelles attentes du public sur le plan du confort visuel, du confort physique et de l'intérêt de la visite dans un grand musée;
- développer les possibilités et les moyens de sensibiliser le public de tout âge aux œuvres et aux collections;
- créer à Genève un pôle d'attrait culturel et artistique.

La transformation du bâtiment des Casemates et le déménagement de l'administration, de la direction, de la conservation des trois départements et des ateliers de restauration permettent de mettre à l'étude la réalisation du plan directeur.

Dans le rapport qui accompagnait le dossier des lauréats, l'architecte Jean Nouvel s'exprimait ainsi sur les choix architecturaux qui avaient guidé l'esquisse rendue:

«Le Musée d'art et d'histoire de Genève est le plus beau bâtiment «beaux-arts» de la ville. C'est un témoin. Son architecte Camoletti avait pour ambition de lui donner un statut urbain plus prestigieux, avec un grand jardin en terrasse qui ouvrait une large perspective. Le Musée d'art et d'histoire abrite des collections qui témoignent d'un temps révolu... Des photographies montrent l'accord qui existait entre le contenu et le bâtiment. La cour intérieure n'est pas conçue pour être vécue, l'architecture de ses façades intérieures en témoigne, la composition n'est pas aussi maîtrisée que celle des façades principales.

»Le Musée d'art et d'histoire n'est plus adapté à ce qu'on peut attendre d'un musée aujourd'hui. Il manque d'attractivité, principalement parce qu'il a perdu ce charme proustien du temps perdu et qu'il n'a pas conquis les aménagements complémentaires qui font l'efficacité et la séduction des grands musées modernes.

»Ce constat établi, que pouvons-nous faire? Cinq actions:

- »1. Montrer la beauté de l'architecture beaux-arts du XIX^e siècle. C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sols. Soyons fiers de lui!
- »2. Conquérir un statut urbain en relation avec l'ambition de son créateur. Ce qui veut dire changer la relation au parc. On profitera de cette nécessité pour créer, en transition avec le parc, un signe de modernité, lieu d'information, signal, vente de billets, de livres, de merchandising artistique. Ce pavillon fait que le musée s'approprie le parc et le parc le musée.
- »3. Cultiver le contraste entre ce premier lieu d'accueil et l'accueil dans le musée lui-même. La grande surprise sera de restituer l'esprit de l'aménagement initial dans ses meubles, son vestiaire, ses lumières, ses tentures, sa scénographie sur l'histoire comme si le temps s'était arrêté, comme si, à la fin du XIX^e siècle, nous entrions dans ce lieu pimpant et neuf. Ce travail sera fait

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

aussi dans les très belles salles de peinture avec leur éclairage zénithal. Travail sur la vérité historique, sur le décalage du temps: mais pas de nostalgie affichée, pas de patine et pas d'élévation de poussière. Refait comme au premier jour!

- »4. Cultiver un deuxième contraste avec le nouveau cœur du bâtiment, témoin de la culture et de l'architecture du début du nouveau siècle, acier et verre – tension et transparence – espace libéré qui découpe les façades de la cour intérieure pour leur donner plus de qualité et mieux les révéler, et qui établit un dialogue entre le XXI^e siècle et le XIX^e siècle, accentuation de la conscience du temps passé. Les salles sont grandes et lumineuses, idéales pour aménager en toute liberté des expositions temporaires. Au-dessus des toits actuels: un belvédère terrasse et une cafétéria restaurant panoramique aussi «immatérielle» que possible.
- »5. Faire de l'émergence lumineuse de cette architecture centrale un signe mystérieux. Le nouveau pôle ainsi révélé par son programme et son expression devient attracteur. Le Musée d'art et d'histoire redevient un lieu de la Genève moderne.

»Cette ordonnance peut être appliquée en une ou plusieurs fois, mais pour être efficace les cinq traitements sont indispensables.»

En collaboration étroite avec les responsables du musée, ces prémisses ont guidé la mise en place d'un véritable programme de réaménagement du bâtiment, lequel a permis la mise au point de l'avant-projet.

La construction neuve dans la cour, qui sera excavée, offrira donc quelque 3800 mètres carrés supplémentaires répartis sur cinq niveaux. Ils accueilleront respectivement une salle d'exposition permanente au niveau le plus bas, deux salles d'expositions temporaires, un forum destiné à des manifestations, vernissages et autres événements publics, ainsi qu'un restaurant avec terrasse panoramique au-dessus des toitures.

Dans le bâtiment existant, les locaux seront entièrement revus. La nouvelle muséographie s'articulera suivant deux axes bien distincts: soit une restitution de l'ambiance d'origine visant à créer un fort contraste avec les nouveaux espaces dans la cour, soit une présentation contemporaine des objets dans les volumes récupérés après le déménagement de l'administration et des ateliers et ceux récupérés sur les zones d'entreposage. Il est en outre prévu de créer de nouvelles salles en excavant le corps principal, sous le passage à voitures actuel.

Sur le plan urbain, le signe de modernité dont parle Jean Nouvel ci-dessus sera concrétisé par un pavillon en verre devant l'entrée principale dans la promenade de l'Observatoire, transformant ainsi une partie de la rue Charles-Galland en une sorte de parvis.

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Autre expression de la lisibilité urbaine du nouveau musée, la terrasse panoramique: point de vue privilégié sur la ville, le lac, les montagnes, seul point de vue de toute la rive gauche qui sera facilement accessible au public.

Sur le plan technique, depuis sa construction en 1910, le Musée d'art et d'histoire a vécu plusieurs modifications de ses installations. Au fur et à mesure de l'évolution des normes de protection des biens et des personnes ainsi que des évolutions technologiques, de nouveaux équipements ont été intégrés.

Afin de garantir la continuité des expositions, ces transformations se sont réalisées par étapes, étalées sur de longues périodes, sans couvrir forcément la totalité du site.

Nous nous retrouvons actuellement avec des installations hybrides, d'âges et de technologies différents.

Le système de climatisation ne fonctionne plus, l'humidification du bâtiment et la ventilation des locaux, notamment, sont inopérantes. Les portes de l'entrée principale sont la source de courants d'air, les fenêtres ne sont plus étanches, les stores de protection des verrières du département des beaux-arts ne fonctionnent plus.

Ces défaillances provoquent des conditions climatiques qui mettent sérieusement en péril les œuvres et les objets exposés. Ni l'humidité ni la température du bâtiment ne sont actuellement contrôlables.

En hiver, le taux d'humidité, qui devrait se situer selon les normes de l'ICOM (Conseil international des musées) autour de 50%, descend régulièrement au-dessous de 25%, ce qui produit un effet catastrophique sur la conservation des œuvres.

En été, les températures, notamment au département des beaux-arts, dépassent régulièrement les 35°C et contraignent à la fermeture des salles d'exposition.

Cette situation climatique a pour conséquence une consommation énergétique très élevée. Rappelons que les normes de température définies par l'ICOM se situent dans une moyenne régulière de 20°C.

En matière de sécurité, les centraux anti-intrusion et de détection incendie ont été remplacés en 2004, sur la base d'un nouveau concept. Un complément sera nécessaire pour répondre aux besoins des nouvelles surfaces d'exposition.

Quant à l'état général du bâtiment, il peut être qualifié de précaire.

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

A l'extérieur, les façades sont noirâtres, les grilles de protection qui entourent le bâtiment sont rouillées, et les sculptures qui ornent les façades sont dans un état fragile, menaçant même les piétons.

A l'intérieur, le plâtre de certains plafonds tombe, sur les murs et le plafond du grand escalier la peinture s'écaille, privant cet espace emblématique de toute sa splendeur.

De manière générale, les revêtements des murs et des plafonds de nombreuses salles d'exposition, tels que tentures ou peintures, ainsi que certains sols sont très défraîchis.

Pour ces raisons, une opération d'envergure doit être envisagée. Il est nécessaire que les autorités municipales statuent dans des délais raisonnables sur la demande de crédit.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération, évalué sur la base d'un avant-projet (marge d'approximation: $\pm 25\%$), est estimé à 80 millions de francs TTC. Il se décompose comme suit:

	Fr.
Travaux (CFC 1 à 9)	71 400 000
Dépenses du musée (déménagement, location des dépôts provisoires, etc.)	1 300 000
Prestations du maître de l'ouvrage	3 900 000
Intérêts intercalaires	2 600 000
Fonds d'art contemporain	800 000
Total TTC	<u>80 000 000</u>
Coût de l'étude	
V Frais secondaires	400 000
V.0 Frais secondaires généraux, relevés, sondages, reproduction de documents, information et communication	400 000
W Honoraires études (autorisation et devis général)	3 215 000
W.2 Honoraires ouvrages	
Honoraires d'architectes	2 230 000
Honoraires d'ingénieurs civils	290 000
Honoraires d'ingénieurs CVSE	450 000
Honoraires spécialistes	165 000
Divers et imprévus	80 000
V-W Coût total du crédit d'étude	<u>3 615 000</u>
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7,6%) appliquée sur les positions V-W = 274 740 francs admis à	275 000
V-Z Coût total du crédit d'étude TTC	<u>3 890 000</u>

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

A déduire:

Crédit de préétudes, selon la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998 (PFI 042.009.06)	– 230 000
Part du crédit de 200 000 francs de préétudes et d'études de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998 (PFI 042.018.02), attribution du Conseil administratif du 18 août 2004	– 60 000
Total du crédit d'étude demandé	<u>3 600 000</u>

Plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 042.009.08 du plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015, pour un montant de 18 200 000 francs, ainsi que sous le N° 042.009.07 du même PFI, pour des études, pour un montant de 1 800 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 3 890 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et un amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 849 400 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est les Musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 francs, destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000 francs du crédit de préétudes voté le 10 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000 francs, part du crédit de préétudes de 200 000 francs de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998, sous la rubrique N° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet est un peu particulier. En effet, il y a quelques années – je ne referai pas tout l'historique, car il figure dans la proposition PR-482 – un concours d'architecture a donné lieu au «projet Nouvel». Pour la simplicité de la discussion, je m'en tiens à cette dénomination, même si d'autres architectes – notamment M. Jucker, qui est bien connu ici – sont impliqués. Ce projet a été abandonné par le Conseil administratif pour des raisons financières, car nous estimions que son coût – à l'époque, on le chiffrait à 80 ou même à 90 millions de francs – était bien trop élevé. En outre, d'autres projets, comme par exemple celui du nouveau musée d'ethnographie, étaient alors à envisager.

Je dirais donc que le projet Nouvel a été relégué dans un tiroir. Nous nous apprêtons à déposer devant ce plénum un projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire un peu plus léger, même si son coût se montait à 30 millions de francs, car il s'agit d'un grand bâtiment – à ma connaissance, c'est le plus grand bâtiment culturel municipal par sa surface, le Grand Théâtre ayant peut-être un volume supérieur à cause de la cage de scène. Nous entendions donc rénover le Musée d'art et d'histoire, qui fêtera bientôt son centenaire, pour un montant de 30 millions de francs. Mais avant que nous ayons déposé ce projet, nous avons été contactés par des personnes que je ne nommerai pas pour le moment – nous verrons pourquoi tout à l'heure – et qui sont venues nous dire: «Nous estimons que le

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Musée d'art et d'histoire est l'un des plus beaux bâtiments de Genève et qu'il est dommage de se contenter d'une rénovation légère. Le projet Nouvel étant magnifique, si nous investissons une somme très importante dans sa réalisation, en tant que privés, qu'en diriez-vous?»

Le Conseil administratif, une fois consulté, s'est dit qu'il ne risquait rien et a donc décidé de voir si ces privés parvenaient à réunir les fonds annoncés, c'est-à-dire 40 millions de francs. Dans cette hypothèse, le projet Nouvel redeviendrait accessible. Sur un coût total de 80 millions de francs, la Ville devrait en assumer un peu plus de 30, la moitié étant assurée par cette fondation privée dont la création a été décidée aujourd'hui à midi. D'ici au 15 juillet environ, ses statuts seront déposés auprès de l'Etat pour des raisons fiscales, car il serait bien sûr dommage que l'on prélève des impôts sur la somme réunie dans ce cadre-là!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je présente ce projet en ces termes, c'est parce que la proposition PR-482 porte sur l'étude à réaliser en vue de la réalisation du projet Nouvel. Si les 40 millions de francs de fonds privés sont réunis et que vous êtes d'accord d'aller de l'avant, nous le réaliserons. Sinon, en acceptant le crédit d'étude, vous n'aurez pas dépensé de l'argent pour rien, puisque la Ville reviendra à son projet de rénovation à 30 millions de francs. Nous ne sommes donc pas en train de vous proposer un choix absurde! Le Conseil administratif n'allait pas vous soumettre son projet à 30 millions de francs, alors que les fonds privés annoncés permettront peut-être la réalisation du projet Nouvel.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de renvoyer la proposition PR-482 à la commission des arts et de la culture, le débat étant fondamentalement culturel, même si celle des travaux pourrait éventuellement s'y intéresser aussi – c'est à voir. Attendons l'automne prochain et la lettre d'intentions de la fondation dont je vous ai parlé – à ce moment-là, elle sera bien sûr rendue publique et nous connaissons les noms de ses membres. Nous verrons bien, alors, si les fonds réunis suffiront à permettre l'avancement du projet.

En septembre ou en octobre 2006, le département des affaires culturelles contactera le Conseil municipal pour lui fournir les éléments dont il disposera à ce moment-là. Nous les rendrons publics dans cette enceinte, lors d'une séance plénière, car cette information intéresse tout le monde, et non pas seulement les membres de la commission des arts et de la culture. Si tout va bien, nous pourrions alors aller de l'avant. S'il s'avère que le projet Nouvel est irréalisable, nous n'aurons perdu ni argent, ni heures de débat en commission, si ce n'est le travail fourni par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – que je ne sous-estime pas pour autant!

Tel est l'état actuel de la situation concernant le Musée d'art et d'histoire, clairement exposé dans la proposition PR-482. Il est assez rare que le privé propose

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

de fournir de pareils montants et s'investisse à ce point. Je rappelle que la Ville vient d'ouvrir le Bâtiment d'art contemporain (Bac) réalisé lui aussi grâce à des fonds privés très importants qui interviennent dans le budget de fonctionnement de l'ensemble des institutions. Dans le quartier concerné, d'ailleurs, de nombreux privés se sont investis. Bien que certains prétendent que nous ne trouvons jamais d'argent auprès du privé et que cette coutume est plutôt anglo-saxonne ou suisse-alémanique, ce succès démontre que Genève parvient de temps en temps à recourir aux milieux privés! En tout cas, le projet Nouvel mérite d'être examiné dans cette perspective-là.

Préconsultation

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste est satisfait de voir enfin arriver une proposition de crédit d'étude pour la rénovation du Musée d'art et d'histoire, d'autant plus que cela fait deux ans que la commission des arts et de la culture a étudié la motion M-405, qui demandait justement cette rénovation. Il est cependant surprenant qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que le Conseil administratif élabore une proposition de six pages qui n'est qu'un copié-collé du document fourni à la commission et intitulé «Bref historique de la procédure d'appel d'offres et descriptif succinct du projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire du bureau Nouvel, Jucker MRH et Diserens Von Kaenel». Mais il s'agit là d'une question de forme.

Sur le fond – et c'est bien plus important – la rénovation du Musée d'art et d'histoire est nécessaire, ce point n'est pas à discuter. Ce qui reste à déterminer, c'est le projet que nous voulons réaliser. Il y a deux ans, la commission des arts et de la culture et le Conseil municipal s'étaient prononcés en faveur du principe d'une rénovation urgente, limitée et devisée à 15 millions de francs. Aujourd'hui, le Conseil administratif nous soumet une proposition qui prévoit éventuellement la réalisation du projet Nouvel à hauteur de 80 millions de francs, sous réserve d'un financement privé se montant à 40 millions de francs.

La proposition est intéressante, et le Parti socialiste portera une attention particulière à l'étude de cet objet à la commission des arts et de la culture. En effet, nous ne voulons pas voter un crédit d'étude sans savoir quelle option sera retenue. Pour nous, à l'époque de l'étude de la motion M-405, le projet Nouvel ne représentait pas une priorité culturelle, à cause de son coût immense et de l'existence d'autres projets plus importants. Cependant, dans le cadre de l'étude de la proposition PR-482 en commission, nous verrons quelles solutions concrètes le Conseil administratif compte trouver pour financer ce projet, notamment grâce à des fonds privés, et si l'opportunité de concrétiser le projet Nouvel est envisageable, en collaboration avec la fondation privée chargée de récolter des fonds dans

un délai de dix-huit mois. Nous renverrons donc cet objet à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe municipal libéral, quant à lui, a accueilli avec l'émotion que l'on imagine l'émergence d'un projet que nous pensions enterré à jamais au début de la législature en cours. Mais voilà que nous le voyons ressurgir comme Lazare de la tombe, grâce à la lucidité et à la générosité des milieux privés; qu'ils en soient ici remerciés! Il est un peu regrettable qu'il faille demander à des privés de remettre notre municipalité sur les rails, c'est-à-dire sur la voie de ses vraies priorités, tant il est vrai que c'est non seulement sur le plan du contenant, mais également sur celui du contenu que nous avons à nous préoccuper du devenir d'un bâtiment qui n'a jamais été rénové depuis sa construction en 1910. Il ne répond donc plus aux normes de sécurité en vigueur et ne satisfait pas à l'attractivité muséographique que nos concitoyens sont en droit d'attendre aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, comme les autres partis et l'ensemble du Conseil municipal, nous renverrons cette proposition à la commission des arts et de la culture, dans un premier temps. Les libéraux se préoccupent des collections patrimoniales uniques au monde – notamment celles de Hodler et de Liotard – actuellement en réserve dans les dépôts du Musée d'art et d'histoire et que nous ne parvenons pas à exposer correctement. Je crois que nous serons heureux de découvrir également les trésors de Kerma ramenés du Soudan par Charles Bonnet, sans parler de l'incontournable retable de Konrad Witz. Nous nous réjouissons également de voir une Salle des armures rafraîchie, dans un contexte contemporain et moderne. Chers collègues, nous vous invitons donc à voter avec nous le renvoi de la proposition PR-482 à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est préoccupée depuis longtemps déjà par l'état de vétusté du bâtiment qui abrite le Musée d'art et d'histoire. Nous avons d'ailleurs déposé une motion M-405 rédigée par M. Christian Zaugg, qui demandait justement sa rénovation, en priorité et de toute urgence. En effet, personne n'ignore que ce bâtiment présente non seulement un état de vétusté alarmant de l'enveloppe elle-même, mais également d'importants problèmes climatiques risquant d'abîmer les œuvres qui y sont conservées, ce qui est tout de même un comble pour un musée!

A l'époque de la motion M-405, nous étions très empruntés, car nous nous trouvions devant deux problématiques: d'une part, l'urgence et la nécessité d'entreprendre au plus vite des rénovations; de l'autre, l'importance du projet

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Nouvel, qui est évidemment un projet magnifique, une réalisation architecturale digne de Genève et qui lui offrira un attrait supplémentaire. Ces deux aspects du problème étaient un peu contradictoires, dans la mesure où le projet Nouvel, comme vous l'avez très bien rappelé, Monsieur Mugny, se monte à environ 80 millions de francs, alors que les travaux de rénovation du Musée d'art et d'histoire sont urgents.

La question se posait donc en ces termes: pouvions-nous entreprendre des rénovations sans nuire au projet Nouvel, au cas où celui-ci pourrait être réalisé? Ou devons-nous au contraire renoncer une fois pour toutes à ce projet et à ce rêve d'une architecture vraiment emblématique, pour entamer des rénovations urgentes, afin de parer au plus pressé? Nous félicitons le Conseil administratif de sa proposition PR-482, et surtout cette fondation privée qui est venue proposer une solution susceptible de sortir le Conseil municipal de ce cruel dilemme. Nous souhaitons bonne chance à la réalisation de ce projet, en espérant que les 40 millions de francs de fonds privés pourront être réunis et que la Ville pourra enfin aligner ses performances et concrétiser la réalisation de ce projet.

Pour l'instant, comme le rappelle et le souligne la proposition du Conseil administratif – heureusement! – ce crédit d'étude vise vraiment la rénovation du bâtiment. Pour nous, c'était une priorité à l'époque, et cela le demeure. Nous approuvons donc la proposition PR-482 et nous demandons, nous aussi, son renvoi à la commission des arts et de la culture.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts se réjouissent également de voir arriver la proposition PR-482. Ils rappellent qu'ils avaient cosigné la motion M-405 à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure. Nous voulons rappeler aussi que pas moins de quatre séances d'information ont été organisées sur le projet Nouvel. Nous estimons donc que son concept même a été suffisamment expliqué pour que nous passions à l'étape suivante, à savoir la réalisation. Cela implique, en l'occurrence, le renvoi de cet objet à la commission des travaux pour une étude approfondie.

Les Verts s'étaient déjà montrés très attentifs au coût des rénovations prévues, tout en déplorant l'état du bâtiment, et à la nécessité de les effectuer rapidement. Nous avons alors souligné que nous souhaitons un cofinancement avec des privés. C'est quasiment chose faite actuellement, et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, j'aimerais attirer l'attention de cette audience sur deux éléments. D'une part, 40 millions de francs représentent beaucoup d'argent. Quelles seront les conditions posées à la Ville par ces partenaires privés? D'autre part, Jean Nouvel est certes un architecte très connu qui a le vent en poupe – je crois qu'il est inutile de lui faire de la publicité supplémentaire – mais nous devons néanmoins

rester très attentifs à la qualité des prestations qu'il a offertes jusqu'à présent. En l'occurrence, je pense à ce qui s'est passé à Lyon, où une partie de la verrière qu'il avait conçue s'est effondrée. On est toujours en train d'enquêter pour attribuer les responsabilités. M. Nouvel réalise sans doute des projets de construction magnifiques mais, en ce qui concerne la réhabilitation de bâtiments anciens, peut-être n'a-t-il pas les mêmes qualités. Voilà deux éléments à examiner, quelle que soit la commission qui sera saisie de la proposition PR-482. Je répète que les Verts sont favorables à son renvoi à la commission des travaux.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous sommes du même avis que nos préopinants en ce qui concerne l'aspect extrêmement positif de la proposition PR-482. Bien entendu, nous sommes favorables à son renvoi à la commission des arts et de la culture.

Nous aimerions souligner l'originalité de cette proposition, puisque nous pourrions probablement réaliser le projet grâce à une intervention importante des milieux privés. Je pense que c'est là un signe positif de confiance que ces derniers adressent en tout cas au magistrat chargé du département des affaires culturelles, mais sans doute également à l'ensemble du Conseil administratif. Nous qui faisons partie de l'opposition, nous tenons à le relever. Cette pratique, malheureusement, n'est de loin pas assez développée à Genève. Le magistrat a cité tout à l'heure la rénovation du Bac grâce à des fonds privés. Tant mieux! Pour ma part, je trouve cela très bien et j'espère que ce projet sera conforme à ce dont tout le monde rêve ici.

Je pourrais encore citer le cas très réussi du Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), mais observons surtout ce qui se passe autour de nous! Je prends l'exemple de Bâle, où la Fondation Beyeler – ce superbe centre d'exposition qui est aussi un musée d'art moderne et contemporain – a été construite grâce à plusieurs dizaines de millions de francs émanant de milieux privés, selon un projet de l'architecte Renzo Piano. Idem à Berne pour le Centre Paul Klee, conçu par le même Renzo Piano, où sauf erreur 60 à 70 millions de francs ont été versés par des privés.

Et n'oublions pas ce qui se passe dans un pays que beaucoup ici connaissent bien: l'Italie, où il serait impossible de rénover toutes les œuvres d'art sans les milieux privés! Je pense par exemple à la fameuse *Cène* de Léonard de Vinci, à Milan, rénovée grâce à des fonds privés. Actuellement, le dôme est toujours en rénovation; il est assez drôle de constater qu'une immense publicité pour une banque a été placée devant le bâtiment, et que les visiteurs doivent réfléchir pour savoir s'ils entrent dans une banque ou dans une église... Enfin, ils sont assez vite rassurés!

Proposition: extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire

Nous avons donc l'espoir que, grâce à l'attitude dynamique de nos magistrats, nous pourrions recevoir quelques millions des milieux privés. Heureusement, à Genève, certaines grandes entreprises ont de l'argent à disposition pour des projets culturels. C'est aussi le cas des mécènes. Cette situation est tout à fait heureuse pour nous, pour Genève, pour sa population et pour son tourisme.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et conseillères municipales, nous devons avouer que cet investissement, budgété au départ à 80 millions de francs, nous laisse pour le moins perplexes, comme vous pouvez vous en douter. Malgré l'état actuel des finances de Genève, on nous soumet à nouveau un projet digne de figurer dans les revues branchées d'architecture. En outre, nous avons appris que d'autres projets de même envergure nous seront proposés bientôt. Par contre, l'entretien de nombreux bâtiments propriété de la Ville est malheureusement trop souvent négligé. Certes, le Musée d'art et d'histoire présente une architecture typique – j'en conviens – qui ne manque pas d'intérêt et justifie son entretien. Néanmoins, sa réfection complète n'est pas justifiée, et son coût totalement démesuré. C'est pourquoi nous ne pouvons complètement souscrire à un tel projet.

Néanmoins, si par miracle la Ville parvient à obtenir le soutien concret de généreux sponsors privés, le problème se posera différemment.

M. Guy Dossan (R). Je serai bref. Je commencerai par ajouter au concert de louanges adressées au Conseil administratif pour la proposition PR-482 les félicitations du groupe radical. Nous sommes très satisfaits de ce projet, qui permettra de redonner au Musée d'art et d'histoire et aux trésors qu'il contient la place qu'ils méritent à Genève.

Un seul point nous inquiète. Des années durant, on ne nous a soumis aucun projet d'envergure, et voilà que maintenant, tout à un coup, on nous propose le projet Nouvel pour le Musée d'art et d'histoire, à hauteur de 80 millions de francs, la moitié étant promise par des partenaires privés. Mais il y aura aussi la Nouvelle Comédie, qui coûtera environ 70 millions de francs alors que les privés devront en assumer 20 ou 30... Tous ces projets arrivent en même temps, et il est probable que ce seront toujours les mêmes partenaires privés qui devront verser des dizaines de millions de francs. J'ose espérer que nous ne devons pas opérer des choix douloureux dans quelque temps, au cas où la Ville ne parviendrait pas à réaliser tous les grands projets qui nous ont été soumis dernièrement. Je rappelle que leur coût total se monte à environ 150 millions de francs! Espérons simplement que tout se passera bien...

Quant à la proposition PR-482, nous la renverrons évidemment à la commission des arts et de la culture.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous donne maintenant deux ou trois éléments de réponse, mais nous discuterons plus tranquillement et plus longuement de ce projet au sein de la commission à laquelle vous renverrez la proposition PR-482.

M. Metzger a parlé du temps qui s'est écoulé depuis l'acceptation de la motion M-405. Je pourrais comprendre qu'un simple citoyen me fasse une telle remarque, mais de la part d'un conseiller municipal, cela me surprend. Je rappelle que le premier projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire se montait à 30 millions de francs. Or vous savez bien que préparer un tel projet demande plus d'une année de travail aux services municipaux, Monsieur Metzger! Il y a deux ans, vous avez voté la motion M-405 et les services de M. Ferrazino se sont mis au travail. Mais il y a six ou sept mois, nous les avons interrompus pour les diriger sur le projet que nous vous présentons ce soir. Ils n'ont donc pas chômé ni perdu de temps, et je crois que les délais qu'ils ont tenus sont corrects.

M. Clavel, quant à lui, a parlé de «sponsoring», alors que M^{me} Marguerite Contat Hickel a demandé quelles conditions imposeraient à la Ville les donateurs privés. Tout d'abord, je précise qu'il ne s'agit pas de sponsoring. Le sponsoring consiste, pour un donateur, à verser de l'argent en attendant en contrepartie une promotion de son image ou de celle de son entreprise. Par exemple, à la télévision, on mentionne le chocolat un tel qui finance la présentation des prévisions météorologiques. Un mécène, par contre, donne de l'argent sans forcément demander de reconnaissance, il aimerait juste que l'on sache qu'il a participé au financement de tel ou tel projet.

Je reprends l'exemple du Bac. Vous savez comme moi que, depuis des années, les milieux privés y ont consacré plusieurs millions de francs. Or avez-vous vu une seule exposition où ils ont exigé que soient mentionnées leurs donations? Non! De temps en temps, le Centre d'art contemporain donne la parole aux privés, afin qu'ils puissent dire pourquoi ils ont soutenu un projet, ce qui me semble la moindre des choses. Mais ils ne sont jamais intervenus dans le domaine artistique et n'ont pas réclamé de présence sur les lieux mêmes de la prestation proposée au public. Il est donc évident que les donateurs qui permettront la réalisation du projet Nouvel seront des mécènes. En revanche, je serai le premier à défendre l'existence d'un livre d'or des mécènes ou d'une plaque leur rendant hommage, car je trouve cela tout à fait légitime. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, le département des affaires culturelles n'a nullement l'intention de laisser des privés dicter leur volonté dans l'organisation d'expositions ou dans les choix artistiques des institutions publiques.

Je tenais à répondre sur ces points-là. Maintenant, à vous de renvoyer la proposition PR-482 en commission, où nous en reparlerons plus longuement.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

Le président. Nous avons reçu deux propositions de renvoi de cet objet: l'une à la commission des arts et de la culture, l'autre à la commission des travaux. Celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des arts et de la culture voteront oui, celles et ceux qui sont pour le renvoi à la commission des travaux voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 53 oui contre 7 non (1 abstention).

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Types de chauffage» (QE-201)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève, pour chauffer ses immeubles et produire de l'eau chaude, utilise le mazout, le gaz, l'électricité, plus récemment les cellules photovoltaïques et, dans une moindre mesure, les éoliennes.

J'aimerais connaître la position du Conseil administratif concernant des systèmes tels que la géothermique, le chauffage par calorifères à pellets. Cette dernière solution commence à être mise en pratique par la commune de Bernex et les municipalités avoisinantes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bref rappel du contexte énergétique genevois et des objectifs de politique énergétique de la Ville de Genève

La Ville de Genève développe depuis de nombreuses années son action avec deux objectifs:

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 3108.

- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la recherche systématique d'économies d'énergie;
- le développement des énergies renouvelables.

En outre, elle suit la politique énergétique cantonale qui vise à promouvoir d'une manière générale les énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, biomasse, géothermie de grande profondeur) selon un plan directeur qui fixe des objectifs à l'horizon 2010-2015:

- pour les combustibles et carburant fossiles, diminution de 10% des consommations et des émissions de CO₂ par rapport à 1990;
- pour l'électricité, maintien du niveau de consommation de 1990.

Place des énergies renouvelables

La place actuelle des énergies renouvelables est variable selon que l'on parle des énergies de chauffage ou d'électricité.

En ce qui concerne nos besoins en électricité, la Ville de Genève s'approvisionne à 100% en énergies produites localement et alternatives aux énergies fossiles et au nucléaire (SIG Vitale Jaune).

En 2002, la Ville de Genève a signé la Charte européenne pour le décollage des énergies renouvelables.

En 2004, mise en place du programme pour le développement de l'électricité photovoltaïque.

Par ailleurs, la proposition PR-423 «Règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'énergie photovoltaïque» est en cours d'étude par la commission Agenda 21.

Energies de chauffage: quelles alternatives?

En ce qui concerne nos besoins en chaleur, la situation est radicalement différente. La proportion actuelle des énergies alternatives (au pétrole et au gaz) est de 2%, assurée par le solaire thermique, qui permet le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Les conditions pour une exploitation efficace du solaire thermique font que le potentiel, par rapport à la globalité de nos consommations, demeure restreint, mais particulièrement intéressant sur des projets spécifiques. C'est pourquoi la politique énergétique de la Ville est depuis vingt ans déjà tournée vers le développement de cette énergie. La Ville de Genève est le plus grand propriétaire

d'installations solaires thermiques du canton (avec 35 bâtiments équipés, qui produisent annuellement 1 500 000 kWh, évitant ainsi la consommation de 150 000 litres de mazout et environ 350 tonnes de CO₂), et continue d'être très active en la matière, en exploitant systématiquement tout potentiel solaire pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire des projets constructifs.

C'est dire que 98% de nos besoins de chaleur sont couverts, encore, par des énergies fossiles. C'est pourquoi nous devons nous orienter vers de nouvelles solutions énergétiques telles que, notamment, le bois énergie et la géothermie.

Il faut cependant admettre que l'absence de réseau de chauffage urbain sur le territoire de la ville rend très difficile le développement de grandes centrales de production de chaleur. La densité de constructions et d'exploitation du sous-sol impliquerait des coûts de mise en place des infrastructures disproportionnés. Ces solutions s'appliquent beaucoup plus facilement dans les communes suburbaines, moins denses.

Ainsi, la Ville de Genève doit plutôt s'orienter vers des solutions particulières pour les transformations susceptibles de toucher chacune des 400 chaufferies dont elle est propriétaire.

Bois énergie

L'utilisation de la biomasse comme source de chaleur est parmi les objectifs prioritaires de la politique énergétique et le Service de l'énergie est très attentif à l'évolution des techniques disponibles. C'est une des alternatives éprouvées et fiables aux énergies fossiles.

La Ville de Genève construit actuellement sa première chaudière à bois déchiqueté, qui alimentera la nouvelle crèche de Saint-Jean.

Toutefois, les installations de chauffage central au bois (quel que soit le type de combustible: bûche, bois déchiqueté ou pellets) se heurtent actuellement à des fortes contraintes de mise en œuvre en milieu urbain. La principale est liée à la situation de saturation quant aux immissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM10), essentiellement dues au trafic routier. Or la combustion du bois génère des NOx et des PM10. Ce point peut techniquement être résolu par la filtration des fumées, mais celle-ci engendre des coûts supplémentaires à considérer.

Géothermie

La géothermie consiste à capter la chaleur de la terre, soit dans la roche, soit dans des nappes d'eau souterraine ou des eaux de surface. On doit distinguer deux types de techniques:

- la géothermie de grande profondeur concerne les forages jusqu'à plus de 3000 m de profondeur. Les températures atteintes varient alors entre 40 et 200°C, selon les conditions géologiques. Cette chaleur peut être utilisée directement, via un réseau de distribution de chaleur. Un projet de forage à grande profondeur, dans la région d'Aire, est à l'étude par les Services industriels de Genève, avec une perspective d'exploitation test à l'horizon 2015;
- la géothermie de faible profondeur concerne des forages compris entre 0 et 500 m de profondeur. La température moyenne du sous-sol à Genève est de l'ordre de 12°C. Ces captages de chaleur peuvent alimenter des pompes à chaleur.

La Ville de Genève a exploité quelques pompes à chaleur il y a une dizaine d'années. Les bilans de ces expériences ont souvent été négatifs, notamment pour des problèmes techniques, mais surtout pour des coûts de mise en œuvre et d'exploitation beaucoup trop élevés. Ces expériences n'étaient pas assimilables à de la géothermie.

Actuellement, avec la forte hausse des prix des énergies fossiles, la pompe à chaleur redevient intéressante, dans des conditions précises d'exploitation. Le Service de l'énergie assure une veille technologique et entend étudier systématiquement l'intégration des pompes à chaleur dans le cadre de nouveaux projets, afin de développer des solutions d'énergies de chauffage renouvelables.

La stratégie d'intervention

Le Service de l'énergie, en collaboration avec les services constructeurs de la Ville de Genève, développe aujourd'hui systématiquement une réflexion complète sur l'approvisionnement et sur la performance énergétique des bâtiments.

Diminuer encore les besoins en chaleur

Le premier mode d'action consiste à diminuer les besoins en chaleur pour toute opération de construction ou de rénovation d'un bâtiment. C'est d'ailleurs une obligation légale qui demande aux services du Domaine des constructions d'étudier systématiquement l'intégration des standards de haute performance énergétique. Aujourd'hui, la réalisation de constructions aux standards de type Minergie® permet de diviser par deux à trois fois la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments, pour des coûts équivalents, avec un niveau de confort supérieur.

Ces standards de construction sont aujourd'hui ceux que nous appliquons en Ville de Genève, par exemple pour les immeubles de logements des Grottes

18-20-22 et Faucille 1, Rousseau 16, Lissignol 9, l'école des Ouches ou la crèche de Châteaubriand.

Explorer et mettre en œuvre de nouvelles solutions

En outre, nous procédons dorénavant à une étude de faisabilité pour les projets de construction à propos de leur approvisionnement énergétique. Le Service de l'énergie explore diverses voies et fournit des variantes afin que la décision finale intègre les critères environnementaux, énergétiques et économiques optimaux.

C'est ainsi que nous avons travaillé dans le cadre du projet d'aménagement de la parcelle de Sécheron, où nous avons approfondi en particulier les variantes chaufferie centrale au bois et raccordement au réseau Lac Nations par le biais d'une pompe à chaleur. Cette étude s'est réalisée en concertation avec les autorités cantonales (protection de l'air et énergie), afin de concilier les intérêts énergétiques et environnementaux.

La solution qui se dégage est une chaufferie centralisée au bois, assortie d'un système de traitement des fumées, qui alimentera les cinq bâtiments. C'est en effet cette variante qui présente les meilleures performances énergétiques, économiques, techniques, et environnementales.

La réalisation d'un tel projet sera l'occasion d'exprimer concrètement la volonté municipale de mettre en œuvre, dès maintenant, des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables, et ce dans un contexte urbain à forte densité, pour lequel les enjeux relatifs à la qualité de l'air sont des plus forts.

Un soutien politique

L'énergie est un enjeu majeur qui nécessite de développer une vision à long terme, car les changements prennent du temps et nécessitent un fort investissement. Nous devons continuer à diminuer nos besoins et prendre dès aujourd'hui un virage qui doit nous amener à rechercher des voies alternatives aux énergies fossiles.

Le Conseil administratif a pris récemment deux décisions afin de mieux gérer l'envolée des prix du pétrole et du gaz et de diminuer la dépendance de la Ville à ce type d'énergie.

La première, en date du 28 septembre 2005, mandate le Service de l'énergie notamment pour:

- engager les démarches nécessaires afin d'évaluer les incidences de l'entrée en vigueur de la taxe sur le CO₂;
- poursuivre et renforcer les mesures d'économies d'énergie avec tous les services de l'administration;

- proposer une stratégie à court, moyen et long terme afin que la politique énergétique de la Ville s’oriente vers une diminution de sa dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

La seconde consiste en la signature, le 10 janvier 2006, de la lettre des maires à la Commission européenne, pour soutenir le Livre vert sur l’efficacité énergétique définissant un objectif de diminution des consommations d’énergie de 20% sur le patrimoine bâti. Cette décision engage la Ville de Genève dans la recherche d’une meilleure efficacité énergétique de ses bâtiments et dans le développement d’alternatives aux énergies fossiles.

Enfin, le Conseil administratif proposera une demande de crédits de politique énergétique prochainement au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 février 2006 de M. Jacques Mino, intitulée: «Où en sont les finances du stade de la Praille?» (QE-212)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant que la Ville de Genève est toujours partie prenante de la Fondation du Stade de Genève, je prie le Conseil administratif de bien vouloir transmettre au Conseil municipal les informations suivantes:

- à combien se monte le prix de l’entretien du stade et qui en assume le financement?
- quelles sont les charges de son exploitation et qui en assure le financement?
- quel est le poids de sa dette, y compris les 4 millions de francs de prêt octroyés par le Conseil d’Etat?
- quel est le taux de remboursement envisagé?
- quel serait le prix de la mise en conformité du stade aux normes de l’UEFA, afin de permettre son usage éventuel pour le Championnat d’Europe de football, l’Euro 2008?

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5310.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève n'a plus de représentant au sein de la Fondation du Stade de Genève (FSG) depuis mai 2003. Par conséquent, les réponses fournies ci-après sont lacunaires, car certaines informations de nature confidentielle ne nous ont pas été communiquées.

1. A combien se monte le prix de l'entretien du stade et qui en assume le financement?

Selon les informations obtenues auprès du président de la fondation du stade, l'entretien du stade est compris dans les frais d'exploitation au sens large et est assumé par la fondation du stade, soit un montant d'environ 1 800 000 francs pour l'exercice courant.

2. Quelles sont les charges de son exploitation et qui en assure le financement?

Comme mentionné au point 1., les charges de fonctionnement annuel s'élèvent à 1 800 000 francs environ et sont couvertes par des recettes d'exploitation d'un montant équivalent, comprenant une aide de l'Etat de Genève octroyée pour l'exercice précédent et l'exercice courant à hauteur de 470 000 francs.

3. Quel est le poids de sa dette, y compris les 4 millions de francs de prêt octroyés par le Conseil d'Etat?

Aucune information précise ne nous a été communiquée. Toutefois, d'après le rapport de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil au sujet du Stade de Genève, publié le 25 octobre 2004, ce sont quelque 32,05 millions de francs de subvention et 66,8 millions de francs de prêt qui ont été accordés pour la construction du stade et son exploitation. Ce montant se répartit comme suit:

<i>Institutions</i>	<i>Fonds propres</i>	<i>Fonds étrangers</i>
Etat de Genève	20 millions	4 millions
Ville de Genève	3 millions	
Ville de Lancy	3 millions	3 millions
Crédit Suisse		20 millions
Jelmoli		36 millions
Souscription publique		3,8 millions
Confédération	5 millions	
Sport-Toto	0,75 million	
Autres	0,3 million	
Total	32,05 millions	66,8 millions

4. Quel est le taux de remboursement envisagé?

Aucune information ne nous a été communiquée à ce sujet.

5. Quel serait le prix de la mise en conformité du stade aux normes de l'UEFA, afin de permettre son usage éventuel pour le Championnat d'Europe de football, l'Euro 2008?

Selon les informations du président de la FSG, le stade actuel respecte en tous points les normes UEFA pour l'organisation de matches internationaux. Diverses exigences particulières sont susceptibles d'être émises en vue de l'organisation de l'Euro 2008, mais ces questions sont actuellement discutées avec les représentants de l'UEFA. A noter que le Conseil fédéral a prévu l'octroi d'une contribution de 2 800 000 francs en faveur des aménagements complémentaires du stade. Cette proposition a déjà été approuvée par le Conseil national et doit être débattue au Conseil des Etats prochainement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roberto Broggin, Sébastien Bertrand, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, intitulée: «Pas de publicité sur les portiers téléphoniques» (M-539)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) disposant d'un portier téléphonique arborent depuis le mois d'avril 2005, sur l'écran digital, une publicité pour la société Protectas;
- que ladite société n'assure en rien la protection des immeubles de la GIM;
- que cet affichage induit les usagers en erreur et qu'il peut même créer des sentiments de sécurité ou, inversement, des sentiments d'insécurité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer toute forme de publicité sur les écrans digitaux des portiers téléphoniques.

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 2976.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2005, une réponse orale avait été fournie sur une question identique.

Il est à relever que le Service de la gérance immobilière municipale n'a reçu aucune remarque ou plainte d'habitants d'immeubles sur l'objet de la motion.

Il convient de mentionner que la société qui assure la maintenance des portiers électroniques incriminés fait partie du groupe Protectas, lequel déploie des activités dans plusieurs secteurs.

Protectas Systems SA est spécialisé dans la fourniture d'appareillages de gestion d'accès, raison pour laquelle l'écran de visualisation indique le nom de cette entreprise.

Cette société assure également toutes les prestations d'entretien desdites installations ainsi que la maintenance des différents codes d'accès pour les habitants, les entreprises chargées de travaux dans les immeubles, la distribution du courrier par la Poste et les services d'urgence.

Techniquement, la modification du texte qui apparaît sur les écrans d'affichage est possible. Toutefois, la configuration écran étant embarquée dans le logiciel des appareils en place, la mise en œuvre d'une telle mesure implique l'élaboration d'une version différente du logiciel de base que seul le fournisseur est à même de fournir.

L'opportunité d'une telle démarche ne semble dès lors guère pertinente, puisqu'elle induit des coûts de développement qui seraient à charge du demandeur de ce programme particulier.

Selon les informations recueillies auprès du fabricant, il n'est pas impossible que, dans un avenir à moyen terme, la personnalisation de l'écran puisse être réalisée aisément.

Compte tenu de cette perspective, le Conseil administratif entend dès lors observer l'évolution technologique de cette catégorie d'équipements afin d'examiner ultérieurement la mise en œuvre d'une mesure spécifique si une telle demande voyait le jour parmi les locataires de la Ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «La population défend sa police» (P-102)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Conscient des impératifs budgétaires de la Ville et de l'Etat, et souhaitant mieux répondre aux besoins de la population avec les moyens dont dispose la Ville de Genève, le Conseil municipal renvoie la pétition P-102 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de privilégier une police de proximité en Vieille-Ville de Genève et dans les autres quartiers;
- de prendre contact à cet effet avec le Département de justice, police et sécurité de la République et Canton de Genève afin d'établir une convention de partenariat permettant le maintien et le développement des actions préventives (agents de sécurité municipaux) et des actions d'intervention (gendarmerie) dans un partage des tâches favorisant une surveillance appropriée de l'ensemble des quartiers.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les agents de sécurité municipaux (ASM) assurent avant tout un rôle de police de proximité, dont l'îlotage est l'expression la plus caractéristique. De 6 h à 24 h en été (22 h en hiver), par leurs actions de prévention et les services rendus à la population, ils contribuent à favoriser un sentiment de sécurité.

La Ville de Genève est divisée en plusieurs secteurs, chacun attribué à un îlotier ASM. Le secteur de la Vieille-Ville, par exemple, est sous la responsabilité d'un îlotier du poste ASM des Eaux-Vives. Les îlotiers ASM entretiennent des contacts réguliers avec toutes les catégories de la population tout en collaborant régulièrement avec les îlotiers de la gendarmerie.

Disposant de certains pouvoirs de police, les ASM n'ont toutefois aucune prérogative en matière de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue en particulier, cette mission étant exclusivement dévolue à la police. Grâce à leur coopération dans le domaine de la gestion de la circulation routière par exemple, les ASM permettent en revanche de libérer les gendarmes qui peuvent alors se concentrer sur d'autres tâches de sécurité.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 5111.

En ce qui concerne une éventuelle formalisation de la collaboration entre la Ville et l'Etat de Genève, il convient de rappeler ici l'intention du conseiller d'Etat chargé du Département des institutions de mettre en place à Genève une police de proximité selon un nouveau concept (Proxipol), en accord avec le Conseil d'Etat.

A cette occasion, il a créé un comité externe de suivi, de nature consultative, appelé à accompagner la mise en place de cette police. La Ville de Genève y est représentée en la personne du chef du Service des agents de ville et du domaine public.

Ce comité formalisera le lien avec la population que la police a pour mission de servir et sera à même de relayer certaines attentes ou préoccupations à un comité de pilotage constitué de membres du corps de police.

D'après les informations en notre possession, ce modèle de police de proximité repose sur plusieurs fondements, dont l'un vise justement à coproduire la sécurité en partenariat.

Il apparaît donc que le projet du conseiller d'Etat sera en mesure de répondre aux préoccupations des pétitionnaires. En attendant l'aboutissement de sa mise en œuvre, les ASM continueront d'assurer leur rôle dans les limites de leurs compétences.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire» (P-115)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-115 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des usagers des quartiers;

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 5136.

- de poursuivre la réflexion avec les services concernés de la Ville, les associations sur le terrain, afin de proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitants;
- de permettre aux agents de sécurité municipaux de verbaliser les déprédateurs;
- de trouver des solutions satisfaisantes afin de ne pas déplacer indéfiniment les scènes genevoises de la drogue;
- d’informer régulièrement la population de ce qui se fait;
- de favoriser les aménagements urbains de qualité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répondant aux préoccupations des habitants de la rue Voltaire, l’Unité d’action communautaire de Saint-Jean/Charmilles a organisé une réunion pour entendre les doléances et propositions des pétitionnaires. Des représentants des régies, l’îlotier de la gendarmerie et l’îlotier municipal ont également été conviés à cette séance.

Quatre problèmes majeurs étaient au centre de l’intervention des pétitionnaires:

1. le trafic de drogue;
2. l’insalubrité;
3. les nuisances sonores;
4. l’insécurité.

Les pétitionnaires ont reconnu que, suite à la fermeture par la police de trois établissements publics dans le quartier, les problèmes liés à la drogue ont nettement diminué. Les nombreuses interventions de la Task Force Drogue mise en place par la police cantonale ont également contribué à assainir la situation.

Par ailleurs, l’entrée en vigueur de la nouvelle loi limitant la vente de boissons alcooliques dès 21 h a réduit l’attrait des deux épiceries situées à la rue Voltaire. Les groupes de marginaux bruyants et négligés qui s’installaient sur le trottoir devant ces épiceries ont pratiquement totalement disparu.

En ce qui concerne le bruit occasionné par les livraisons du fast-food asiatique, des démarches sont en cours auprès du propriétaire pour trouver un compromis et faire stationner les livreurs de l’autre côté de l’immeuble, sur le boulevard James-Fazy.

L’insécurité qui règne dans la cour du Mandement a pu en grande partie être supprimée grâce à l’amélioration du système d’éclairage entrepris par les régies concernées.

Question: appartements de la GIM à la rue des Terreaux-du-Temple

A l'issue de cette rencontre qui a permis à chaque partie de s'exprimer, le Service des agents de ville et du domaine public s'est engagé à patrouiller régulièrement dans le secteur et à contrôler plus particulièrement les problèmes de bruit et de salubrité. Les îlotiers restent bien entendu à la disposition des habitants et peuvent être contactés en tout temps.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

André Hediger

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Que fait la GIM de ses deux appartements de la rue des Terreaux-du-Temple? Qu'advient-il des victimes d'abus?» (QE-221)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Sachant que l'un des deux appartements est occupé par des gens dans le besoin depuis des années et que la Ville n'a, semblerait-il, pas réellement besoin de cet appartement, est-ce que la Ville a régularisé cette affectation?

Qu'est devenue la fameuse motion M-184 allant dans ce sens et datant d'une dizaine d'années?

Il semblerait, d'après des voisins, que le deuxième appartement de la Gérance immobilière municipale, à cette même adresse, n'est pas vraiment utilisé par le Service d'assistance et de protection de la population.

Qu'est-ce qui empêcherait de continuer d'accueillir des personnes victimes d'abus dans le premier appartement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente question écrite reprend les préoccupations traitées par la motion M-184 à laquelle le Conseil administratif a répondu le 11 janvier 2006.

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5764.

Les développements effectués à cette occasion restent en tous points d'actualité.

Ainsi, la nécessité de garder à disposition des locaux pour reloger provisoirement les victimes de sinistres, notamment à la suite d'incendies, reste prioritaire et répond aux concepts retenus par la législation en vigueur.

Si la problématique des travailleurs en détresse ne doit pas être sous-estimée, elle ne présente pas de caractère spécifique impliquant un traitement particulier, distinct de celui d'autres cas de rupture sociale. Ni le Service d'assistance et de protection à la population (SAPP) ni la Gérance immobilière municipale (GIM) n'ont pour vocation de résoudre ces cas. Les difficultés rencontrées par ces personnes dans le besoin doivent être examinées par les services sociaux compétents.

Il est à relever par ailleurs que diverses actions sont déjà mises en place par la Ville de Genève s'agissant du logement d'urgence des sans-abri. Tel est le cas notamment de l'ouverture d'abris du SAPP durant la période hivernale et de la mise à disposition par la GIM d'une quarantaine de logements du parc immobilier qu'elle gère au Service social qui peut en disposer pour des personnes dans des situations précaires.

Le Conseil administratif, tout en restant attentif à la problématique sociale soulevée par cette question écrite, n'entend pas procéder à une affectation spécifique de l'un de ces appartements de la rue des Terreaux-du-Temple 6.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	298
2. Communciations du bureau du Conseil municipal	299
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image, en remplacement de M ^{me} Christiane Olivier, démissionnaire (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B)	303
4. Questions orales	303
5. Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue: <ul style="list-style-type: none"> – du bouclement du crédit extraordinaire de 250 000 francs destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11; – de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 86 658 francs (PR-478) 	314
6. Proposition du Conseil administratif du 7 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2 ^e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-479)	316
7. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du bouclement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs (PR-480)	361
8. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la zone piétonne de la rue Barthélemy-Menn, entre le boulevard de la Cluse et la rue des Peupliers, parcelle 3647,	

feuille 67 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, et à la reconstruction du réseau d'assainissement en séparatif, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé de 32 800 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement public de la Ville de Genève ainsi que la déduction du montant de 123 700 francs selon la convention de 1999 pour la remise en état du lieu, soit un montant net total de 332 600 francs (PR-481)	364
9. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-482)	376
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Types de chauffage» (QE-201).	391
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 février 2006 de M. Jacques Mino, intitulée: «Où en sont les finances du stade de la Praille?» (QE-212)	396
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Roberto Brogini, Sébastien Bertrand, M ^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann, acceptée par le Conseil municipal le 8 novembre 2005, intitulée: «Pas de publicité sur les portiers téléphoniques» (M-539) .	398
13. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «La population défend sa police» (P-102) . .	400
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 février 2006, sur la pétition intitulée: «Trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté dans les environs de la rue Voltaire» (P-115)	401
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 mars 2006 de M ^{me} Ariane Arlotti, intitulée: «Que fait la GIM de ses deux appartements de la rue des Terreaux-du-Temple? Qu'advient-il des victimes d'abus?» (QE-221)	403
16. Propositions des conseillers municipaux	404

17. Interpellations	404
18. Questions écrites	405

La mémorialiste:
Marguerite Conus